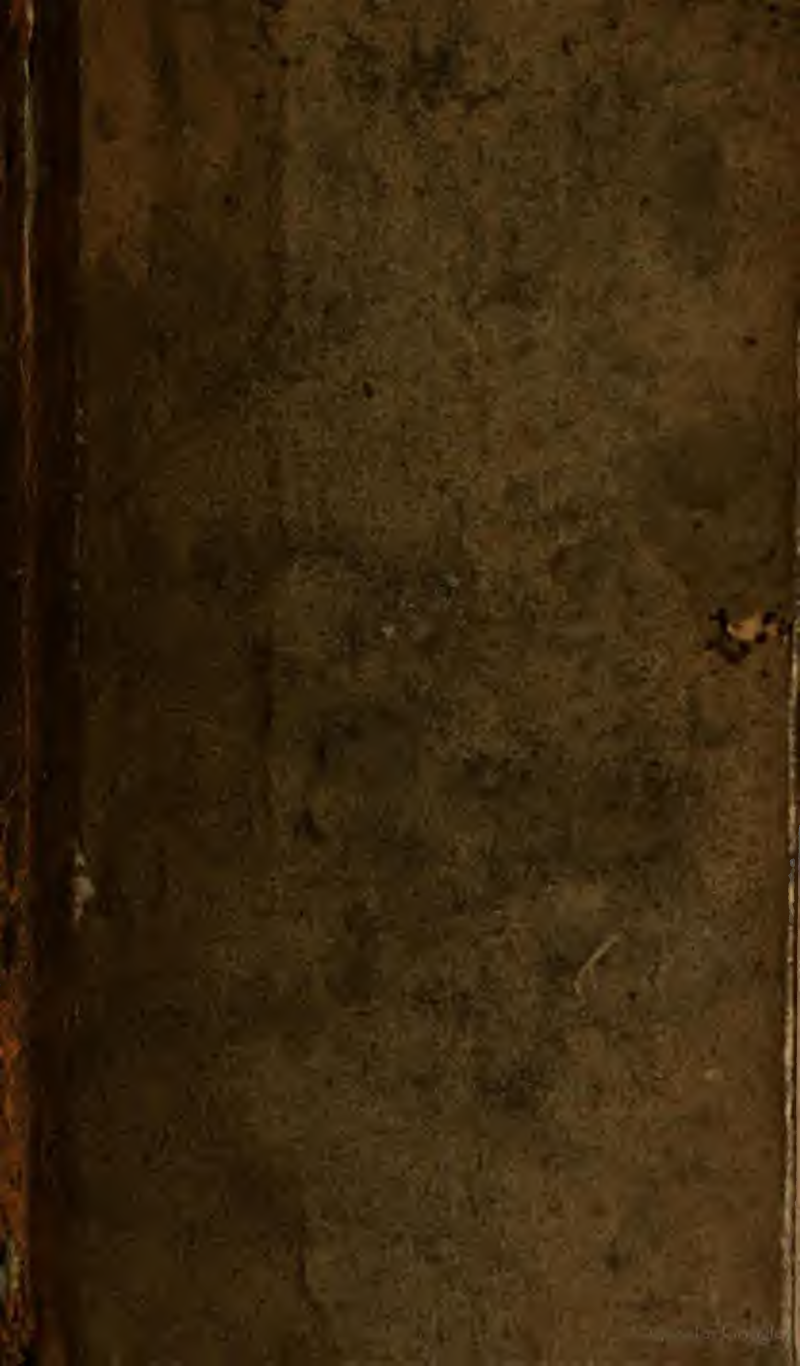
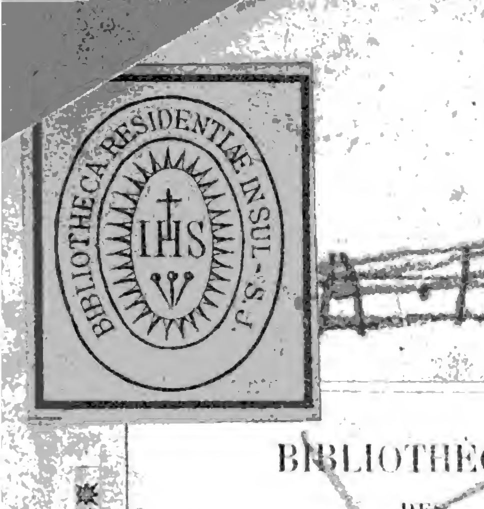
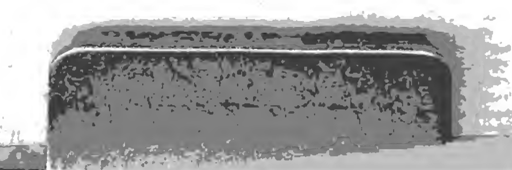
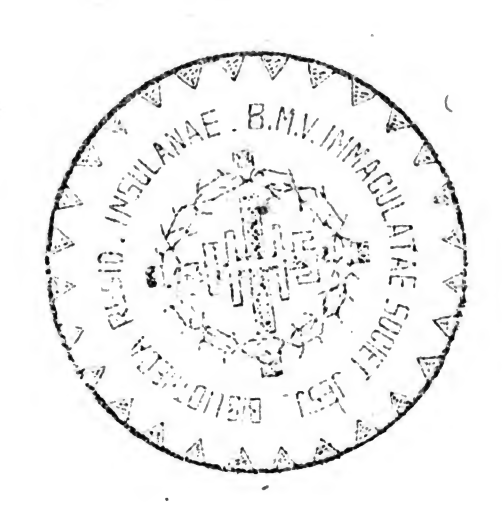



BIBLIOTHECA RESIDENTIAE INSUL-S.J.
IHS



LA FRANCE
LÉGISLATIVE, MINISTERIELLE, JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE.



Cet ouvrage se trouve, à Paris,

Chez
MICHAUD frères, rue des Bons-Enfants, n° 34;
Veuve LEPETIT, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n° 2;
Germain MATHIOT, quai des Augustins, n° 25.

LA FRANCE
LEGISLATIVE,
MINISTERIELLE, JUDICIAIRE
ET ADMINISTRATIVE,

SOUS LES QUATRE DYNASTIES,

CONTENANT la Chronologie historique des Régens, Premiers Ministres, Ministres et Secrétaires d'Etat, Conseillers d'Etat, Maîtres des Requêtes et Auditeurs; celle des Premiers Présidens, Présidens, Avocats généraux, Procureurs généraux, du Grand Conseil, des Parlemens, Chambres des Comptes et Cours des Aides, Haute Cour, Cour de Cassation; Cours Impériales, Intendans des Provinces et Généralités, Préfets et Sous-Préfets des Départemens, Prévôts de Paris, Prévôts des Marchands, Maires de la ville de Paris, Lieutenans généraux et Préfets de Police, etc. etc., depuis l'*Institution* de ces dignités, charges ou fonctions, jusqu'en l'année 1813.

Et une Chronologie historique des Etats Généraux et Assemblées Législatives qui ont eu lieu depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à nos jours, avec la nomenclature des Députés, Législateurs et Sénateurs qui ont assisté à ces assemblées.

Ouvrage indispensable à tout Fonctionnaire public.

Par M. V * * * *

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AÎNÉ,

RUE DU PONT DE LODI, N° 6.

1813.

LA FRANCE
LÉGISLATIVE,
MINISTERIELLE, JUDICIAIRE
ET ADMINISTRATIVE,
SOUS LES QUATRE DYNASTIES.

ETATS GÉNÉRAUX.

AVANT la conquête des Gaules par Jules-César, il n'y avait que deux ordres ; celui des *druides* et celui des *chevaliers :* le peuple était dans une espèce d'esclavage, et n'était admis à aucune délibération.

Lorsque les Francs sortirent d'au-delà du Rhin pour venir dans les Gaules jeter les fondemens de la monarchie française, ils ne reconnaissaient qu'un seul ordre dans l'état, qui était celui des nobles, ou libres, appelés ensuite l'ordre des *milites*.

Mais quelque tems après, le christianisme s'étant introduit parmi les Francs, le *clergé* forma un ordre à part, et finit même par obtenir le premier rang dans les assemblées de la nation.

Ces assemblées, qui se tenaient sous la première race au mois de mars, et sous la seconde au mois de mai, d'où elles furent appelées *champ de mars* et *champ de mai*, puis ensuite *plaids royaux* et *parlemens*, ne furent d'abord composées que des grands vassaux de la couronne, des nobles et des évêques, attendu qu'on ne connaissait point encore de *tiers-état*.

Le peuple était presque tout esclave, et ne commença à se former que sous le règne de Louis-le-Gros, par l'affranchissement des *serfs*, lesquels par ce moyen devinrent bourgeois du roi ou des seigneurs qui les avaient affranchis.

Ce peuple, devenu libre et admis à posséder propriétairement ses biens, chercha les moyens de s'élever, et eut bientôt l'ambition d'avoir quelque part au gouvernement de l'état Nos rois l'élevèrent donc par degrés, en l'admettant aux charges honorifiques, et en communiquant la noblesse à plusieurs roturiers; ce qu'ils crurent devoir faire pour balancer le crédit des deux

autres ordres, qui étaient devenus trop puissans; alors il y eut véritablement *trois ordres* dans l'état.

Quelques historiens mal informés ont cru que c'était une distinction humiliante pour le *tiers-état* de présenter au roi, dans les assemblées de la nation, ses cahiers *à genoux;* mais ils n'ont pas fait attention que c'était autrefois l'usage observé par les *trois ordres* du royaume. Le président *Miron*, en présentant à genoux les cahiers du *tiers-état* dans l'assemblée de 1615, dit au roi que la conduite qu'avaient tenue le *clergé* et la *noblesse*, de n'avoir pas présenté leurs *cahiers à genoux*, était une *entreprise* contre la respectueuse coutume qui avait été pratiquée de toute ancienneté.

La première assemblée des *trois états* ou ordres du royaume, appelée *états généraux*, fut convoquée par le roi Philippe-le-Bel, par lettres du 24 mars 1301. C'est de cette époque que je forme ma chronologie, sans avoir égard à des auteurs présomptueux et ignorans, qui n'ont pas craint de nous donner une longue série d'assemblées de la nation tenues sous la première et la seconde race, sans appuyer leur dire d'aucune preuve, et en confondant encore assez sou-

vent les dates et les règnes; d'autres, en parlant des *états généraux* tenus sous la troisième race, ont pris pour ces assemblées générales de la nation des assemblées particulières des états de provinces, des assemblées de notables, lits de justice ou parlemens, convoqués à diverses époques par nos rois.

Chronologie historique des Etats Généraux de France.

ETATS GENERAUX DE 1301 (1),
Sous Philippe IV, dit *le Bel.*

L'assemblée se tint dans l'église de *Notre-Dame de Paris*, le 10 avril 1301. Le roi y fit part aux états, par la bouche de son chancelier Pierre Flotte, de ses démêlés avec le pape Boniface VIII, des prétentions de ce pontife d'attenter à l'indépendance de la couronne et de l'assujettir à la tiare. Il y annonça la résolution du roi de réprimer ces entreprises, dût-il exposer pour cela ses biens, sa personne et ses enfans.

Le corps de la noblesse et du tiers-état se prononcèrent en faveur du roi, et *délibérèrent en-*

(1) 1302, selon l'usage de compter à Rome.

semble, à l'exclusion du *clergé*, qui leur était devenu suspect. Le tiers-état présenta même une supplique, par laquelle il recommandait au roi de *garder la souveraine franchise de son royaume*, *qui était telle que le roi de France ne pouvait reconnaître*, *au temporel*, *d'autre souverain sur terre que Dieu seul*, *de qui il tenait sa couronne.*

Le corps de la noblesse y déclara, « que tous « les gentilshommes étaient prêts à exposer leurs « biens et leur vie pour la défense des libertés « du royaume, et qu'aucun d'eux n'était dis- « posé à souffrir les entreprises de la cour de « Rome. »

Continuation desdits états en 1302. Le chancelier *Flotte* y demande des subsides au nom du roi pour soutenir la guerre de Flandre, qui durait toujours, et subvenir aux dépenses de l'état, qui étaient excessives. Ce fut à la persuasion d'*Enguerrand de Marigny* son ministre que Philippe-le-Bel assembla ces états.

ETATS GENERAUX DE 1314,
Sous Philippe IV, dit *le Bel.*

L'assemblée se tint dans la salle, d'autres historiens disent dans la cour du palais, le 1 août

1314. On avait dressé un échafaud pour le roi, la noblesse et le clergé, le *tiers-état* devant rester debout au pied de l'échafaud. Enguerrand de Marigny y parla au nom du roi, qui était présent, et demanda des subsides pour continuer la guerre contre les Flamands. Le roi se leva de son trône, et s'approcha du bord de l'échafaud, pour voir ceux qui lui accorderaient l'aide qui était demandée. Etienne *Barbette*, prévôt des marchands de Paris, suivi de plusieurs bourgeois, promit au nom de la cité de donner une aide suffisante, ajoutant même qu'en cas de besoin, tous les habitans de Paris étaient prêts à suivre la personne du roi à la guerre contre les Flamands. les députés des autres communautés firent les mêmes offres, et donnèrent leur consentement pour la levée de nouveaux impôts; de là vint le prélèvement qu'ordonna le roi de *six deniers* pour livre de toutes marchandises qui seraient vendues dans le royaume.

ETATS GENERAUX DE 1314,

Sous Louis X, dit *le Hutin*.

Plusieurs historiens disent que ces trois états, assemblés en 1314 sous le règne de Louis-le-

Hutin, décidèrent qu'on ne pouvait lever aucune taille dans le royaume sans leur consentement. *C'est une erreur de la part de ces historiens*, car il n'y eut point d'*états généraux* sous ce règne, et la délibération dont ils parlent ne fut prise qu'en 1338, sous Philippe de Valois. Louis-le-Hutin ne fit tenir que des assemblées provinciales, où il fit demander par ses commissaires des secours d'argent. Ainsi ces prétendus *états généraux* ne doivent point être admis en ligne de compte.

ETATS GENERAUX DE 1316 ET 1321,

Sous Philippe V, dit *le Long*.

Les états de 1316 ne furent point non plus à proprement parler des *états généraux*, mais bien une assemblée des principaux du royaume et de quelques députés des villes, appelés par Philippe-le-Long pour reconnaître ses droits à la couronne, et lui faire serment de fidélité.

Ceux de 1321, convoqués par le même prince pour se tenir à *Poitiers* aux fêtes de la Pentecôte, à l'effet de travailler à la réforme des abus, et pour obtenir de nouveaux subsides, ne produisirent aucun résultat, parceque le clergé,

mécontent de ce que le roi levait des décimes sur lui sans son aveu, éluda de délibérer.

ETATS GENERAUX
Sous Philippe VI, dit *de Valois*.

Philippe de Valois, appelé à la couronne de France en vertu de la loi salique, fut couronné roi avec le consentement de *tous les états* en 1328. Quelques auteurs refusent à cette assemblée le titre d'états généraux.

Etats de 1329. Lois somptuaires. On y retranche les abus et le luxe des habits et de la vaisselle d'argent. On y règle aussi les différends qui s'étaient élevés entre les ecclésiastiques et les juges, contre les baillis et juges royaux.

Etats de 1338 *et* 1339. Les états généraux décident, en présence du roi, qu'on ne pourrait imposer ni lever des tailles en France sur le peuple, même en cas de nécessité ou utilité, que de l'*octroi des états*.

Etats de 1343. Ils accordent à Philippe de Valois un droit sur les boissons et sur le sel pendant le tems de la guerre.

ETATS GENERAUX,
Sous Jean II, dit *le Bon*.

Le 13 février 1350, sur la convocation faite par

le roi Jean, les *états*, tant de la *Langue d'Oil* que de la *Langue d'Oc* (1), furent assemblés à Paris pour accorder de nouveaux subsides; mais les états particuliers de la Langue d'Oc, assemblés à *Montpellier*, avaient devancé la délibération des états de Paris, en votant un secours de 50,000 florins, et les députés des trois ordres de cette province vinrent en déposer l'hommage aux pieds du roi. Il y eut plus de difficultés pour obtenir des secours de la part des députés de la Langue d'Oil, qui représentèrent n'être pas suffisamment autorisés par leurs commettans; ce qui donna lieu à la réunion de plusieurs *assemblées provinciales*, pendant les années 1351, 1352, 1353 et 1354.

Etats généraux de la Langue d'Oil (2), tenus à Paris dans la chambre du parlement, dans le

---

(1) On distingua long-temps la France en langue d'oc et langue d'oil; la première de ces dénominations se donnait à la France *méridionale*, où, au lieu de *oui*, on prononçait *oc*; et la seconde, à la France *septentrionale*, où l'on répondait *oil* au lieu de *oui*.

(2) On donnait aussi le titre d'*Etats Généraux* à l'assemblée des députés des trois ordres de la langue d'oil *ou* de la langue d'oc, parceque ces assemblées étaient composées des députés de toutes les provinces que comprenait chacune de ces deux parties du royaume.

mois de novembre 1355, en présence du roi. Son chancelier Pierre de la Forêt y demande des secours pour soutenir la guerre contre les Anglais. Le clergé, représenté par Jean de *Craon*, archevêque de Reims; la noblesse par le duc d'*Athènes;* et les bonnes villes par Etienne *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, répondirent qu'ils étaient tout prêts à se dévouer pour le service du roi, et à *lui sacrifier même leur vie* et accordèrent les subsides.

Etats généraux tenus à *Paris* dans les années 1356, 1357 et 1358, pour aviser aux moyens de délivrer le roi Jean, prisonnier en Angleterre par suite de la funeste bataille de *Poitiers*. Le dauphin, depuis Charles V, dit le Sage, nommé lieutenant général du royaume, se vit dans la nécessité d'assembler les états, et de leur demander des secours. La licence et l'esprit de révolte qui s'y manifestèrent, sous la conduite du trop célèbre *Etienne Marcel*, prévôt des mar-marchands de Paris (*voy.* tome I, page 305), et de l'évêque de Laon, *Robert Lecocq*, furent l'écueil où se brisa la puissance que les assemblées s'étaient attribuée dans ces tems de troubles; car depuis cette époque elles furent con-

voquées moins fréquemment, et n'eurent plus que la voix de simple remontrance.

Etats généraux de 1358. Ils s'ouvrent à *Compiègne* le 4 mai, en présence du dauphin, qui s'y fait déclarer majeur et *régent du royaume*. Une ordonnance pour une nouvelle levée de deniers et l'emploi des finances y est rendue.

Etats genéraux de 1359. Ils s'ouvrent dans la grand'salle du palais à Paris, le 26 mai, en présence du *régent*, qui fit lire à haute voix, par Guillaume de Dormans, son avocat au parlement, le projet de traité venu de *Londres* pour la délivrance du roi Jean. Comme les conditions en étaient honteuses, les trois ordres en furent si indignés, qu'ils demandèrent la continuation de la guerre contre les Anglais, et votèrent les moyens de la soutenir.

ETATS GENERAUX DE 1369,

Sous Charles V, dit *le Sage*.

Charles V assembla deux fois les états généraux en 1369. La première de ces deux assemblées se tint la veille de l'Ascension, en la grand'chambre du parlement, le roi en son lit de justice; le *tiers-état* était hors de l'enceinte du parquet, et en si grand nombre que la cham-

bre en était remplie. Il ne fut point question pour cette fois de subsides, mais seulement de délibérer sur l'exécution du traité de *Bretigny*, et sur la guerre qu'il s'agissait d'entreprendre contre les Anglais. La *reine* assista auxdits états, et Jean de Dormans, chancelier de France, y porta la parole au nom du roi.

La seconde assemblée s'ouvrit à l'*hôtel Saint-Paul*, le 7 décembre 1369. Le chancelier Jean de Dormans y demanda des secours au nom du roi. La cause était juste, et l'économie et la sagesse du monarque inspiraient une confiance générale : on vota les subsides d'une voix unanime.

ETATS GENERAUX

Sous Charles VI, dit *le Bien-Aimé.*

Plusieurs assemblées auxquelles on ne peut donner le nom d'*états généraux* eurent lieu pendant la minorité et le règne de ce prince. Les troubles intérieurs qui déchirèrent la France et qui en ouvrirent le sein aux Anglais, donnèrent lieu à l'ouverture et à la tenue de plusieurs assemblées des différens partis ; et c'est à tort que certains auteurs les ont qualifiées d'*états généraux*.

ETATS GENERAUX,

Sous Charles VII, dit *le Victorieux.*

Il n'y eut point d'*états généraux* sous ce règne, qui fut cruellement agité par la guerre contre les Anglais; et c'est encore par erreur que plusieurs historiens donnent ce titre à des assemblées locales qui eurent lieu dans diverses provinces, telles que celles de *Toulouse*, *Clermont* et *Orléans.* A la vérité dans celle tenue à *Orléans* en 1439, on y agita les choses les plus utiles au bien public et au salut du royaume en présence d'un grand nombre de députés des *trois ordres.* C'est ce qui a porté de *Serres* à lui donner le titre d'*états généraux.*

ETATS GENERAUX,

Sous Louis XI.

Les *états généraux* convoqués par ce prince s'assemblèrent à *Tours* en 1467. Il n'y fut question ni de subsides, ni de contributions; le monarque les avait seulement convoqués pour régler l'*apanage* de son frère, à qui il avait été forcé de céder la Normandie; et comme ce prince lui donnait de l'ombrage par ses liaisons avec le duc de Bretagne, il ne voulut pas ris-

quer une seconde guerre civile, en le privant de de son apanage sans le consentement des états. Ce fut le chancelier des *Ursins* qui ouvrit l'assemblée.

ETATS GENERAUX,
Sous Charles VIII.

Les *états généraux* s'assemblèrent à *Tours* le 14 janvier 1483, dans la salle du palais archiépiscopal. Ils avaient été convoqués par *Anne* de *Beaujeu*, pour montrer à la nation le jeune roi son frère, qui prenait alors sa quatorzième année, et qui gouvernait par les conseils de cette habile princesse. Le chancelier Guillaume de Rochefort en fit l'ouverture au nom du roi, qui y était présent, et dit aux députés : « Oubliez vos intérêts particuliers ; considérez, je « vous en conjure, que la république, la paix, « l'union, l'état, l'église, la police, sont confiés « à vos soins. » Les états déclarèrent reconnaître la majorité de ce prince, et nommèrent douze personnes pour former son conseil ; mais en laissant toute l'autorité entre les mains d'Anne de Beaujeu. Pendant la tenue de ces états, on fit divers réglemens sur l'administration publique la levée des impôts, et l'emploi des finances.

ETATS GENERAUX,

Sous Louis XII, dit *le Père du peuple.*

Les *états généraux* convoqués à *Tours* s'assemblèrent le 10 mai 1506. Ils se rendirent, le 14 du même mois, au château de *Plessis-les-Tours* pour haranguer le roi, et lui présenter leur requête dans une audience solennelle qui leur avait été accordée. *Thomas Bricot*, docteur de Paris, fut l'orateur chargé de parler au nom des états. Il prononça son discours *à genoux*, et demanda que le roi daignât rompre le traité de *Blois*, et accorder au vœu général de la nation le mariage de la princesse Claude, sa fille aînée, héritière de Bretagne, avec François, comte d'Angoulême et de Valois, héritier présomptif du trône, et qui fut depuis François I. Le chancelier *Gui de Rochefort* répondit aux députés que le roi accordait leur requête, et exigea d'eux le serment de faire tous leurs efforts pour maintenir ledit mariage.

Ces états généraux donnèrent à Louis XII le titre de *père du peuple*, bien mérité sans doute par les bonnes intentions et les sages réglemens de ce monarque. Ce fut encore *Thomas Bricot* qui prononça la harangue où il exprimait les

sentimens d'amour et de reconnaissance de la nation pour Louis XII, et l'on vit de toutes parts le monarque et les députés verser des larmes de joie et d'attendrissement. Heureux, mille fois heureux le prince qui peut être l'objet et le témoin d'un évènement aussi majestueux et aussi sensible!...

ETATS GENERAUX,

Sous François Ier.

C'est à tort que plusieurs historiens donnent le titre d'*états généraux* à une assemblée de *notables*, convoquée à *Cognac* par François I en 1526, pour ratifier le traité qu'il avait souscrit pendant sa détention à *Madrid*. Les députés déclarèrent aux ministres de *Charles-Quint* que lorsque ce monarque avait conclu ce traité, il *n'était pas libre*, et que l'eût-il été, il n'était pas *le maître* de démembrer le royaume.

Le légat du pape annonce à l'assemblée la formation de la *ligue* entre le pape Clément VII, Henri VIII, et les princes d'Italie, pour chasser les impériaux de la Lombardie et du Milanais. Cette ligue fut appelée *sainte;* la France y accéda.

ETATS GENERAUX,

Sous Henri II.

Plusieurs historiens ont donné le titre d'*états généraux* à l'assemblée des *notables* qui se réunit à Paris sur la convocation du roi Henri II, en 1558, après la funeste bataille de Saint-Quentin. Le cardinal de *Lorraine* y fut l'orateur du clergé, le duc de *Nevers* celui des grands et de la noblesse, André *Gaillard du Mortier* parla pour le tiers-état, et le président de *Saint-André* pour le parlement. Cette assemblée vota les fonds nécessaires à la continuation de la guerre, et rendit une ordonnance sur les *poids et mesures*, en les réduisant universellement aux poids et mesures de la ville de Paris. Mais l'exécution de cette loi n'eut pas lieu, à cause des difficultés qu'elle éprouva dans les provinces.

ETATS GENERAUX,

Sous François II.

Les *états généraux* furent convoqués à *Orléans* par le roi François II, pour le 19 novembre 1560, à l'effet de remédier aux maux qui affligeaient la France ; mais ils furent interrompus par la mort de ce prince, arrivée le jeudi 5 décembre de la même année.

ETATS GENERAUX,

Sous Charles IX.

Catherine de Médicis, régente pendant la minorité de Charles IX son fils, fit continuer les *états généraux d'Orléans*, et en *fit faire* la nouvelle ouverture le 13 du même mois par le chancelier de l'*Hospital*. L'état était alors déchiré par les querelles de religion. Les protestans, qui comptaient les Châtillon à leur tête, voulaient confier la régence à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et les catholiques penchaient pour la donner à la reine-mère. On trouva un moyen de concilier ces intérêts divers, en décernant la régence à Catherine de Médicis, et en créant pour chef du conseil le roi de Navarre, avec le titre de lieutenant général du royaume.

Le chancelier de l'Hospital invita, dans son discours, la noblesse à ne pas se mettre au dessus des lois par la vaine splendeur de la naissance, et à ne pas oublier *que des rois sont descendus des esclaves*, et *que des enfans des rois le sont devenus*. Il ajouta, en parlant du jeune roi Charles IX : « Jamais orphelin, sans en excepter « aucun, ne s'est trouvé plus obéré que lui et « plus dénué de toute ressource. Il s'adresse

« donc à vous, comme aux représentans d'une « nation généreuse, qui n'a jamais abandonné « ses rois dans leur détresse, et vous demande « tout à la fois aide et conseil. On vous remettra « un état détaillé des recettes et des dépenses, des « revenus et des charges. Ce que vous arbitrerez « deviendra un réglement perpétuel pour la cour « de France. Le roi et la reine-mère sont ferme- « ment résolus de s'y conformer. »

L'orateur de la noblesse était Jacques de *Silly*, baron de Rochefort; celui du tiers-état un avocat de Bordeaux, nommé *Lange;* et celui du clergé, Jean *Quintin*, chanoine de Paris, qui fut nommé sur le refus du cardinal de Lorraine.

Mais chacun de ces ordres, au lieu de s'occuper à fournir les moyens de sauver l'état, se fit des reproches réciproques.

Le baron de *Rochefort* osa dire : « Que la no- « blesse, la première force du royaume, avait « été *tachée*, parceque beaucoup de personnes « qui n'étaient pas *nobles de race*, mais qui « avaient eu le maniement des affaires civiles, « ou qui avaient *fait le métier de la guerre*, ou « qui s'étaient rendues célèbres par quelque in- « vention, s'étaient mêlées parmi les nobles. » Il appela ce mélange un *alliage impur*. Il de-

manda « que les principaux offices de la magis-
« trature fussent exclusivement réservés aux
« membres de son ordre. »

Lange, orateur du tiers-état, reprocha au clergé : 1°. son ignorance; 2°. son avarice; 3°. son luxe effréné. Ces trois vices, il les trouva également dans la magistrature, où la *vénalité* des charges les avait naturalisés, et d'où il était impossible de les déraciner, tant que l'*or* y tiendrait lieu de *science*, d'*esprit* et de *vertu*.

Il censura les mêmes vices dans la *noblesse*, et ajouta « que les grands biens et les priviléges
« dont ce corps jouissait lui avaient été concé-
« dés *sous la condition de défendre l'état*; qu'il
« remplissait si mal le but de son institution,
« qu'on avait été forcé de soudoyer des étran-
« gers. »

Quintin, orateur du clergé, tonna contre les protestans, et peignit l'amiral *Coligny* sous les couleurs les plus noires. Il sollicita contre les hérétiques des peines rigoureuses, et réclama en faveur du clergé l'exemption d'un impôt permanent et arbitraire, qui devait un jour absorber les aumônes des fidèles.

Enfin, après des débats assez longs, ce qui résulta de plus remarquable des *états généraux*

d'Orléans, ce fut une ordonnance relative à l'administration de la justice, rendue par Charles IX, qui l'avait basée sur les 350 articles contenus dans les *cahiers* des trois ordres. C'est ce que nous appelons encore de nos jours *ordonnance d'Orléans*. Le chancelier de l'Hospital fit la clôture des *états généraux d'Orléans* le dernier jour de janvier 1561, avec promesse de les convoquer de nouveau à *Melun* au premier mai.

Etats généraux convoqués à *Pontoise* en 1561 pour accorder les différens partis, et fournir des secours au roi. Ce sont ceux qui avaient été assignés à *Melun*, en continuation des états d'Orléans. Plusieurs historiens refusent avec raison aux *états de Pontoise* le titre d'*états généraux*, et ne les considèrent que comme une *assemblée de notables*, composée seulement de treize députés pour la noblesse, treize pour le tiers-état, auxquels se réunirent environ cinquante évêques qui avaient été mandés à *Poissy* pour tenir un concile et représenter le clergé. On y travailla à la confection de l'ordonnance d'Orléans, et on réussit à la faire passer comme *loi de l'état*, et à la faire enregistrer au parlement le 13 septembre 1561. Le tiers-état et la noblesse proposèrent de faire coopérer le clergé

au paiement des dettes de l'état, et soumirent deux plans qui tendaient à ce but.

Etats généraux de *Saint-Germain-en-Laye*, en 1561. C'est la continuation des *états* de *Pontoise*, ou plutôt un *lit de justice*, auquel Charles IX appela les vingt-six députés de la noblesse et du tiers-état assemblés à *Pontoise*, les évêques réunis à *Poissy*, et des députés de toutes les cours de *parlement*, pour lui *donner conseil* sur les moyens de terminer les troubles qui désolaient le royaume. Catherine de Médicis fit en secret à tous les différens ordres des promesses qui flattaient leurs passions, et dont l'exécution était impossible par leur opposition naturelle. Mais elle amena le clergé à consentir à payer une partie de la dette publique, et les deux autres ordres à subir un nouvel impôt, et c'était tout ce qu'elle desirait.

Etats généraux tenus à *Moulins* en 1566. Ils donnent lieu à cette célèbre ordonnance pour la réformation de la justice, appelée *l'ordonnance de Moulins*. Elle contenait 86 articles, et confirmait, en partie, l'édit de Charles IX rendu en 1563 au château de *Roussillon* sur le Rhône, lequel modifiait les avantages accordés aux protestans par l'édit de pacification. Mais plusieurs historiens refusent encore avec raison le titre d'*é-*

tats généraux à cette assemblée, et ne la considèrent que comme une réunion de notables et de magistrats, appelés par la *reine régente* à remédier aux maux de l'état. Le chancelier de l'Hospital, législateur habile, perfectionna à *Moulins* le grand ouvrage commencé à Orléans et à Roussillon ; et Catherine de Médicis s'y occupa principalement de la réconciliation des deux partis (les huguenots et les catholiques) ; mais elle n'y réussit qu'en apparence.

ETATS GENERAUX,

Sous Henri III.

Etats généraux tenus à Blois en 1576. Henri III en fit l'ouverture le jeudi 6 décembre.

Le *clergé* était représenté par cent quatre députés, et avait pour président M. d'*Espinasse*, archevêque de Lyon.

La *noblesse* comptait soixante-douze députés, et était présidée par M. de *La Rochefoucault*.

Le *tiers-état* était représenté par cent-cinquante députés, et se trouvait présidé par Nicolas *Lhuillier*, prévôt des marchands de la ville de Paris.

L'orateur choisi pour la noblesse était Guillaume de *Beauffremont*, baron de Senecay.

Celui du tiers-état était M. *Versoris*, avocat au parlement.

Lorsque le roi entra, la noblesse et le clergé se lévèrent, ayant la tête découverte; mais le tiers-état, placé *derrière* ces deux ordres, mit un genou en terre.

Le chancelier de France René *Birague* fit la harangue d'ouverture; et le lundi 31 décembre suivant, M. de *Nicolaï*, premier président de la chambre des comptes, vint de la part du roi exposer les besoins de l'état aux *trois ordres*, assemblés chacun séparément.

Ces *états généraux*, qui avaient été convoqués à la sollicitation des *protestans*, alarmés des dispositions que fesait la *Ligue*, loin de leur être favorables, révoquèrent les priviléges qui leur avaient été accordés par l'édit de *pacification*, sous le règne de Charles IX, décidèrent qu'on leur ferait la guerre, autorisèrent la Ligue, et déclarèrent chef de cette association le roi Henri III, à qui ils accordèrent des subsides.

Cependant les représentations faites par les trois ordres dans l'assemblée de Blois donnèrent lieu à une *ordonnance*, qui prononçait l'abolition de la vénalité des emplois de justice, et qui établissait plusieurs réglemens pour la po-

lice ecclésiastique, pour la réception des juges et les grades des universités. Cette ordonnance, quoique rendue à Paris en 1579, n'en fut pas moins appelée *ordonnance de Blois*, parcequ'elle avait été dressée sur les cahiers de ces états. Elle ne fut *enregistrée* au parlement de Paris qu'en 1580, et après plusieurs délibérations et remontrances.

Ces états ont encore de remarquable que l'archevêque de Lyon, *orateur du clergé*, se mit à *un pupitre à genou* devant le roi lors de la séance d'ouverture; *après avoir dit une clause de sa harangue*, on lui dit de se lever; ce qu'il fit, et il parla pendant cinq quarts d'heure.

M. de Beauffremont, orateur de la *noblesse*, se mit également *à genou*, et eut ordre de se lever après un demi-quart d'heure.

M. Versoris, orateur du *tiers-état*, fut laissé *à genou* pendant une demi-heure; son discours dura une heure et demie.

Tous les députés des états se levèrent et se découvrirent quand les orateurs du *clergé* et de la *noblesse* commencèrent à parler; *bientôt après on leur dit de s'asseoir*. Mais tout le tems que dura la harangue de M. Versoris, le *tiers-état* resta

constamment *debout et tête nue*, comme il lui avait été enjoint en entrant dans la salle.

Les *états* de *Blois* se terminèrent au commencement de mars 1577, et une *sixième guerre de religion* vint inonder la France du sang de ses propres citoyens.

Deuxième Assemblée des Etats Généraux convoquée à Blois en 1588.

Henri III, effrayé des malheurs qui désolent son royaume et de la journée des *barricades* qui l'avait forcé de quitter Paris, se réfugie à Chartres, d'où il convoque les états-généraux à *Blois*, pour le 15 septembre 1588.

Le duc de Guise, chef du parti catholique, et prince des plus ambitieux, avait formé le projet d'y faire déposer le roi. Ce monarque s'était mis à dos les calvinistes en signant à Rouen l'édit de *réunion* qui portait, pour principale clause, que le roi venant à décéder sans enfans mâles, on ne pourrait lui donner pour successeur *aucun prince hérétique*, *ou fauteur d'hérésie*. C'était l'arrêt d'exclusion du bon Henri IV; Henri III n'avait non plus aucun partisan dans les *nouveaux états*, parce que le duc de Guise avait usé de toute son influence pour ne faire élire dans les

provinces que des députés qui lui fussent dévoués, même au préjudice du roi.

Le *clergé* y était représenté par cent-trente-quatre députés, présidés par l'archevêque de *Bourges*, à cause de l'absence des cardinaux de Bourbon et de Guise.

La *noblesse* y comptait cent quatre-vingt députés, ayant à leur tête Claude de *Beauffremont*, baron de Senecay, fils de Guillaume, dont il a déjà été question, et le comte de *Brienne*.

Le *tiers-état*, représenté par cent quatre-vingt-onze députés, avait pour orateur *Lachapelle-Marteau*, qualifié de prévôt des marchands de la ville de Paris, et *Bernard*, avocat au parlement.

L'ouverture solennelle de ces états se fit le 16 octobre 1588, dans la grande salle du château de Blois, où s'étaient assemblés ceux de 1576 : le roi y prononça un discours, et le garde des sceaux *de Montholon* retraça à tous les ordres leurs devoirs particuliers, en indiquant la réforme des abus dont la destruction était indispensable.

Mais l'audace que manifesta le duc de Guise dans cette assemblée, ainsi que les demandes *inconsidérées* et souvent *séditieuses* des députés, furent un trait de lumière qui ne permit plus à

Henri III de douter des intentions perfides du prince lorrain, et sa mort fut résolue.

Il est affligeant de dire que l'incapacité et la faiblesse du monarque français, qui avait plus d'une fois violé *la foi royale* envers ses sujets, ne lui laissaient aucun moyen de faire punir le duc de Guise par les moyens ordinaires et usités de la justice, et qu'il fallut qu'un roi de France employât sourdement le fer de l'*assassinat* pour se défaire d'un sujet rebelle.

Le duc de Guise fut *poignardé* le dimanche 23 décembre, sur les huit heures du matin, comme il entrait dans le cabinet du roi, qui l'avait fait appeler. Le lendemain, le cardinal son frère éprouva le même sort.

Le 16 janvier, les *états de Blois* furent congédiés; le sang des *Guises,* loin d'éteindre le feu de la guerre civile, ne fit que la rallumer avec plus d'ardeur. Les *ligueurs*, furieux d'avoir perdu leur chef, se livrèrent à tous les excès de la révolte pour le venger, et Henri III se vit alors obligé d'appeler à son secours le roi de Navarre (depuis Henri IV), qu'il avait proscrit par l'édit de Rouen, et qui vint généreusement lui offrir ses troupes, son bras et sa vie.

Henri III ne survécut que de quelques mois au

duc de Guise; la *Ligue* le fit assassiner par *Jacques Clément*, le 1 août 1589. Henri de Bourbon, roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne de France, lui succéda.

ETATS GENERAUX,
Sous Henri IV.

C'est à tort que plusieurs écrivains donnent le titre d'*états généraux* à cette assemblée, qui ne fut, à proprement parler, qu'une réunion de *notables* des *trois ordres* de l'état.

Henri IV, maître adoré d'un royaume épuisé, assembla les *états* dans la ville de *Rouen* en 1596, pour aviser aux moyens de faire la guerre à l'Espagne. Ce monarque en fit lui-même l'ouverture le 4 novembre, dans le palais abbatial de Saint-Ouen; il prononça un discours noble et touchant, qui pénétra tous les députés du plus respectueux attendrissement. On y agita aussi de combler les dettes de l'état; et après plusieurs conférences, auxquelles le sage et vertueux Sully assista constamment, on accorda des subsides et des secours au monarque.

ETATS GENERAUX,
Sous Louis XIII.

Etats-généraux assemblés à *Paris* en 1614. Les

princes, mécontens de la régence de *Catherine de Médicis* et de son ministre le cardinal *Mazarin*, s'étaient retirés de la cour, et se plaignaient hautement des abus qui infestaient l'administration. On craignait une guerre civile, et la reine, pour l'éviter, conclut avec les princes mécontens le traité de *Ste.-Menehould*, le 16 mai 1614, par lequel elle s'engagea, entre autres articles, d'assembler les *états généraux*.

Pour remplir sa promesse, la régente envoya au nom du jeune roi des lettres-patentes aux diverses provinces pour faire procéder à l'élection des députés des trois ordres, dont on assigna d'abord le rendez-vous à *Sens* pour le 10 septembre. Mais ensuite on attendit la majorité de Louis XIII, qui fut déclarée le 2 octobre suivant, pour transférer les états à Paris.

Le roi en fit l'ouverture le 27 octobre, après un jeûne public de trois jours et une procession solennelle, qu'il avait ordonnés pour implorer l'assistance du ciel. Ce prince dit en peu de mots aux états que son but était d'écouter les plaintes de ses sujets et de pourvoir à leurs griefs.

Le chancelier de Sillery parla ensuite de la situation des affaires; puis ayant pris l'ordre du roi, il dit aux députés que Sa Majesté leur per-

mettait de dresser le cahier de leurs plaintes, doléances et demandes, et qu'elle leur promettait d'y répondre favorablement.

Le *clergé* était représenté par cent quarante députés, parmi lesquels on comptait cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux chefs d'ordre, qui avaient pour président Simon de *Marquemont*, archevêque de Lyon.

La *noblesse* était représentée par cent trente-deux gentilshommes, qui avaient élu pour leur président *Henri de Beauffremont*, baron de *Senecay*, frère de Claude, dont il a été question p. 27, et pour leur orateur, *Roncherolles*, baron de *Pont-Saint-Pierre*.

Le *tiers-état* comptait cent quatre-vingt-douze représentans, qui avaient élu pour leur président Robert *Miron*, prévôt des marchands de la ville de Paris et président aux requêtes du palais.

Cette fois, les orateurs du clergé et de la noblesse parlerent *debout*, mais celui du tiers-état parla *à genoux*, suivant l'ancien usage, quoiqu'il eût pu réclamer les mêmes priviléges des deux autres ordres.

Cette assemblée s'occupa de divers objets d'administration publique et de finance, et demanda la répression de plusieurs abus ; mais elle perdit

un tems précieux dans le cérémonial des communications, et finit ensuite par se diviser sur plusieurs points importans de la législation.

Le tiers-état fit faire par ses députés la proposition tendante à arrêter le cours d'une doctrine pernicieuse, qui paraissait se répandre depuis quelque tems, d'attaquer l'*indépendance des rois* par rapport à leur temporel.

L'article proposé portait « que le roi serait « supplié de faire arrêter en l'assemblée des *états-« généraux*, comme une loi inviolable et fonda-« mentale du royaume, que le roi étant reconnu « souverain en France, et ne tenant son autorité « que de Dieu seul, il n'y a sur la terre aucune « puissance spirituelle ou temporelle qui ait le « droit de le priver de son royaume, ni de dis-« penser ou d'absoudre ses sujets, pour quelque « cause que ce soit, de la fidélité et de l'obéis-« sance qu'ils lui doivent ; que tous les Français « généralement tiendraient cette loi pour *sain-« te, véritable* et *conforme* à la parole de Dieu, « sans nulle distinction équivoque ou limitation ; « qu'elle serait jurée par tous les députés aux « *états-généraux*, et désormais par tous les béné-« ficiers et magistrats du royaume, avant que « d'entrer en possession de leurs bénéfices ou de

« leurs charges : que l'opinion contraire, aussi « bien que celle qui permet de tuer ou de dépo- « ser les souverains, et de se *révolter contre eux* « pour quelque raison que ce soit, seraient dé- « clarées *fausses, impies, détestables*, et contrai- « res à l'établissement de la monarchie française, « qui dépend immédiatement de Dieu seul; que « tous les livres qui enseigneraient cette mau- « vaise doctrine seraient regardés comme sédi- « tieux et damnables; enfin, que cette loi serait « lue dans les cours souveraines et dans les tri- « bunaux subalternes, afin qu'elle fût connue et « religieusement observée. »

Le cardinal du *Perron*, qui fut député du clergé pour aller débattre cet article en la chambre du *tiers-état*, accorda à la vérité que, pour telle cause que ce soit, il n'est pas permis de tuer les rois, et que nos rois ont tout droit de souveraineté temporelle en leur royaume; mais il prétendit que la proposition, qu'il *n'y a nul cas auquel les sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait à leur prince*, ne pouvait être reçue que comme problématique.

Le président *Miron* défendit la proposition attaquée; mais cela n'empêcha pas que les députés des deux autres ordres et les partisans de cette

doctrine pernicieuse ne parvinssent à faire ôter cet article du cahier sous différens prétextes frivoles, en disant que si on le publiait, il semblerait qu'on eût jusqu'alors révoqué en doute l'indépendance de la couronne, que c'était chercher à altérer l'union qui était entre le roi et le saint-père, et causer un schisme certain dans l'état.

L'article ainsi éludé par les deux ordres, fut proposé au *parlement*, qui rendit un arrêt entièrement conforme aux principes qu'il contenait, et ce sur le réquisitoire des gens du roi.

Les *trois ordres*, divisés aussi sur d'autres objets, se réunirent tous pour demander l'*établissement d'une chambre qui fit la recherche des malversations commises dans les finances;* mais la cour éluda cette proposition.

La clôture de ces états, qui ne produisirent aucun fruit, fut faite le 23 février 1615.

Louis XIII convoqua à *Rouen* une assemblée des *notables* en 1617, pour recevoir la réponse aux cahiers qui avaient été remis par les états généraux de 1614. Il en fit l'ouverture, le 4 décembre, par un discours très laconique. Le chancelier, après que le roi eut parlé, exposa les vues et les intentions de ce monarque. Le roi,

en faisant lever la séance, annonça que désormais l'assemblée serait présidée par *Monsieur*, son frère, lequel n'était alors âgé que de treize ans; mais on lui donna pour assesseurs les cardinaux Du Perron et de La Rochefoucault, le duc de Montbason et le maréchal de Brissac. L'issue de cette assemblée ne fut pas plus utile aux peuples que les états dont elle devait être le complément, et la clôture s'en fit le 27 décembre.

Une autre assemblée des *notables* fut réunie à Paris sous le même roi, en 1626. Elle fut un des échelons par lesquels le cardinal de Richelieu monta au faîte des grandeurs. Ce ministre, qui avait fait disgracier le chancelier de Sillery et M. de Puisieux son fils, y proposa plusieurs plans de réforme, et la suppression des charges de connétable et de grand-amiral. Ce fut encore *monsieur*, frère du roi, qui présida cette assemblée, dont la clôture se fit le 23 février 1627.

Assemblée des Notables de 1787.

En 1787, le 22 février, se fit à *Versailles* l'ouverture de la *première assemblée des notables*, convoqués sous le dernier règne. Elle avait lieu pour aviser aux moyens de combler le déficit dans les finances, qui se montait à cette époque à *cent dix millions*. C'était une somme très fai-

ble, qu'il était facile de combler sans éclat. Mais le peu de dévouement que manifesta cette assemblée, et des intrigues qui furent bien fatales à la France, lui firent rejeter tous les plans proposés par le ministère, et se séparer sans avoir rien fait. L'ouverture en avait eu lieu sous la présidence du roi, qui y avait prononcé un discours.

Assemblée des Notables de 1788.

En 1788, le 6 novembre, se fit, encore sous la présidence du roi, l'ouverture de la *seconde assemblée des notables*. M. *Necker*, ministre d'état et contrôleur général des finances, avait l'intention d'établir une subvention territoriale, à laquelle toutes les classes de l'état devaient être indistinctement soumises : c'était cette question qui devait occuper les *états généraux* qui venaient d'être convoqués ; mais avant leur réunion, il proposa au roi de donner au *tiers-état* une double représentation, et d'admettre alors dans la manière de délibérer le *vote individuel*, parceque avec cette double représention, le nombre des députés du *tiers-état*, se trouvant égal à celui des deux autres ordres, il était sûr de la majorité des votes, et de forcer ainsi la noblesse et le clergé à partager les impôts qui devaient être établis. Le roi, ne voulant point

prendre sur lui de décider la question de cette double représentation du tiers-état, ordonna la réunion d'une assemblée de *notables* pour la résoudre. Mais cette assemblée, composée d'hommes qui tenaient à la forme des *états généraux* de 1614, n'adopta point la *double représentation*, et après plus d'un mois d'un travail inutile, cette réunion de notables se sépara le 12 décembre.

Cependant M. *Necker*, n'abandonnant point son projet de double représentation, parcequ'il y trouvait le salut du trône et de l'état, fit décider, par *arrêt du conseil*, que les *états généraux* seraient convoqués, vers la fin d'avril 1789, à Versailles; que le nombre des députés qui devaient composer cette assemblée serait de *mille*, et que celui des représentans du *tiers-état* serait *égal* à celui des deux autres ordres réunis.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789,

DEVENUS

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Les *états généraux* s'ouvrirent à *Versailles* le 5 mai 1789.

Le nombre de députés convoqués pour y représenter le *clergé* était de trois cent dix-sept, tant archevêques qu'évêques, abbés, curés et moines.

Le nombre de députés convoqués pour y représenter la *noblesse* était aussi de trois cent dix-sept; c'étaient des gentilshommes ou des magistrats des cours supérieures.

Le nombre de députés convoqués pour y représenter le *tiers-état* était de six cent seize, parmi lesquels on comptait deux prêtres, douze gentilshommes, dix-huit maires ou consuls, cent soixante-deux magistrats de baillages ou d'autres siéges de judicature, deux cent douze avocats, seize médecins, plusieurs négocians, propriétaires et cultivateurs.

La noblesse de Bretagne ayant refusé d'envoyer des députés à cette assemblée, et ceux de quelques bailliages ne s'étant point rendus non

plus pour les deux ordres de la noblesse et du clergé, le tiers-état se trouva alors avoir une supériorité de trente-sept voix.

Dans la première séance le roi prononça un discours qui fut universellemeut applaudi. Le garde des sceaux et le contrôleur général des finances parlèrent après lui. Ce dernier donna un tableau des revenus et des dépenses fixes. Le résultat des dépenses était de 531 millions 444 mille livres par année; celui des revenus n'était que de 475 millions 294 mille livres : alors il se trouvait un *déficit annuel* de 56 millions 150 mille livres. On proposa des moyens d'amélioration et d'économie pour parer à ce déficit et subvenir aux besoins du roi.

Les diverses opinions qui se manifestèrent dans l'assemblée dès la seconde séance, à l'occasion de la *vérification des pouvoirs*, que la noblesse et le clergé voulaient faire chacun dans leur chambre particulière, et que le tiers-état prétendait, au contraire, devoir être faite en commun, dans l'intention d'amener les deux autres ordres à voter par tête, furent la source des divisions et des intrigues qui agitèrent cette assemblée, et qui la portèrent à se constituer, sur la motion de M. Sieyes, en *assemblée nationale* le 17 juin 1789.

PREMIERE ASSEMBLÉE NATIONALE,

DITE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

La constitution des états généraux en *assemblée nationale* fut une mesure décisive contre les ministres et la cour. Les délégués de la nation eurent dèslors un crédit et un pouvoirdont l'emploi bien dirigé pouvait sauver la monarchie et l'état, mais quelques intérêts particuliers, et plus encore l'effervescence qui agitait alors toutes les têtes, ouvrirent un chemin trop vaste à la malheureuse révolution qui désola depuis notre patrie.

Cette assemblée supprima les vœux monastiques, les dîmes ecclésiastiques, décréta la constitution civile du clergé, exclut les ecclésiastiques de toute fonction publique, comme incompatible avec leur ministère, exigea d'eux un serment qui causa un grand schisme politique en France, et décréta que l'élection des *évêques* et des *curés* serait désormais faite par le peuple, et à la pluralité des suffrages. Elle fit porter aux hôtels des monnaies l'*argenterie de toutes les églises* reconnue inutile au culte.

Elle abolit la noblesse héréditaire, et les titres

de ducs, comtes, barons et marquis, ainsi que toutes autres distinctions honorifiques de supériorité ou de puissance résultant du régime féodal.

Elle supprima, après avoir organisé un nouvel ordre judiciaire, les parlemens, les cours des aides, les chambres des comptes, et toutes autres cours souveraines et supérieures.

Elle décréta qu'à la *nation seule* appartenait le droit *de faire la guerre et la paix.*

Elle mit en vente les biens nationaux, et porta la *liste civile* à 25 millions, et le douaire de la reine à 4 millions.

Elle créa pour 1200 millions d'*assignats.*

L'abolition des jurandes et maîtrises, celle des droits d'entrée dus aux barrières, ainsi que la suppression de tout ordre de chevalerie, corporation, décoration ou signe qui pouvait supposer des distinctions de naissance ou de prérogatives, furent encore l'ouvrage de cette assemblée.

Elle décréta une *constitution* qui avait pour base la *monarchie héréditaire*, dont le *pouvoir législatif* était confié à une assemblée de représentans élus par la nation, et le *pouvoir exécutif* attribué au monarque, dont la personne était déclarée inviolable et sacrée. Le roi vint le 14 septembre 1791, au sein de cette assemblée, jurer une

acceptation solennelle de cette constitution, et le 30 du même mois il termina les séances de l'assemblée constituante, qui avait déclaré qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu pour l'assemblée législative qui devait succéder.

DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789, ET MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Députés de la Sénéchaussée d'Agen.

Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêq. d'Agen.
Matateste de Beaufort, curé de Montastruc.
De Fournetz, curé de Pui-Miélan.
Le duc d'Aiguillon.
Le marquis de Bouran.
Le marquis de Fumel-Monségur.
Escourre de Peluzac, avocat.
Daubert, juge royal.
Renaud, avocat.
Millet de Bellisle, avocat.
François, agriculteur.
Therme, agriculteur.

Députés de la Sénéchaussée d'Aix.

Jean-de-Dieu Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix.
Cousin, curé de Cucuron.
D'André, conseiller au parlement d'Aix.

De Clapiers.

Le comte de Mirabeau.

Bouche, avocat au parlement.

Audier-Massillon, lieutenant-général de la sénéchaussée.

De Pochet, avocat, ancien consul d'Aix, procureur du pays de Provence.

Députés de la Sénéchaussée de Nérac et de Casteljaloux.

Alexand.-César d'Anteroche, év. de Condom.

Le baron de Batz, grand sénéchal.

Brunet de Latugue, juge royal de Puch de Gontaud.

Brostaret, avocat de Casteljaloux.

Députés du Bailliage d'Alençon.

Le Clerc, curé de la Cambre,

Dufresne, curé de Mesnil-Durand.

Le marquis de Vrigny, grand bailli.

Le Carpentier de Chailloué, conseiller au parlement.

Belsey de Courmesnil, procureur du roi en l'élection d'Argentan.

Goupil de Prefeln, ancien magistrat.

Colombel de Boisaulard, ancien négociant.

Le Bigot de Beauregard, maire de Domfront, ancien gendarme de la garde.

Députés des dix villes ci-devant Impériales d'Alsace.

Bernard, syndic du chap. de Weissembourg.
Meyer, médecin, physicien de la ville de Kaisersberg.

Députés du Bailliage d'Amiens et Ham.

Fournier, curé d'Heilly.
Louis-Charles de Machault, évêq. d'Amiens.
Le duc d'Havré et de Croy.
De Noailles, prince de Poix.
Douchet, cultivateur.
Langlier, cultivateur.
Le Roux, ancien maire de ville.
Laurendeau, avocat au bailliage présidial.

Députés du Bailliage d'Amont en Franche-Comté.

Clerget, curé d'Onens.
Longpré, chanoine de Champlitte.
Rousselot, curé de Tienans.
Dom Noirot.
Le marquis de Toulongeon.
Le chevalier d'Esclans.

Bureau de Puzy, officier de génie.

De Raze, lieutenant général de Vesoul.

Gourdan, lieutenant assesseur criminel au bailliage présidial de Grai.

Cochard, avocat.

Muguet de Nanthou, écuyer, lieutenant général de Grai.

Durget, avocat.

Pernel, notaire à Lure.

Députés du Bailliage d'Angoulême.

Philippe-François d'Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême.

L'abbé Joubert, curé de Saint-Martin.

Le marquis de Saint-Simon.

Le comte de Culant.

Augier, négociant à Coignac.

Roy, avocat à Angoulême.

Marchais, assesseur du duché de la Rochefoucault.

Pougeard du Limbert, avocat de Confolens.

Députés de la Sénéchaussée d'Anjou.

Chatizel, curé de Salaine.

Rangeard, archipr. d'Angers, curé d'Audard.

Rabin, curé de Notre-Dame de Cholet.

Martinet, chanoine régulier, prieur curé de Daon.

Le comte de Galissonnière.

Le comte de Reuilliez.

Le comte de Dieuzie.

Le duc de Choiseul-Praslin.

Milscent, lieutenant particulier au siége présidial d'Angers.

Chassebeuf Volney, propriétaire à Angers.

De la Réveillière-Lépeaux.

Brevet de Beaujour, avocat du roi.

Riche, négociant d'Angers.

Allard, médecin.

Demazières, conseiller au siége d'Angers.

Le Maignan, lieutenant criminel de Baugé.

Députés de la Sénéchaussée d'Annonay.

Dodde, curé de Saint-Peray, official et archiprêtre.

Le marquis de Satilieux, capitaine au corps royal de génie.

De Boissy d'Anglas.

Monneron, aîné.

Députés de la Sénéchaussée d'Arles.

Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles.

De Provançal, marquis de Fouchâteau.

Pelissier, docteur en médecine.

Durand de Maillane, avocat.

Députés de la Ville d'Arles.

L'abbé Royer, conseiller d'état.

Le marquis de Guilhehu-Clermont-Lodève.

Boulouvard, négociant d'Arles.

Bonnemant, avocat.

Députés de la Sénéchaussée d'Armagnac, Lectoure et Isle-Jourdain.

Raymond du Castaing, curé de Lanux.

Le marquis Dangosse, maréchal de camp, gouverneur et grand sénéchal d'Armagnac.

De la Terrade, juge-mage, lieutenant-général de Lectoure.

Laclaverie de la Chapelle, avocat.

Députés de la Province d'Artois.

Le Roulx, curé de Saint-Pol.

Behin, curé d'Hersin-Conpigny.

Boudart, curé de la Couture.

Diot, curé de Ligny-sur-Eauche.

Briois de Beaumez, premier président du conseil d'Artois.

Le comte Charles de Lameth, colonel des cuirassiers.

Le Sergeant d'Isberg, lieutenant des présidens de France.

Le comte de Croix, major en second d'infanterie.

Payen, cultivateur propriétaire à Boiry Becquerel.

Brassard, avocat.

Fleury, fermier à Coupelle-Vielle.

Vaillant, ancien garde des sceaux à la chancellerie établie près le conseil d'Artois.

De Robespierre, avocat.

Petit, fermier à Magnicourt-sur-Canche.

Boucher, négociant et banquier.

Dubuisson d'Inchy, agriculteur propriétaire.

Députés de la Sénéchaussée d'Auch.

Guirandez de Saint-Mezard, docteur en théologie, archiprêtre de Lavardens.

M. le baron de Lupé.

Sentetz, procureur du roi de la sénéchaussée d'Auch.

De Peréz, avocat.

Députés du Bailliage d'Autun.

Charles-Maurice de Talleyrand Périgord, évêque d'Autun.

De Dégoine, marquis du Palais.

Repoux, avocat.
Verchère de Reffve, avocat.

Députés du Bailliage d'Auxerre.

Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre.
De Nobien, doyen de la cathédrale.
De Moncorps.
Le comte d'Arcy Duchesnoi.
Marie de la Forge, conseiller au présidial.
Paultre des Epinettes, bourgeois.
Maujeot, avocat.
Remond, procureur du roi au présidial.

Députés du Bailliage d'Auxois.

Bouillotte, curé d'Arnay le Duc.
Le marquis d'Argenteuil, maréchal de camp.
Guiot, avocat d'Arnay le Duc.
Guiot de Saint-Florent, avocat de Semur.

Députés du Bailliage d'Avesnes.

Besse, curé de Saint-Aubin.
Le comte François de Saint-Aldegonde, colonel, attaché au régiment royal de Champagne.
Hennet, prévôt de Maubeuge.
Darche, maître de forges à Marienbourg.

Députés du Bailliage de Bailleul.

Roussel, curé de Blarenghem.

Le prince de Robecq, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, grand d'Espagne.

Le marquis de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

De Kyrspotter, lieutenant général criminel.

Kerwyn, conseiller pensionnaire.

Bouchette, avocat.

De Lattre de Batsaert, ancien maître particulier des eaux et forêts.

Députés du Bailliage de Bar le Duc en Barrois.

Simon, curé de Wael.

Collinet, curé de Ville-sur-Iron.

Aubry, curé de Véel.

Le duc du Châtelet.

Le vicomte de Hautoy, maréchal de camp.

De Bousmard, capitaine au corps royal du génie.

Duquesnoy, avocat.

Bazoche, avocat.

Gossin.

Huot de Goncourt.

Pellegrin, curé.

Marquis, avocat de Saint-Mihiel.

Viard, lieuten. de police à Pont-à-Mousson.

Ulry, avocat du roi au bailliage de Bar.

Députés du Bailliage de Bar-sur-Seine.

Blugets, doyen des curés à Riceys.

Le baron de Crussol, grand bailli d'épée.

Bouchotte, procureur du roi.

Parisot, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Basse-Marche.

Le Borlhe de Grandpré, curé de la paroisse d'Oradoux-Sannois.

Le comte de Laipaud, grand sénéchal d'épée.

Lesterpt de Bauvais, avocat en parlement au Dorat.

Lesterpt, avocat, juge-sénéchal du Dorat.

Députés de la Sénéchaussée de Bazas.

Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas.

De Piis, grand sénéchal.

Lavenüe, avocat.

Saige, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Béarn.

Marc-Antoine de Noé, évêque de l'Escar.

L'abbé de Charitte.

L'abbé Saurine.

L'abbé Julien.

Le comte de Grammont.

Le comte d'Esquille.

Mourot, avocat.

Noussiton, avocat.

Pemartin, avocat.

D'Arnaudat, conseiller au parl. de Navarre.

Députés de la Sénéchaussée de Beaujolois.

Desvernay, curé de Villefranche.

Le marquis de Monspey.

Chasset, avocat.

Humblot, négociant.

Députés du Bailliage de Beauvais.

David, curé de l'Ormaison.

Le comte de Crillon.

Millon de Montherlant, avocat syndic de Beauvais.

Oudaille, laboureur.

Députés du Bailliage de Belfort en Alsace.

Rosé, curé d'Obersteinbroun.

Jean-Baptiste Gobel, évêque de Lyda, suffragant du diocèse de Bâle.

Le comte de Montjoie-Vaufrey.

Le baron de Laudenberg-Wagenbourg.

Pslieger, procureur syndic d'Huningue.

Lavie, cultivateur.

Guittard, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie.

Députés du Bailliage de Berry.

Jean-Augustin de Chastenet de Puységur, archevêque de Bourges.

Poupart, curé de Sancerre.

Villebannois, curé de Saint-Jean-le-Vieux.

Yvernault, chan. de St.-Ursin de Bourgerie.

Le comte de la Châtre.

Le marquis de Bouthilliers.

Heurtault, vicomte de la Merville.

De Bangy de Puivalée.

Boery, prés. en l'élection de Châteauroux.

Poya de l'Herbé, lieutenant particulier au bailliage d'Issoudun.

Thoret, docteur-médecin en l'université de Bourges.

Le Grand, avocat du roi au bailliage de Châteauroux.

Sallé de Chou, avocat du roi au présidial de Bourges.

Auclerc des Cottes, médecin du comte d'Artois.

Baucheton, avocat en parlement et au bailliage d'Issoudun.

Grangier, avocat en parlement.

Députés du Bailliage de Besançon.

Millot, chanoine de Sainte-Magdeleine.

Demandre, curé.

De Grosbois, premier président.

Lapoule, avocat.

Blanc, avocat.

Martin, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Beziers.

Goutters, curé d'Argillers.

Martin, curé de Sainte-Aphrodise.

Le marquis de Gayon, maréchal de camp.

De Gleises-de-la-Blanque, lieutenant général de Beziers.

Le baron de Jessé.

Salle de Costebelle, avocat.

Merigeaux, avocat.

Rey, avocat.

Rocque de Saint-Pons, négociant.

Deputés de la Sénéchaussée de Bigorre.

Riviere, curé de Vic Bigorre.

Le baron de Gonnés.

Barère de Vieuzac, avocat au parlement de Toulouse.

Dupont, avocat au parlement, assesseur de la vallée de Baréges.

Députés du Bailliage de Blois.

Chabot, curé de la chapelle Saint-Victor.

De la Rochenegly, prieur de Saint-Honoré de Blois.

Le vicomte de Beauharnois, major en second du régiment de la Sarre.

De Phelines, capit. au corps royal du génie.

Drouillon, lieutenant général du bailliage et présidial.

Turpin, lieutenant-criminel audit siége.

De la Forge, avocat à Châteaudun.

Dinochau, avocat à Blois.

Députés de la Sénéchaussée de Bordeaux.

Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.

Piffon, curé de Valeyrac.

Delage, curé de Saint-Christoly en Blayer.

D'Heral, vicaire général.

Le Berthon, premier président.

Le vicomte de Ségur, maréchal de camp.

Le chevalier de Verthamont.

Le président Lavie.

Fisson Jaubert, médecin.

De Luze-l'Etang, notaire.

Boissonnet, notaire.

Valentin Bernard, bourgeois.

Nairac, négociant.

La Fargue ancien consul.

De Séze, médecin.

Gaschet de Lisle.

Députés de la Sénéchaussée de Boulogne-sur-mer.

L'abbé Merie de Montgazin, vicaire général du diocèse de Boulogne.

Le duc de Villequier.

Latteux, avocat, ancien maire de Boulogne.

Gros, avocat.

Députés du Bailliage de Bourg en Bresse.

Guédan, curé de Saint-Trivier.

Bottex, curé de Neuville-Saint-Ains.

De Garron de la Bevière, chev. de Saint-Louis.

De Cardon, baron de Sandran.

Populus, avocat.
Bouveyron, bourgeois.
Gauthier des Orcières.
Picquet, avocat du roi.

Députés de la Sénéchaussée de Brest.

Legendre, avocat.
Mayot, négociant.

Deputés de la Sénéchaussée de Bugey et de Valromey.

Favre, curé d'Hotonne.
Le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean.
De Lilia de Crose, avocat.
Brillat-Savarin, avocat.

Députés du Bailliage de Caen.

Le François, curé de Mutrecy.
L'Evéque, curé de Tracy.
Le Tellier, curé de Bonnoil.
Le duc de Coigny.
Le comte Louis de Vassy.
Le baron de Wimpfen.
De Launay, avocat à Bayeux.
Poulain de Beauchesne, ancien lieutenant de la grande louveterie de France.
Lamy, négociant de Caen.
Flaust, lieutenant général du bailliage de Vire.

Pain, cons.-assesseur au bailliage de Thorigny.

De Cussy, ancien direct. de la monnaie de Caen.

Députés du Bailliage de Calais et d'Ardres.

Bucaille, curé de Frethus.

Le vicomte Desandrouin.

Francoville, avocat.

Blanquart des Salines.

Députés du Bailliage de Cambresis.

Bracq, curé de Ribecourt.

Le marquis d'Estourmelle.

Mortier.

Delambre.

Députés de la Sénéchaussée de Carcassonne.

L'archevêque de Damas.

Samary, Curé de Carcassonne.

Le comte de Montcalm-Gozon, maréchal de camp.

Le marquis Dupac de Badens, ancien officier d'infanterie.

Ramel-Nogaret, avocat du roi au siége présidial de Carcassonne, procureur du roi.

Dupré, négociant fabricant de Carcassonne.

Morin, avocat en parlement, citoyen de St.-Nazaire.

Benazet, bourgeois de Saissac.

Députés de la Sénéchaussée de Castelnaudary.

Guyon, curé de Baziéges.

Le marquis de Vaudreuil.

Martin d'Auch, avocat.

De Guilhermy, procureur du roi au présidial.

Députés de la Sénéchaussée de Castres.

Jean-Marc de Royère, évêque de Castres.

Le comte de Toulouse-Lautrec.

Pezous, avocat d'Alby.

Ricard, conseiller au sénéchal.

Députés du Bailliage de Caux.

Eude, curé d'Angerville-l'Orcher.

Rosé, curé d'Emalville.

l'abbé de Pradt, grand vicaire de Rouen.

Le marquis de Cairon.

De Bouville.

Le marquis de Thiboutot.

Bourdon, proc. du roi au bailliage d'Aregs.

Simon, cultivateur, élu en l'élection de Neuchâtel.

Lasnon, cultivateur.

Fleury, procur. du roi au bailliage de Montivillers.

Cherfils, procur. du roi au bailliage de Caux.

Begouen, écuyer, négociant au Hâvre.

Députés du Bailliage de Châlons-sur-Marne.

Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons.

Le baron de Cernon.

Prieur, avocat de Châlons.

Choisy, cultivateur.

Députés du Baillage de Châlons-sur-Saône.

Gennetet, curé d'Etrigny.

Oudot, curé de Savigny.

Le marquis Bernard de Sassenay.

Burignot de Varenne, écuyer.

Petiot, procureur du roi.

Paccard, avocat.

Bernigaud de Grange, lieutenant-général.

Sancy, avocat et propriétaire.

Députés du Bailliage de Chartres.

Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres.

Le baron de Montboissier.

Petion de Villeneuve.

Bouvet, négociant et juge-consul.

Députés du Bailliage de Charolles.

Pocheront, curé de Champvert.

Le marquis de la Coste.

Geoffroy, avocat.

Fricaud, avocat.

Députés du Bailliage de Château-Thierry.

Thirial, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Crépin de ladite ville.

De Grainberg de Belleau, lieutenant des maréchaux de France.

Pinterel de Louverny, lieutenant général du bailliage.

Harmand, avocat.

Députés du Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.

Texier, chanoine de Chartres, chapelain de la reine.

Le comte de Castellane.

Perier, ancien notaire de Paris.

Claye, laboureur.

Députés de la Sénéchaussée de Châtelleraud.

Joyeux, curé de Saint-Jean de Châtelleraud.

Le comte François d'Escars.

Creuzé de la Touche, lieutenant-général de la sénéchaussée de Châtelleraud.

Dubois, procureur du roi et maire de ladite ville.

Députés du Bailliage de Chaumont en Bassigny.

Aubert, curé de Couvignon.
Monnel, curé de Val de Lancourt.
Le comte de Choiseul d'Aillecourt.
D'Esclaibe, comte de Clermont.
Morel, cultivateur à Vezeignes.
Mougeotte de Vigne, procureur du roi à Chaumont.
Laloy, médecin à Chaumont.
Janny, ancien avocat à Brienne.

Député du Bailliage de Chaumont en Vexin.

De Panat, grand vicaire de Pontoise.
Le Moyne de Belle-Isle.
Bordeaux, procureur du roi de l'élection.
Dœilly.

Députés de la Sénéchaussée de Clermont en Auvergne.

François de Bonnal, évêque de Clermont.
Thourin, curé de la ville de Vic-le-Comte.
Le comte de Montboissier.
Le comte de Barentin de Montchal.
Gauthier de Biauzat, avocat.
Huguet, maire de la ville de Billons, procu-

reur syndic de l'assemblée du dép. de Clermont.

Moisselier, médecin.

Cuel, bailli du comté d'Auvergne.

Députés du Bailliage de Clermont en Beauvoisis.

François-Joseph de la Rochefoucault, évêque de Beauvais.

Le duc de Liancourt.

Dauchy, cultivateur.

Meurine, cultivateur.

Députés du Bailliage de Colmar et Schélestat.

Pinelle, curé de Hilsheim.

M. d'Andlau, prince-abbé de Murbach.

Le prince de Broglie.

Le baron de Flachslanden, maréchal de camp.

Hermann, procureur général du conseil souverain d'Alsace.

Rewbell, bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace.

Kauffmann, prévôt de Marzenheim.

Députés de Cominge et Nébouzan.

Cornus, curé de Muret.

Lasmartres, curé de Lille en Dodon.

Le baron de Montagut-Barrau.

Le vicomte d'Uston de Saint-Michel.

La Tour, docteur en médecine.

Pegot, négociant de St.-Gaudens en Nebouzan, membre de l'assemblée de Cominges.

Roger, juge royal de Simorre, habitant de Lille en Dodon.

La Viguerie, juge royal de Muret.

Députés de la Sénéchaussée de Condom.

Laborde, curé de Corneillan.

Le marquis de Lusignan.

Pelauque-Beraut, procur. du roi en l'élection.

Meyniel, avocat.

Députés de l'Isle de Corse.

L'abbé Peretti de la Rocca de Buttafoco.

Salicetti.

Le comte Colonna de Cesari.

Députés du Vicomté de Couserans.

Dominique de Lastic, évêque de Couserans.

Le comte de Panetier.

Le comte de Chambors.

Duputés du Bailliage de Coutance.

Le Lubois, curé de Fontenay.

Béchérel, curé de Saint-Loup.

Le Rouvillois, curé de Saint-Carentilly.

Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances.

Achart de Bonvouloir.

De Beaudrap.

Le comte Artur de la Villarmoy.

Le baron de Juigné.

Le Sacher de la Palière, avocat au bailliage.

Burdelot, vicomte et maire de Pontorson.

Vieillard fils, avocat au bailliage de St.-Lô.

Besnard-Duchesne, lieutenant particulier au bailliage de Valogne.

Perrée du Hamel, négociant.

Dumesnil des Planques, maire de Carentan.

Pouret-Roquerie, procureur du roi, séant à Perier.

Ango, bailli de longue robe, de St.-Sauveur-le-Vicomte.

Députés du Bailliage de Crépy en Valois.

Farochon, curé d'Ormoy.

Le duc d'Orléans.

Le chev. Le Pelletier de Chatigny, suppléant.

Le marquis de Mazancourt, suppléant.

Adam de Verdome, lieuten. génér. de Crepy.

Hanoteau, fermier.

Députés du Dauphiné.

Jean-Georges Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne.

L'abbé Dolomieu, chanoine du chapitre de Saint-Pierre.

L'abbé de Saint-Albin, doyen de Vienne.

L'abbé Colaud de la Salcette.

Le marquis de Blacons.

Le marquis de Langon.

Le comte de la Blache.

Le comte Antoine d'Agoult.

Le comte de Virieux.

Le comte de Morge.

Le baron de Chaleon.

Le comte de Marsanne-Fontjuliane.

Mounier, secrétaire des états du Dauphiné.

De la Court d'Ambesieux, avocat.

Pison du Galand, avocat.

Bérenger, procureur du roi à l'élection de Valence.

Barnave, propriétaire.

De Bertrand de Montfort, vice-bailli, lieutenant général des baronnies.

Bignan de Coyrol, propriétaire à Suze.

Revol, avocat.

Chabroud, avocat.

Blancard, propriétaire.
Allard du Plantier, propriétaire.
Chenet, maire de Montelimart.
Dedelay-d'Agier.

Députés de la Sénéchaussée de Dax, et Bayonne.

Goze, curé de Gaaz.
Le comte de Barbotan.
Basquiat, lieutenant général de Saint-Séver.
La Marque, procureur du roi.

Députés du Bailliage de Dijon.

René Desmoustiers de Mérinville, évêque de Dijon.
Merceret, curé de Fontaine-lès-Dijon.
Le Mullier de Bressey.
Le comte de Lévis.
Volfins, avocat au parlement de Dijon.
Arnoult.
Hernoux, négociant à Saint-Jean-de-Lône.
Gautheret, cultivateur propriétaire à Bourguignon.

Députés de la Sénéchaussée de Dinant.

Coupart, avocat.
Gagon, avocat, ancien maire de Dinant.

Députés du Bailliage de Dol en Bretagne.

Symon, recteur de la Boussacy.

Garnier, recteur de Notre-Dame de Dol.

Députés du Bailliage de Dole en Franche-Comté.

Guilloz, curé.

Le comte de Dortan.

Grenot, avocat.

Regnault d'Epercy, procureur du roi

Députés du Bailliage de Douay et Orchies.

Breuvart, curé de Saint-Pierre de Douay.

Le marquis d'Aoust.

Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Merlin, avocat au parlement de Flandre, et secrétaire du roi.

Députés de l'Isle de Saint-Domingue.

Le marquis de Gouy d'Arcy.

Le comte de Reynaud.

Le comte de Magallon.

Le marquis de Perrigny.

Le chevalier de Dougé.

Le comte de Villeblanche.

Le marquis de Rouvray.

De Cocheret.

De Bodkin-Fits-Gerald.

De Thébaudière.

L'archevêque Thibault.

Députés du Bailliage de Dourdan en Orléanois.

L'abbé Millet.

Le baron de Gauville.

Le Brun, écuyer.

Bussy, notaire.

Députés de Draguignan.

De Mougins de Roquefort, curé de Grasse.

Gardiol, curé de Calliau.

Le marquis de Brove de Rafelis.

Le comte Lassigny de Juigné.

Lombard de Taradeau, lieutenant général au bailliage.

Mougins de Roquefort, avocat.

Verdolin, avocat.

Sieyes de la Beaume, avocat.

Députés du Bailliage d'Etampes.

Perrier, curé.

Le marquis de Saint-Marc.

De la Borde de Méreville.

Gidouin.

Députés du Bailliage d'Evreux.

De la Lande, curé d'Illières-l'Evêque, bachelier en théologie.

Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernay.

Le comte de Bonneville.

Le marquis de Chambrais.

Buchey-Desnoës, conseiller au bailliage de Bernay.

Le Maréchal, négociant à Rugles.

Beauperray, propriétaire à la Chapelle-Mongenouil, près Gacé.

Buzot, avocat à Evreux.

Députés de la Sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Digne, etc.

Gassendi, prieur-curé de Barras.

Rolland, curé du Caire.

D'Eymar.

De Burle, lieutenant en la sénéchaussée de Sisteron.

Latil, maire, premier consul de Sisteron.

Bouche, avocat.

Sollier, avocat.

Mevolhon, receveur des deniers du roi en la ville et viguerie de Sisteron.

Députés du Bailliage de Forez.

Goullard, curé de la ville de Roanne.

Gagnières, curé de Saint-Cyr-les-Vignes.

Le comte de Grézolles.

De Nomperre de Champigny.

Le marquis de Rostaing, maréchal de camp, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Cincinnatus, grand-bailli du Forez.

Jamier, propriétaire à Montbrisson, officier du point d'honneur.

Richard, propriétaire à Bourg-Argental

De Landine, avocat, membre de plusieurs académies, et bibliothécaire de celle de Lyon.

Députés du Bailliage de Gien.

Jalet, curé.

De Rancourt de Villiers.

Bazin, avocat.

Janson.

Députés du Bailliage de Gex.

De Prez de Crassier, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel d'infanterie, grand-bailli.

Rouph de Varicourt.

Girod de Toir, avocat.

Janson.

Girod, bourgeois.

Députés de la Sénéchaussée de Fougères.

Fournier de la Pommerais, procureur du roi.

Le Moine de la Giraudais.

Députés de la Sénéchaussée de Gueret.

Banassat, curé de Saint-Fiel.

Goubert, curé de Saint-Silvain-Bellegarde.

Le marquis de Biencourt.

Le marquis de Saint-Mexent.

Laboreys de Château-Favier, inspecteur de la manufacture d'Aubusson.

Tournyol, ancien président de l'élection de Gueret.

Bandi de la Chaud, lieutenant de maire à Felletin.

Grellet de Beauregard, avocat du roi au présidial de Guéret.

Deputés du Bailliage de Haguenau et Wissembourg.

L'abbé d'Eymard, abbé prévôt de Neuville en Alsace.

L'abbé Bourg, chanoine du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.

Le baron d'Andlau d'Hombourg père, grand-bailli d'épée.

Le baron de Rathsamhausen de Nonewihr, colonel d'infanterie.

Louis-René-Edouard de Rohan-Guémenée, évêque de Strasbourg et cardinal.

Le bailli de Flachslanden, grand'croix de l'ordre de Malte.

De Hell, procureur syndic provincial d'Alsace.

Députés de la Sénéchaussée de Hennebond.

De la Ville-le-Roulx, négociant à Lorient.

Coroller-Dumoustoir, procureur du roi.

Corentin-le-Floch, agriculteur.

Députés du Bailliage de Langres.

César-Guillaume de la Luzerne, évêque-duc de Langres.

De Froment, lieutenant colonel du régiment de Rohan.

Thévenot de Maroise, lieutenant de police.

Henriot, procureur du roi.

Drevon, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Lesneven en Bretagne.

Le Guen de Kerengal, de Landivisiau, propriétaire.

Prudhomme de Keraugon, de Saint-Pol-de-

Léon, lieutenant des canonniers gardes-côtes, et commissaire des états de Bretagne.

Députés de la Sénéchaussée de Libourne.

Touzet, curé de Sainte-Terre.
De Puch de Monbreton.
Dumas-Gontier.
Mestre, avocat à Sainte-Foi.

Députés du Bailliage de Lille.

L'évêque de Tournay.
Dupont, curé de Turcoing.
L'abbé de Carondelu.
Nolf, curé.
Le comte de Lannoy.
Le baron de Noyelles.
Chombart, propriétaire à Herlies.
Le Poutre, fermier à Linsel.
Wartel, avocat à Lille.
Scheppers, négociant à Lille.

Deputés de la Sénéchaussée de Limoges.

Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges.
Guingan de Saint-Mathieu, curé de S.-Pierre.
Le comte des Roys.

Le comte d'Escars, commandant de la province du haut et du bas Limousin.

Le vicomte de Mirabeau.

De Roulhac, lieutenant général de la sénéchaussée de Limoges.

Naurissart, directeur de la Monnaie.

Montaudon, avocat en parlement.

Chavoix, avocat en parlement.

Députés de la Sénéchaussée de Limoux.

Cauneille, curé.

Le baron de l'Huilier-Rouvenac.

Bonnet, avocat.

Larade, syndic du diocèse d'Aleth.

Députés du Bailliage de Loudun.

De Marsay, curé de Nueil-sur-Dives.

Le marquis de Ternay.

Dumoustier de la Font, avocat du roi.

Bion, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Lyon et Ville.

De Castellas, doyen de l'église, comte de Lyon.

Flachat, curé de Notre-Dame de St.-Chaumont.

Mayet, curé de Rochetaillée.

Charrier de la Roche, prévôt du chapitre

noble de Saint-Martin d'Ainay, et curé de la même église.

Le marquis de Montdor.

Le chevalier de Boësse.

Le marquis de Loras.

Deschamps.

Millanois.

Perisse du Luc.

Couderc, négociant.

Goudard, négociant.

Girerd, médecin.

Trouillet, négociant.

Bergasse, avocat.

Durand, négociant.

Députés du Bailliage de Mâcon.

Ducret, curé de Saint-André-de-Tournus.

Le comte de Montrevel.

De la Metherye, avocat.

Merle, maire de Mâcon.

Députés de la Sénéchaussée du Maine.

Bourdet, curé de Bouère, près Sablé.

Bertereau, curé de Teillé.

Grandin, curé de Ernée.

Le Pelletier de Feumusson, prieur-curé de Domfront.

François-Gaspard de Jouffroy de Goussant, évêque du Mans.

De Montesson.

Le chevalier de Hercé.

Le vidame de Vassé.

Le comte de Tessé.

Le bailli de Fresnay.

Enjubault de la Roche père, juge du comté-pairie de Laval.

Heliand.

Jouye des Roches, lieutenant général du présidial du Mans.

Lasnier de Vaucenay, négociant à Laval.

Maupetit, procureur du roi de l'hôtel-de-ville de Mayenne.

Guérin, maître de forges à Songé.

Ménard de la Groye, cons. au présidial du Mans.

De la Lande, lieutenant de maire d'Ernée, ancien maître particulier des eaux et forêts.

Gournay, avocat de Mayenne, juge du siége royal de Bourg-Nouvel.

Chénon de Beaumont, conseiller en l'élection du Mans.

Livré, échevin.

Députés du Bailliage de Mantes et Meulan.

Choppier, curé.

Le marquis de Gaillon.

Meunier de Breuil, lieutenant général.

Germiot.

Députés des Marches communes de Poitou et Bretagne.

Richard de la Vergne, prêtre, docteur en droit, avocat en parlement, recteur de la Trinité de la ville de Clisson.

Le marquis de Juigné.

Francheteau de la Glostière.

Auvynet, sénéchal de Montaigu.

Députés de la Sénéchaussée de Marseille.

L'abbé de Villeneuve-Bargemont, chantre, comte, chanoine de Saint-Victor-lès-Marseille.

L'abbé Davin, chanoine de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin.

Le marquis de Cypierre, chev. de Saint-Louis.

De Sineti, chevalier de Saint-Louis.

Roussier, négociant.

Le Jeans, négociant.

De la Bat, négociant.

Castellanet, négociant.

Liquier.

Députés du Bailliage de Meaux.

De Ruallem, curé.

Barbou, curé d'Isle-lès-Villenoy.

D'Aguesseau, conseiller d'état.

Houdet, lieutenant général criminel au bailliage de Meaux, maire de la ville.

Desecoutes.

Députés du Bailliage de Melun.

Thomas, curé de Mormans.

Freteau de Saint-Just.

Despatys de Courteille, lieutenant général au Châtelet.

Tellier, avocat du roi.

Députés de la Sénéchaussée de Mende en Gévaudan.

Brun, curé de Saint-Chély.

Le marquis d'Apchier, ancien capitaine lieutenant de la gendarmerie.

Rivière, lieutenant général de la sénéchaussée.

Charrier, avocat.

Députés du Bailliage de Metz.

Thiébault, curé de Sainte-Croix.

Brousse, curé de Volerange.

Le comte de Custine de Guermanges.

Wolter de Neurbourg.

De Rœderer.

Emmery l'aîné, avocat.

Matthieu de Rondeville, avocat.

La Salle, lieutenant général à Sarre-Louis.

Maujean, maître échevin de la ville.

Claude, avocat.

Députés du Bailliage de Mirecourt.

Galland, curé de Charmes.

Godefroy, curé de Nonville.

Le comte de Toustain de Viray.

De Menonville.

Cherrier, lieutenant général de Neufchâteau.

Petit-Mangin, procureur du roi à Saint-Diez.

Chantaire, conseiller au présidial.

Fricot, procureur du roi de Remiremont.

Députés du Bailliage de Montagne, séant à Châtillon-sur-Seine.

Couturier, curé de Salives.

Le comte de Châtenay-Lanty.

Frochot, avocat, prévôt général d'Aignay-le-Duc.

Benoist, avocat.

Députés du Bailliage de Montargis.

Girard, doyen, curé de Lorris.

Le Vassor, comte de la Touche, chancelier du duc d'Orléans.

Gilet de la Jaquemière, procureur syndic du département de Joigny.

Le Boys des Guays, lieutenant particulier du bailliage de Montargis.

Députés de la Sénéchaussée de Mont-de-Marsan en Gascogne.

De la Porterie, curé de la paroisse de Lincouac.
De la Salle, marquis de Roquefort.
Pères d'Artassan.
Mauriet de Flory.

Députés du Bailliage de Montfort-Lamaury.

Landrin, curé de Garancière.
De Champeaux, curé de Montigny.
Le comte de Montmorency, grand bailli.
Le chevalier de Maulette.
Auvry, procureur syndic du département.
Laignier, avocat.
Haut-du-Cœur, ancien laboureur.
Lassier, marchand.

Députés de la Sénéchaussée de Montpellier.

Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier.

Le marquis de Saint-Maurice.
Verny, avocat
Jac, proprietaire.

Députés du Bailliage de Montreuil-sur-Mer en Picardie.

Rollin, curé de Verton.
Le comte d'Hodicq, maréchal de camp.
Poultier, lieutenant général du bailliage.
Riquier, propriétaire.

Députés de la Sénéchaussée de Morlaix et Lannion.

Couppé, sénéchal de Lannion.
Beaudouin, de la Maison-Blanche, avocat.
Guillaume le Lay, laboureur.
Mazurier de Pennanech.

Députés de la Sénéchaussée de Moulins en Bourbonnois.

Tridon, curé de Rongères.
Aury, curé d'Hérisson.
Laurent, curé d'Huillaux.
Dubuisson, comte de Douzon.
Destutt, comte de Tracy.
Coeffier, baron de Breuil.

Michelon, procureur du roi en la châtellenie de Muret, à Montmarant.

Berthomier de la Villette, procureur du roi de Cléry.

Lomet, avocat en parlement.

Goyard, avocat en parlement.

Vernin, assesseur civil, et lieutenant particulier criminel à la sénéchaussée et au siége présidial de Moulins.

Le Brun, sieur de la Motte-Vessé et de Bellecourt.

Députés du Bailliage de Nancy.

Anne-Louis-Henri de la Farre, év. de Nancy.

Grégoire, curé d'Embermesnil.

Le comte de Ludres, maréchal de camp.

Le chevalier de Boufflers.

Regnier, avocat au parlement.

Prugnon, avocat en parlement.

Regnault, avocat du roi au baill. de Lunéville.

Salle, médecin.

Députés de la Sénéchaussée de Nantes.

Chevalier, recteur de Contais.

Moyon, recteur de Saint-André-des-Eaux.

Maisonneuve, recteur de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

Breton de Gaubert, recteur de Saint-Similien, suppléant.

Giraud-Duplessis, avocat du roi au présidial, et procureur syndic de la ville.

Binot, principal du collége d'Ancenis.

Latyl, supérieur du collége de Nantes.

Baco de la Chapelle, proc. du roi au présidial.

Guinebaud de Saint-Mesme, négoc. armateur.

Pellerin, avocat.

Chaillon, avocat à Montoire.

Cottin, secrétaire du roi.

Jarry, agriculteur.

Blin, docteur médecin.

Députes de Navarre.

L'évêque de Bayonne.

Le marquis de Logras.

Vivier.

Franchistegui.

Députés du Bailliage de Nemours.

Thibaut, curé de Soupes.

Le vicomte de Noailles.

Dupont, conseiller d'état.

Bertier, ancien avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Nismes et Beaucaire.

Henri-Benoît-Jules de Béthisy, évêque d'Uzès.

Pierre-Marie-Magdeleine Cortois de Balore, évêque de Nismes.

Benoit, curé du Saint-Esprit.

Bonnet, curé de Villefort.

Le marquis de Fournaise, sénéchal.

Le comte de Linière, maréchal de camp.

Le baron de Marguerites, maire de Nismes.

Brueys, baron d'Aigalliers.

Rabaut de Saint-Etienne.

Voulland, avocat.

Soustelle, avocat.

Ricard, lieutenant principal au présidial de Nismes.

Chambon de la Tour, premier consul, maire d'Uzès.

Quatre-Fages de la Roquette.

Meynier de Salinelles.

Valerian-Duclos, maire du Saint-Esprit.

Députés du Bailliage de Nivernois et Donziois.

Fougère, curé de Saint-Laurent de Nevers.

De la Renne, prieur-curé de Saint-Martin de Nevers.

Le comte de Serent.

Le marquis de Damas-d'Anlezy.

Le marquis de Bonnay.

Gounot, avocat en parlement.
Parent de Chassi, avocat au conseil.
Maranda d'Oliveau, avocat en parlement.
Robert, avocat en parlement.

Députés de la principauté d'Orange.

Guillaume-Louis du Tillet, évêque d'Orange.
L'abbé de Poule.
Le marquis de Causans.
Dumas, avocat en parlement.
Bouvier, procureur du roi.

Députés du Bailliage d'Orléans.

Blandin, curé de Saint-Pierre-le-Puellier.
Moutié, grand chantre et chanoine d'Orléans.
L'abbé de Chapt de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin.
Le marquis d'Avarey.
Seurat de la Boullaye, conseiller du Châtelet d'Orléans.
De Barville, officier aux gardes.
Salomon de la Saugerie.
Pellerin de la Buxière.
Le Fort, négociant.
Henri de Longuêve, premier avocat du roi au Châtelet d'Orléans.
De la Haye de Launay.
De Fay.

Députés de la Sénéchaussée de Pamiers, comté de Foix.

Font, chanoine-curé de l'église collégiale de Pamiers.

Le marquis d'Usson, maréchal de camp.

Vadier, conseiller au présidial de Pamiers.

Bergasse-Laziroule, ancien offic. d'artillerie.

Députés de la Prevôté et Vicomté de Paris.

Le Guen, curé d'Argenteuil.

Melon de Pradoux, prieur-curé de Saint-Germain-en-Laye.

L'ancien évêque de Senez.

De Coulmiers, abbé régulier de Notre-Dame d'Abbecourt, prémontré.

Papin, prieur de Marly.

Duval d'Eprémesnil, conseiller au parlement.

Le duc de Castries.

Le président d'Ormesson.

Le bailli de Crussol.

Afforti, cultivateur.

Duvivier, cultivateur.

Chevalier, cultivateur.

Target, avocat au parlement.

Ducellier, avocat au parlement.

De Boissandry, négociant.

Le Noir de la Roche, avocat au parlement.

Guillaume, avocat en parlem. et aux conseils.

Députés de la ville de Paris.

Antoine-Eléonor-Léon Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris.

L'abbé de Montesquiou, agent gén. du clergé.

L'abbé Chevreuil, chancel. de l'église de Paris.

Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Dom Chevreux, général de la congrégation de Saint-Maur.

Dumouchel, recteur de l'université.

Le Gros, prévôt de Saint-Louis du Louvre.

L'abbé de Bonneval, chan. de l'église de Paris.

Veytard, curé de Saint-Gervais.

L'abbé de Barmond, conseiller au parlement de Paris.

Cayla de la Garde.

Le comte de Clermont-Tonnerre.

Le duc de Larochefoucauld.

Le comte de Lally-Tollendal.

Le comte de Rochechouart.

Le marquis de Lusignem.

Dionis du Séjour, conseiller au parlement.

Duport, conseiller au parlement.

Le président de Saint-Fargeau.

Le comte de Mirepoix.
Le marquis de Montesquiou-Fezensac.
Le marquis de Beauharnois.
Bailly, des académies française et des inscript.
Camus, avocat en parlement.
Vignon, ancien consul.
Bevière, notaire.
Poignot, négociant.
Tronchet, avocat.
De Bourges, grand garde de l'épicerie.
Martineau, avocat au parlement.
Germain, négociant.
Guillotin, docteur médecin.
Treilhard, avocat au parlement.
Berthereau, procureur au Châtelet.
Démeunier.
Garnier, conseiller au Châtelet.
Huteau, avocat au parlement.
Le Clerc, libraire, ancien juge consul.
Dosfant, notaire.
Anson, receveur général des finances.
Lemoine l'aîné, orfévre.
L'abbé Sieyes, grand-vicaire et chanoine de Chartres.

Députés du Bailliage du Perche.

Le François, curé du Mage.

Le comte de Puisay.

Bailleul, président à l'élection du Perche.

Margonne, négociant à Nogent-le-Rotrou.

Députés de la Sénéchaussée du Périgord.

La Porte, curé de Saint-Martial d'Hautefort.

Delfaut, archiprêtre de Daglan.

Le comte de la Roque de Mons.

Le vicomte de Foucault de l'Ardimalie.

Fournier de la Charmie, lieutenant général de Périgueux.

Gontier de Biran, lieutenant gén. de Bergerac.

Loys, avocat.

Paulhiac de la Sauvetat, avocat en parlement.

Députés des Bailliages de Péronne, Roye et Montdidier.

L'abbé Maury, prieur de Lyons.

De la Place, curé.

Le duc de Mailly.

Alexandre de Lameth.

Prevôt.

Pincepré de Buire.

Bouteville Dumetz, avocat en parlement.

Debass, cultivateur.

Mareux.

Députés de la Viguerie de Perpignan.

L'abbé de la Boissière, chanoine vicaire gén.

D'Agay, évêque de Perpignan.

Bagneul de Montferré.

De Comma-Serra.

Terrats, juge en chef.

Tixedor, juge de la Viguerie du Confluent.

Roca, bourgeois de la ville de Prade.

Graffan, licencié ès droits.

Députés de la Sénéchaussée de Ploermel.

Tuault de la Bouverie, sénéchal.

Boullé, avocat.

Robin de Morhery, négociant agriculteur.

Perret de Trégadoret, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Poitou.

Le Cesve, curé de Saint-Triaize.

Dominique Dillon, curé du vieux Pouzanges.

Balart, curé de Poiré.

Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers.

De Surade, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de Plaisance.

Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque de Luçon.

Jallet, curé de Chérigné.

Le duc de Luxembourg.

De Loynes.

Le marquis de Villemort.

Le marquis de Crussol d'Amboise.

Le chevalier de la Coudraye.

Le comte de Lambertye.

Le comte Joussard d'Iversay.

Le vicomte de la Châtre.

Irland de Bazoches.

Bouron, avocat du roi à Fontenay.

Dutrou de Bornier, cons. à Montmorillon.

Dabbaye, président à Melle, membre de l'assemblée provinciale de Poitou.

Le chevalier de la Coudraye.

Biroteau de Burondières, avocat près les Sables, membre de l'assemblée provinciale du Poitou.

L'Official, lieut.-général à la Châteigneraye.

Agier, lieutenant criminel de Saint-Maxent.

Filleau, conseiller à Niort.

Thibaudeau, avocat procureur syndic provincial de l'administration du Poitou.

Biaille de Germon, ancien procureur du roi des eaux et forêts.

Briault, avocat en parlement, sénéchal de la Motte-Saint-Heraye.

Gallot, médecin, membre de l'assemblée du département de Fontenay-le-Comte.

Laurence, négociant à Poitiers, membre de l'assemblée de district.

Goupilleau, notaire à Montaigu.

Pervinquierre, avocat à Fontenay.

Cochon de l'Apparent, conseiller à Fontenay.

Députés de la Sénéchaussée de Ponthieu.

Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher.

Le comte de Crécy.

Duval de Grandpré.

Delattre, négociant.

Députés du Bailliage de Provins.

De la Rochefoucauld, abbé de Preuilly.

Le marquis de Paroy, grand bailli.

Rousselet, conseiller et avocat du roi au présidial de Provins.

Davost, greffier du point d'honneur au bailliage de Provins.

Députés de la Sénéchaussée du Puy-en-Velay.

Privat, prieur et curé de Craponne.

Le marquis de Latour-Maubourg, colonel commandant le régiment de Soissonnais.

Richon, avocat.

Bonet de Treyches, lieutenant de la sénéchaussée du Puy.

Députés de la Sénéchaussée du Quercy.

Louis-Marie de Nicolay, évêque de Cahors.
Ayrolles, curé de Rensievignes.
Leymarye, curé de Saint-Privat.
Le duc de Biron.
Le marquis de la Valette Parisot.
Le comte de Plas de Tane.
Faydel, avocat.
Poncet Delpech, avocat de Montauban.
Durand, avocat.
Gouges Cartou, négociant de Moissac.
Boutaric, président à l'élection de Figeac.
De la Chèze, lieutenant général à Martel.

Députés du Quesnoy.

Renaut, curé de Preux-au-Bois.
Barbotin, curé de Prouvy.
Le duc de Croy.
Le comte de la Marck.
Gossuin, lieutenant général du bailliage.
Poncin, avocat.

Députés du Diocèse de Quimper.

De Lessegues de Rosaven, recteur de Plogonnec.

Le Goazre de Kervelegan, sénéchal du présidial.

Trebol de Clermont.

Loedon de Keromen.

Guino, recteur d'Elliant.

Le Déarn, commissaire des états.

Le Guillon de Kerineuf.

Députés de Quimperlay, Carhaix et Châteaulin.

Le Golias, avocat.

Billette, négociant.

Députés du Bailliage de Reims.

Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, archevêque de Reims.

La Goille de Rochefontaine.

Le marquis d'Ambly.

Le marquis de Sillery.

Raux, maître de forges.

Vieillard, docteur et professeur en droit.

Baron, avocat.

La Beste, propriétaire à Cumières.

Députés de Rennes.

Guillon, recteur de Martignay-Fer-Chaud.

Vaneau, recteur d'Orgères.

Hunault, recteur doyen de Billé.

Queru de la Coste.

Glezen, avocat.

Lanjuinais, avocat et prof. en droit canon.
Huard.
Hardy, maire de Vitré.
Gérard, laboureur.
Le Chapellier, avocat.
Fermont, procureur au parlement.
Varin, avocat de Rennes.
Bodinier, négociant à Saint-Malo.

Députés de la Sénéchaussée de Rhodez.

Seignelay Colbert de Gast le Hill, évêque de Rhodez.
Le vicomte de Panat, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.
Rodat Dolemps, propriétaire cultivateur.
Pons de Soulages, propriétaire.

Députés de la Sénéchaussée de Riom.

Boyer, curé de Néchères.
De la Bastide, curé de Paulhiaguet.
De Bonnefoy, chanoine de Thiers.
De Brignon, curé de Dore-l'Eglise.
Mathias, curé de l'Eglise-Neuve.
Le marquis de la Fayette.
Le marquis de la Queuille.
Le marquis de la Rouzière.
Le comte de Mascon.

De Chabrol, lieutenant criminel.

Malouet, intendant de la marine à Toulon.

Dufraisse du Chey.

Redon, avocat.

De Riberolles, écuyer.

Girod de Pouzol.

Branche, avocat.

Andrieu, avocat.

Vimal-Flouvat.

Grenier, avocat.

Tailhardat de la Maison-Neuve, proc. du roi.

Bourdon, curé.

Députés de la Jugerie de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing.

Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban.

De Cazalés.

Long, procureur du roi de Beaumont de Lomagnes.

Perés de la Gesse, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de la Rochelle.

Pinnelière, docteur en théologie, curé de la ville et paroisse de Saint-Martin, île de Ré.

Le vicomte de Malartic, lieutenant-colonel,

commandant du bataillon de garnison de Poitou, chevalier de Saint-Louis.

Griffon de Romagné lieut.-gén. de la sénéchaussée, gouv. et siége présidial de la Rochelle.

Alquier, premier avocat du roi de la sénéchaussée et siége présidial, maire de la ville de la Rochelle.

Députés du Bailliage de Rouen.

Dominique de la Rochefoucauld, archévêque de Rouen et cardinal.

Le Brun, curé de Lyons-la-Forêt.

L'abbé de Grieu, prieur-commendataire de Saint-Himer.

Dom Davoult, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Ouen.

Decretot.

Le marquis de Mortemart.

Le comte de Trie.

Le président de Lambert Frondeville.

De Belbœuf, avocat général.

Lefort.

Lefebvre du Chailly.

Mollien.

Thouret, avocat au parlement de Rouen.

Le Coulteux de Canteleu, premier échevin.

Defontenay, ancien échevin.
Lereffait.

Députés de Saintonge.

Labrousse de Beauregard.
Le comte de Brémond d'Ars.
De la Rochefoucauld, évêque de Saintes.
De Richier de Marennes.
Le comte de la Tour-du-Pin.
Garesché.
Lemercier.
Augier, négociant de Charente.
Ratier de Montguion.

Députés de Saint-Aubin, Fougéres et Hédé.

Fournier de la Pommerais.
Lemoine de la Girandais.

Députés de la Sénéchaussée de Saint-Brieux.

Ruello, curé de Loudeac.
Hingant, curé d'Andel.
Deneuville, sénéchal de Jugon.
Palasne de Champeaux.
Poulain de Corbion.

Députés du Bailliage de Saint-Flour.

Claude-Marie Ruffo des Comtes de Laric, évêque de Saint-Flour.

Bigot de Vernières, curé de Saint-Flour.
L'Ollier, curé d'Aurillac.
Le duc de Caylus.
Le baron d'Aurillac.
Le baron de Rochebrune.
Bertrand, avocat.
Armand, avocat.
Devillas, juge de Pierre-Fort.
Daude, avocat du roi au bailliage de St.-Flour.
L'Escurier.
Hébrard, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely.

Landreau, prieur de Moragne.
Le marquis de Beauchamps.
De Bonnegens.
Regnaud, avocat.

Députés du diocèse de Saint-Malo.

Ratier, recteur de Broos.
Allain, recteur de Josselin.

Députés du Bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier.

L'Espinasse.
L'abbé de Damas.
Le comte de Bard.

Le baron d'Allarde.

Vyau de Baudreuille.

Picart de la Pointe.

Députés de l'Evêché de Saint-Pol-de-Léon en Bretagne.

Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Dom Verguet, prieur de l'abbaye royale du Relecq.

Députés du Bailliage de Saint-Quentin.

Marolles, curé de Saint-Jean de St.-Quentin.

Le comte Félix de Pardieu, seigneur de Bray, Saint-Christophe, Vadancourt, Bracheux.

Fouquier d'Hérouel, fourrier des logis du roi, seigneur et cultivateur d'Hérouel.

L'abbé Duplaquet, chapelain conventuel de l'ordre de Malte, et censeur royal.

Députés du Bailliage de Sarguemines.

Verdet, curé de Vintrange.

Colson, curé de Nitting.

Le comte d'Helmstatd, ancien colonel de cavalerie, libre baron de l'empire.

Le comte de Gomer, maréchal de camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Schmidt, avocat au château Salins.

Anthoine, lieut. gén. du baillage deBoulay.

Mayer, avocat et propriétaire de la verrerie de Creutzwaldt.

Voidel, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Saumur.

Mesnard, curé d'Aubigné.

Le marquis de Ferrières.

Brisard, ancien maire.

De Cigongne, négociant.

Deputés du Bailliage de Sedan.

Fleury, curé d'Ige.

Le comte d'Estagnol.

Dourthe, procureur du roi.

Millet de la Mambre, lieutenant général à Mohon.

Duputés du Bailliage de Senlis.

Massieu, curé de Cergy.

Le duc de Lévis.

Leblanc, conseiller au présidial et maire.

De Lacour, cultivateur.

Députés du Bailliage de Sens et Villeneuve-le-Roi.

Costel, curé de Foissy.

Le marquis de Maubrecy.

Le duc de Mortemart.

Jaillant, lieutenant criminel du bailliage de Sens.

Menu de Chomorceau, lieutenant général honoraire au bailliage de Villeneuve-le-Roi,

Députés du Bailliage de Sézanne.

Hurault, curé de Broyes.

Le marquis de Pleure, maréchal de camp, grand bailli.

Moutier, lieutenant général au bailliage de Sézanne.

Pruche, maire perpétuel de Dormans.

Députés du Bailliage de Soissons.

De Lettre, curé de Berni-Rivière.

Le comte d'Egmont.

Brocheton, avocat.

Ferté, laboureur.

Députés du pays de Soule.

Jean-Raptiste-Auguste de Villoutreix de Faye, évêque d'Oléron.

Le marquis Duhart.

Darraing.

Laborde-Escuret.

Députés de la ville de Strasbourg.

Turckheim, consul de Strasbourg.

Schwendt, syndic de la noblesse immédiate de la basse Alsace.

Députés de la Sénéchaussée de Tartas.

L'abbé Lanusse.

Castaignède, notaire.

Larreyre, conseiller.

Députés de Toul.

Bastien, curé de Xeuilly.

Le comte de Renel.

Maillot, lieutenant général de bailliage et présidial de Toul.

Gérard, avocat, syndic de Vic.

Députés de la Sénéchaussée de Toulon.

Rigouard, curé de Solliés.

Montjallard, curé de Barjols.

Le marquis de la Poype-Vertrieux, chef d'escadre.

De Vialis, maréchal de camp et directeur des fortifications.

Meyfrun, consul de Toulon:

Ricard, avocat.

Féraud, avocat.

Jaume.

Députés de Toulouse.

François de Fontanges, archev. de Toulouse.

De Chabanettes, curé de Saint-Michel, paroisse de Toulouse.

Gausserand, curé de Rivière-en-Albigeois.

Pons, curé de Mazamet.

Le marquis de Panat, maréchal de camp.

De Maureins, président à mortier au parlement de Toulouse.

Le marquis d'Avessens.

Le marquis d'Escouloubre.

Raby de Saint-Médard, citoyen de Castel-Sarrazin.

Devoisins, avocat au parlement, citoyen de Lavaur.

Monsinat, avocat au parlement.

Campmas, docteur en médecine.

Fos de la Borde, maire de Gaillac en Albigeois.

De Lartigue, lieutenant général de la sénéchaussée de Toulouse.

Viguier, avocat au parlement.

Pierre Roussillon, négociant.

Députés du Bailliage de Touraine.

Guepin, curé de Saint-Pierre-des-Corps-de-Tours.

Cartier, curé de la Ville-aux-Dames.

Dom Estaing, prieur de Marmoutiers.

François de Conzié, archevêque de Tours.

Le baron d'Harambure.

Le duc de Luynes.

Le marquis de Lencosme.

Le baron de Menou.

Gautier, avocat du roi.

Vallette, négociant à Tours.

Nioche, avocat.

Moreau, avocat.

Bouchet, avocat et procureur du roi de la maréchaussée.

Beaulieu, propriétaire.

Payen Boisneuf, propriétaire.

Chesnon de Baigneux, lieutenant criminel à Chinon.

Députés de Treguier.

Lucas, recteur de Minitry-Ploutan.

De Launay, chanoine-prémontré, prieur de Plouagat, recteur.

Députés de Trévoux.

Lousmeau-Dupont, curé de St.-Didier de Vallens.

Vincent de Panette.

Arriveur, commissaire aux enquêtes.

Jourdan, avocat.

Députés de la Sénéchaussée de Troyes.

Dubois, archiprêtre, et curé de Ste.-Magdeleine.

Viochot, doyen et curé de Maligny.

Le marquis de Mesgrigny, major au régiment des gardes.

Le marquis de Crillon.

Camusat de Belombre, négociant.

Baillot, avocat.

Jeannet, procureur du roi en l'élection de St.-Florentin.

Jeannet, négociant.

Députés de la Sénéchaussée de Tulle.

Forest de Masmoury, bachelier, curé d'Ussel.

Thomas, docteur en théologie, curé de Meymac.

De la Combe, prévôt de la cathédrale de Tulle, suppléant.

Le baron de Poissac.

Le vicomte de la Queille.

Melon, lieutenant général de la sénéchaussée de Tulle.

Malès, avocat.

Delort de Puymalie, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Uzerches.

Ludière, avocat, ancien lieutenant de maire de Tulle.

Députés du Bailliage de Labour séant à Ustaritz.

L'abbé de St.-Esteven, curé de Cibours.

Le vicomte de Macaye, maréchal de camp.

Garat, avocat au parlement de Bordeaux.

Garat, son frère, professeur d'histoire au Lycée de Paris.

Députés de Valenciennes.

Nicodême, ancien échevin.

Perdy le cadet, ancien échevin.

Députés des Vallées-sous-Guienne.

Dabadie.

Députés des Sénéchaussées de Vannes, Auvray, Rhuys.

Gabriel, recteur de Questemberg.

Guegan, recteur de Pontivy.

Loaisel, recteur de Redon.

Lucas de Bourgerel, avocat de Vannes.

Dusers, conseiller au présidial de Vannes.

Députés du Bailliage de Vendôme.

Bodineau, curé à Vendôme.

Le comte de Sarazin.

Pothée, échevin de Montoire.

Crenière, négociant à Vendôme.

Députés du Bailliage de Verdun.

Coster, chanoine et archidiacre de l'église de Verdun, vicaire général, vice-official et syndic du diocèse.

Le baron de Pouilly, maréchal de camp.

Deulneau, lieutenant de la maréchaussée.

Dupré de Ballay, procureur fiscal.

Députés du Bailliage de Vermandois.

Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, évêque de Laon.

Oger, curé.

L'abbé Gibbert, curé de St.-Martin de Noyon.

Le vicomte Desfossés.

De Macquerel de Quemy.

Le comte de Miremont.

Le Carlier, maire de Laon, secrétaire du roi.

De Viefville des Essarts, avocat, subdélégué de Guise.

De Visme, avocat.

Bailly, laboureur.

Leleu de la Ville-aux-Bois, subdél. à Laon.

Leclerc, laboureur, propriétaire à Lanoy.

Députés de la Sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue.

L'abbé de Villaret, vicaire général de Rhodez.

L'abbé Malrieux, prieur curé.

Le comte de Bournazel.

Le marquis de Montcalm-Gozon.

Mauhiaval, avocat.

Andurand, avocat au parlement.

Lambel, avocat.

Perrin de Rosiers, avocat.

Députés de Villeneuve-de-Berg.

Charles La Font de Savines, évêq. de Viviers.

Chouvet, curé de Chomeras.

L'abbé de Pampelone.

Le comte de Vogué.

Le comte d'Antraigues.

Espic, avocat.

Madier de Monjan, avocat, premier consul, maire du bourg Saint-Andéole.

Dubois Maurin, doyen des conseillers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

Defrances, avocat de Privas.

Députés du Bailliage de Villers-Cotterets.

De Varelles, curé de Marolles.

Le duc d'Orléans.

Le comte de Barbançon.

Bourgeois, laboureur.

Aubry du Bochet, commissaire à Terrier.

Députés du Bailliage de Vitry-le-Français.

Dumont, curé de Villers devant le Thours.

Brouillet, curé d'Avise.

De Ballidart.

Le comte de Failly.

Le Sure, lieutenant général de Ste.-Menehould.

Dubois de Crancé, écuyer, ancien mousquetaire.

Barbier, lieutenant général de Vitry.

Poulain de Boutancourt, maître de forges.

Députés du Baillage d'Aval.

Burnequez, curé de Mouthe.

Le marquis de Lezay-Marnésia.

Le vicomte de Toulongeon.

Vernier, avocat.

Bruet, curé d'Arbois.

Babey, avocat du roi à Orgelet.
Bidault, lieutenant criminel à Poligny.
Cristin, avocat à Saint-Claude.

Députés de Castel-Moron d'Albret.

Malartic, curé de Saint-Denis de Pile.
Le chevalier de Chalon.
Nau de Belleisle, maire de Castel-Moron.
Peyruchaud, avocat.

DEUXIEME ASSEMBLÉE NATIONALE,

DITE

LEGISLATIVE.

CETTE assemblée composée de sept cent quarante-cinq députés des quatre-vingt-trois départemens qui formaient alors le territoire de la France, fit son ouverture le 1 octobre 1791.

Les évènemens extraordinaires qui se succédèrent pendant sa session, et qui changèrent la forme du gouvernement sous lequel elle avait été convoquée jetèrent dans le néant le *mandat* de ses membres, et les mirent dans la nécessité d'appeler un nouveau corps législatif, auquel on donna le nom de *Convention nationale*, avec des pouvoirs plus étendus.

L'assemblée législative termina ses séances, le 21 septembre 1792.

Nomenclature par ordre alphabétique des Députés à l'Assemblée Législative.

A.

Adam, de Chinon, procureur syndic.

Adam de Sarguemines.

Albite l'aîné, homme de loi.

Allain Launaye.

Allard.

Allut.

Amar.

Amy, président du tribunal de Janville.

André de Logny, administrateur du Directoire de l'Orne.

André du Tillot, notaire.

Anseaume.

Antonelle.

Arbogast.

Archier (de S.-Chamas.)

Archinard, négoc.

Aréna.

Arsaud, homme de loi.

Aubert du Bayet.

Audoy.

Audrein.

Auguis.

Aveline.

Azéma, homme de loi.

B.

Baert.

Baffoigne.

Bagot, médecin.

Baignoux.

Ballet, juge.

Ballu, notaire et juge de paix.

Barbon, juge.
Barbotte.
Bardou-Boisquetin.
Barré.
Barennes, homme de loi.
Barris, fils.
Basire, jeune.
Bassal, curé.
Bastide, homme de loi.
Batault, président du tribunal d'Arnay-sur-Arroux.
Baudin, maire de Sedan.
Baumelin.
Beaupuy l'aîné.
Beauvais, docteur en médecine.
Becquey.
Béguin.
Bejot.
Belin.
Belle.
Belleroche.
Bellier-du-Chesnay.
Belot-la-Digne.
Benoid.
Benoiston.
Bergeras.
Bernard de Hery.
Bernard de Saintes.
Bernard d'Ugny.
Bernier.
Besançon-Perrier.
Besson, ancien notaire.
Beugnot.
Bigot-de-Préameneu.
Bijon.
Bissy jeune.
Blancgilly.
Blanchon, homme de loi.
Blanchon, cultivat.
Blanchon.
Bô, médecin.
Boerio.
Bohan, juge.

Boisrot - Delacourt, fils.

Boisseau, cultivateur.

Bonnemère.

Bonnerot.

Bonnet-de-Mautruy, maire de Caen

Bonneval.

Bonnier.

Bordas.

Borie, homme de loi.

Bosc, homme de loi.

Boscary jeune, négociant.

Bouche.

Boucher, homme de loi à Bonneval.

Bouestard, médecin à Morlaix.

Boulenger.

Bournel, homme de loi

Bourzès, chevalier de S.-Louis.

Bousquet.

Boutry, commissaire du roi.

Bouvenot, homme de loi.

Bravet.

Bréard.

Bremontier.

Bretocq.

Briand.

Briche, capitaine d'artillerie.

Briolat, procureur syndic.

Brisson.

Brissot-de-Warville.

Brival, homme de loi.

Broussonnet.

Bruat.

Brugoux.

Bruley Prudent.

Brulley de Sezanne.

Brun.

Brunk.

C.

Cailhasson.

Calmon, homme de loi.

Calon, officier de l'état major.

Calvet.

Cambon, officier municipal à Montpellier.

Caminet, négociant.

Capin, homme de loi.

Carant.

Carez, imprimeur.

Carlier. (Le)

Carnot l'aîné.

Carnot Feuillens.

Carpentier.

Carret, homme de loi.

Cartier-Douineau, négociant.

Cartier-Saint-René.

Casamajor, commissaire du roi.

Casamajor, membre du district de Sauveterre.

Castel.

Caubère, homme de loi.

Cause, négociant.

Cavelier, chef des bureaux de la marine.

Cazès, homme de loi.

Cérutti.

Chabot.

Champion, curé.

Chaponnet.

Chappe.

Charlier, homme de loi.

Chassaignac.

Chasteau, homme de loi.

Chaubry de la Roche.

Chaudron-Rousseau.

Chaufton, juge de paix.

Chauvet.

Chazaud.

Chazot, hom. de loi.

Chedaneau.

Chéron.

Chevalier Malibert.
Chira.
Choudieu, accusateur public.
Chouteau.
Christinat, négociant.
Clauzet jeune
Claye.
Clémenceau.
Clément.
Clermont.
Cochet.
Codet, hom. de loi.
Col.
Colas, maire d'Argenteuil.
Collet.
Collomb-de-Gast.
Condorcet.
Conget.
Constans S.-Estève, homme de loi.
Coppens.
Corbel, juge.
Cornet, jeune.
Cornudet.
Coubé, hom. de loi.
Couppé, curé.
Courtin l'aîné, négociant.
Courtois.
Courtot, juge.
Coustard, command. de la garde nationale.
Couthon.
Couturier, juge.
Crestin.
Crettet, propriétaire.
Croichet, directeur des poudres et salpêtres.
Croizé, juge.
Crousse.
Crublier d'Obeterre.
Cuel.
Cunin.
Curée.

D.

Dalibourg.
Dalloz.
Dalmas, hom. de loi.

Dameron.
Damourette.
Danthon.
Dareau, juge,
Darneuilh.
Daverhoult.
Debranges.
Debray - Chamont, négociant.
Debry, de Paris.
Debry, Jean.
Dehaussy-Robecourt.
Dehoulière.
Delacoste.
Delacroix.
Delafont.
Delaizire.
Delaporte, avoué.
Delaunay, juge de p.
Delaunay, commissaire du roi.
Delcher, homme de loi à Brioude.
Delfau, fils.
Déliars, juge.
Deliège, off. municipal à Ste.-Ménehould.
Delivet de S.-Mars.
Delmas, ancien officier de milice.
Delon.
Delpierre, homme de loi.
Demées.
Depère.
Dépéret, médecin.
Derebout, homme de loi.
Derrien.
Desbois, évêque.
Descamps.
Deschamps.
Descrots - Destrée, père.
Desgranges jeune, négociant.
Despinassy, capitaine.
Desplaces, juge de p.
Desportes, fils.
Desprez.
Destrem, négociant.

Deusy, homme de loi.

Devaraigne, ingénieur.

Deydier, notaire.

Dherbez.

Dieudonné, homme de loi.

Digaultray, homme de loi.

Dithurbie.

Dochier, homme de loi.

Domergue-de-Beauregard.

Dongois.

Dorisy.

Douyet.

Drouin.

Drouliac, homme de loi.

Dubois-Dubais.

Dubois-de-Bellegar-

Dubout.

Dubreuil-Chambardel.

Dubuisson.

Ducastel, homme de loi.

Ducos fils, négociant.

Ducreux.

Dufrexon.

Duhem, médecin.

Dumas, maréchal de camp.

Dumas - Champvallier, homme de loi.

Dumolard fils, homme de loi.

Dumoret.

Dumoutier Aubin, négociant.

Dupertuis.

Dupetitbois, colonel.

Duphénieux.

Dupin, hom. de loi.

Dupont - Grandjardin.

Dupont. (J.-Louis)

Dupuy fils, homme de loi.

Dupuy-Montbrun, maréchal de camp.
Duquesnoy.
Durin.
Duroussin, juge.
Duval, de Greville.
Duval aîné.
Duval (Charles) de Vitré.
Duval de Thiel-Nollent.
Duvant, homme de loi.
Duvoisin-Delaserve.
Dyzèz.

E.

Elie.
Emmery, négociant.
Escarié, hom. de loi.
Eschasseriaux aîné, homme de loi.
Esnue-de-Lavallée.
Espariat.
Esperon.
Euvremer.
Ezingeard, notaire.

F.

Fabre de Ploermel.
Fabre.
Fache, juge de paix.
Fauchet, évêque.
Faure.
Faye.
Faye-Lachèze, médecin.
Fayolle.
Ferrière.
Ferrus.
Fillassier.
Fiquet.
Fleury, homme de loi.
Foissey.
Font, évêque.
Forfait, ingénieur.
Fossard.
Foucher, homme de loi.
Fouquet.
Fournier.
Fraissenel, homme de loi.

Français.

François de Neufchâteau.

François, procureur syndic de Sablé.

François, cultivateur à Buneville.

Frasey, maître de forges.

Frécine.

Froudière, homme de loi à Rouen.

G.

Gaillard.

Garran-de-Coulon.

Garchery, juge de p.

Gasparin, capitaine.

Gastellier, médecin.

Gaston, juge de paix.

Gaubert.

Gaudin, négociant.

Gaudin de Luçon.

Gaulmin, médecin.

Gausserand, juge.

Gay-de-Vernon, évêque.

Gélin.

Gélot.

Gensonné.

Gentil.

Genty.

Gérardin.

Germigniac, médecin.

Gertoux.

Gibergues, prêtre.

Gilbert, homme de loi.

Girard, négociant.

Giraud.

Giraudy.

Girod de Thoiry, homme de loi.

Giroult.

Giroust.

Glais-de-Bisoin, négociant.

Gobillard, maître de postes.

Goffeaux.

Gohier, homme de loi.

Golzart.
Gonyn.
Gorguereau.
Gossuin.
Goubert.
Goujon.
Goupilleau, homme de loi.
Gouvion, major général.
Granet, de Toulon.
Granet, de Marseille.
Grangeneuve, homme de loi.
Greau, négociant.
Grégoire aîné, négociant au Hâvre.
Gros, homme de loi.
Grosse-du-Rocher.
Guadet, homme de loi.
Guérin, maire de Mamers.
Guillaud-de-l'Etanche.
Guillou, hom. de loi.
Guillioud, homme de loi.
Guillois, architecte.
Guimberteau.
Guitard fils.
Guyes.
Guyton-Morveau.

H.

Hainsselin.
Hardouin.
Haudouart.
Hauffmann, négociant.
Hébert, chevalier de S.-Louis.
Hébert, cultivateur à Précy.
Hennequin, maire de Ganat.
Henry.
Henry-Larivière.
Hérault de Sechelles.
Hillaire, homme de loi.
Hochet, juge de paix.
Hua, juge.

Huet-Froberville.

Hugau.

Hugot.

Huguet, homme de loi.

Huguet, évêque.

Hureaux, juge de paix.

I.

Ichon, prêtre.

Ille.

Ingrand, homme de loi.

Inizan.

Isnard, négociant.

J.

Jagot, juge de paix.

Jahan.

James.

Jamon, homme de loi.

Jard-Panvilliers, médecin.

Jaucourt, colonel.

Jay.

Jodin.

Jollivet.

Jolly l'aîné, négociant.

Jouffret, procureur général de l'Allier.

Jounault, homme de loi.

Jouneau.

Journet.

Journu-Aubert, négociant.

Jovin-Molle.

Juery.

Juglar, hom. de loi.

K.

Koch.

L.

Labastie, homme de loi.

Laborey, homme de loi à Ormoy.

Laboissière.

Lacépède.

Lachièze.

Lacombe, curé.
Lacombe-Saint-Michel, offic. d'artillerie.
Lacoste, médecin.
Lacoste-Monlausur.
Lacuée jeune.
Lafaye-des-Rabiers.
Laffon-Ladebat.
Lafont.
Laferrière.
Lagier-Lacondamine, homme de loi.
Lagrévol, homme de loi.
Laguire, juge de paix de Manciet.
Laloy.
Lamarque.
Lambert, juge de paix.
Lambert.
Théodore Lameth, colonel.
Lamourette, évêque.
Landrian.
Langlois (de Louviers.)
Langlois (de Lintot.)
Laplaigne.
Larochette.
Larroque-Labécède.
Lasalle, fabricant de draps.
Lasource.
Lassabathie, père.
Latané.
Laumond.
Laureau.
Laurens, homme de loi.
Lautour-Duchâtel.
Lauze-Duperret.
Lavigne, négociant.
Lebœuf.
Leboucher-Dulongchamp.
Lebreton.
Lecaron-de-Mazancourt.
Léchelle.

Lecointe-Puiravaux, homme de loi.

Lecointre.

Lecomte-de-Betz.

Lecoz, évêque.

Lécuret.

Lefebvre, homme de loi.

Lefebvre, officier municipal au Quesnoi.

Lefessier, évêque.

Lefrancq.

Legendre, notaire.

Legras

Legressier-Bellanoy, homme de loi.

Lejeune.

Lejosne.

Lemaillaud.

Lemaistre.

Lemesre.

Lemoine - Villeneuve.

Lemontey, homme de loi.

Leonetti.

Léopold, homme de loi.

Lepigeon-de-Boisval, maire de Coutances.

Lequinio.

Lerebourg - de - la-Pigeonnière.

Leremboure.

Leroy - de - Bayeux, homme de loi.

Leroy, de Lisieux, homme de loi.

Leroy-de-Flagis.

Lesueur.

Letailleur.

Letellier.

Letourneur, capitaine.

Letutor.

Levasseur.

Léon Levavasseur, capitaine.

Leyris.

Limousin, homme de loi.

Lindet, hom. de loi.

Lobjoy.
Lolivier.
Lomont.
Lonné.
Lortal, homme de loi.
Lostalot.
Louvet.
Loyeux.
Loysel.
Lozeran-de-Fressac.
Lucas, homme de loi.
Lucat, médecin.
Lucia.
Lucy.

M.

Maignen.
Maignet.
Mailhe, hom. de loi.
Mailho, homme de loi.
Maizières, juge de paix.
Maleprade.
Mallarmé.
Malassis, imprimeur.
Malus.
Manechand.
Mangin, homme de loi.
Marand, négociant.
Marbot.
Marchand fils.
Marie.
Marie-d'Avigneau.
Marin.
Martin, négociant.
Martin, juge.
Martin.
Martineau, juge.
Martincourt.
Massenet.
Massey.
Massy.
Mathieu, cultivateur.
Mathieu, procureur général du Bas-Rhin.
Masuyer, juge.

Mauche, juge de paix.
Mayerne.
Menard.
Mengin.
Menuau, juge.
Méricamp, homme de loi.
Merlet.
Merlin, hom. de loi.
Merveilleux.
Meunier.
Michaud, homme de loi.
Michel jeune.
Michelon (de Marbareau)
Michon-Dumarais.
Michoud, négociant.
Molinier, homme de loi.
Monestier, homme de loi.
Monneron, négocian.
Monnot, hom. de loi.
Montaut-Desilles, receveur des finances de Condom.
Montaut-Maribon.
Morand, hom. de loi.
Moreau, de Bar.
Moreau.
Morel.
Morin, juge.
Morisson, homme de loi.
Morivaux.
Mosneron aîné.
Moulin.
Mourain.
Mouysset.
Mulot.
Muraire.
Musset, curé.

N.

Naret, juge de paix.
Nau l'aîné.
Navier, juge.
Nion, ingénieur.
Nogaret fils, homme de loi.

O.

Oudot.

P.

Paganel, curé de Noaillac.

Paigis, médecin.

Paignard, négociant.

Paillet, juge.

Pantin.

Papin.

Pastoret.

Pellicot.

Peraldi.

Pérignon, juge de paix.

Perreau, homme de loi.

Perret, hom. de loi.

Perrin, maire de Troyes.

Perrin, proc. syndic à Lons-le-Saulnier.

Petit, négociant.

Philibert.

Pierret, ancien maire de Reims.

Pierron, juge.

Pierrot, notaire.

Pietri.

Pieyre fils.

Pillaut.

Pinchinat.

Pinet l'aîné.

Piorry, hom. de loi.

Plauchut Vincent.

Poisson.

Poitevin, homme de loi.

Pomiers, homme de loi.

Pontard, évêque.

Pouget.

Pozzo (dit Bergo.)

Prejean.

Pressac - Desplanches.

Prieur - Duvernois, officier de génie.

Prouveur, juge.

Prudhomme, juge de paix.

Pyrot.

Q

Quatremere - de-Quincy.

Quatresols-de-Marolles.

Questin, hom. de loi.

Quesnay, juge.

Quillet.

Quinette.

R.

Rabusson-Lamothe.

Raffin.

Rameau, homme de loi.

Ramel.

Ramond.

Rataud.

Reboul.

Regnard - Claudin, négociant.

Regnault, juge.

Regnier, homme de loi.

Rever, curé.

Reverchon, négoc.

Reynaud.

Ribes, homme de loi.

Ribes de Perpignan, homme de loi.

Riboud.

Richard.

Richard de Villiers.

Riquet.

Ritter, juge.

Rivery, négociant.

Rivoallan, homme de loi.

Robin.

Robin, homme de loi.

Robouam.

Rochoux.

Rogniat.

Rojou.

Rolland.

Romme.

Ronzier.

Roubaud, de Grasse.

Roubaud, du Var.

Rouède, homme de loi.

Rougier de la Bergerie.

Roujoux.
Rousseau fils.
Roux-Fasillac.
Royer.
Ruamps.
Rubat, juge.
Rubat fils, juge au district de Mâcon.
Rudler.
Ruet.
Ruhl.

S.

Sabathier, notaire.
Sablière-Lacondamine, médecin.
Sage.
Saladin, juge.
Sallengros, homme de loi.
Salmon.
Salvage, hom. de loi.
Sancerre.
Sanlaville, notaire.
Saulnier.
Sautayra.
Sautereau, h. de loi.
Sauvé, négociant.
Savonneau.
Schirmer.
Sebire.
Sédillez, homme de loi.
Seranne, négociant.
Sers, négociant.
Servière, juge.
Sévène, hom. de loi.
Siau aîné, négociant.
Siblot, docteur en médecine.
Sissous.
Solomiac, homme de loi.
Soret.
Soubeiran-St.-Prix, homme de loi.
Soubrany, maire de Riom.

T.

Taillefer, médecin.
Tarbé, médecin.
Tardiveau, homme de loi.

Tartanac fils.
Tavernel, juge.
Teallier.
Teillard.
Ténon, de l'académie des sciences.
Térède, médecin.
Tesson.
Theule.
Thévenet.
Thévenin.
Thibaut.
Thierriot, homme de loi.
Thorillon, ancien procureur.
Thuriot, juge.
Tillionbois de Veleuil, homme de loi.
Toquot.
Torné, évêque.
Treilh-Pardailhan.
Tronchon.
Turgan.
Turpetin.

U.

Urvoy-Saint-Mirel.

V.

Vacher, hom. de loi.
Valadier, hom. de loi.
Valdruge.
Vallier fils, h. de loi.
Vanhœnacker.
Vardon.
Vayron, prêtre.
Veirieu.
Vergniaud.
Vérité fils.
Vernerey.
Verneuilh.
Vidalot.
Viennet.
Villiers.
Vimar.
Viennot-Vaublanc.
Viquesnel-Delaunay.
Vivier.
Voipin-Gartems.
Voisard fils.
Vosgien.

W.

Waelterle.
Wallart.
Wilhelm.

CONVENTION NATIONALE.

La convention nationale, composée de sept cent cinquante députés, fit l'ouverture de ses séances le 21 septembre 1792.

L'histoire de cette assemblée présente trop de caractères différens pour que je puisse ici en faire l'analyse. Ce serait d'ailleurs agir contre le plan de cet ouvrage, et en outre m'élever au dessus de mes propres moyens. Je me fais un devoir d'avouer mon insuffisance, et de renvoyer le lecteur à des écrivains plus habiles que moi.

Cette assemblée décréta deux constitutions, l'une dite de 1793, l'autre dite de l'an III, ou 1795. Ce fut en vertu de cette dernière qu'un nouveau *corps législatif* fut convoqué. Il se composait d'un *conseil des anciens* et d'un *conseil des cinq cents. Voyez* ces deux chapitres.

La convention nationale termina ses séances le 26 octobre 1795.

Nomenclature des Députés à la Convention nationale par ordre de départemens.

Ain.

Deydier.
Gaultier.
Jagot.
Merlinot.
Ferrand.
Mollet.
Royer.

Aisne.

Jean Debry.
Beffroy.
Boucherau.
Saint-Just.
Condorcet.
Belin.
Petit.
Fiquet.
Quinette.
Thomas Payne.
Lecarlier.
Lozel.
Dupin jeune.

Allier.

Chevalier.
Martel.
Petit-Jean.
Forestier.
Beauchamp.
Deleage,
Giraud.
Vidalin.

Hautes-Alpes.

Borel.
Izoard.
Cazeneuve.
Barety.
Antoine Chabot.
Serres.

Basses-Alpes.

Claude-Louis Reguis.
Bouret.
Derbez-Latour.
Maisse.
Marc. A. Savornin.
Peyre.
Verdolin.

Alpes-Maritimes.

Dabiay.

Ardèche.

Boissy d'Anglas.
Toulouse.
Saint-Martin.
Coren-Fustier.
Gleizal.
Garilhe.
Saint-Prix.

Ardennes.

Blondel.
Baudin.
Ferry.
Thierriet.
Dubois-Crancé.
Piette.
Vermon.
Mennesson.
Robert.

Arriège.

Vadier.
Espert.
Clauzel.
Lakanal.
Campmartin.
Gaston.

Aube.

Courtois.
Bonnemain.
Robin.
David.

Pierret.
Douge.
Garnier
Ludot.
Duval.
Perrin.
Rabaut.

Aude.

Azema.
Bonnet.
Tournier.
Ramel (Nogaret)
Maragon.
Periès.
Periès jeune.
Morin.
Girard.

Aveiron.

Bô.
St.-Martin-Valogne.
Lobinhes.
Bernard-St.-Afrique.
Camboulas.
Second.
Joseph Lacombe.
Louchet.
Roux.
Godefroy.
Ysarn, dit Valady.

Bouches du Rhône.

Granet.
Durand de Mailhane.
Gasparin.
Barbaroux.
Moïse Bayle.
Rovère.
Pélissier.
Rebecqui.
Baille.
Laurent.
Bernard.
Jean Duprat.
Leblanc.

Calvados.

Fauchet.
Dubois-Dubais (Thibault.)
Lomont.
Henri Larivière.
Lemoine.
Bonnet.
Vardon.
Taveau.
Jouenne.
Cosard.
Dumont.
Legot.
Conard.
Pilippe Delleville.

Cantal.

Thibault.
Milhaud.
Mejensac.
Lacoste.
Carrié.
Mirande.
Peuvergue.
Bertrand.
Chabanon.
Joseph Mailhe.

Isle de Cayenne.

André Pomme.

Charente.

Bellegarde.
Guimberteau.
Chazaud.
Chedaneau.
Devars.
Brun.
Crevelier.
Maulde.
Ribereau.

Charente-Inférieure.

Bernard.
Bréart.

Eschasseriaux aîné.
Niou.
Ruamps.
Garnier.
Lozeau.
Giraud.
Vinet.
Dautriche.
Eschasseriaux jeune.
Dechezeau.

Cher.

Allassœur.
Foucher.
Boucheton.
Fauvre la Brunerie.
Dugenne.
Pelletier.

Corrèse.

Brival.
Borie.
Lanot.
Penière.
Lafond.
Germignac.
Lidon.
Rivière.
Plazanet.
Chambon.

Corse.

Salicetty.
Chiappe.
Casabianca.
Bozio.
Arrighy.
Moltédo.
Bozy.
Andrey.

Côte d'Or.

Bazire.
Guyton-Morveau.
Prieur.
Oudot.
Guiot (Florent.)
Lambert.

Marey jeune.
Trullard.
Rameau.
Berlier.
Edouard.

Côte du Nord.

Champeaux.
Gautier jeune.
Guyomard.
Fleury.
Loncle.
Couppé.
Goudelin.
Coupard.
Girault.

Creuse.

Huguet.
Debourges.
Coutisson-Dumas.
Guyés.
Jaurand.
Faure.
Baraillon.
Texier.

Dordogne.

Lamarque.
Pinet aîné.
Lacoste.
Roux-Fazillac.
Taillefer.
Peyssard.
Cambort.
Allafort.
Meynard.
Bouquier aîné.

Doubs.

Quirot.
Michaud.
Seguin.
Monnot.
Verneney.
Besson.

Drôme.

Guiot.
Jullien.
Sautayra.
Gerente.
Boisset.
Colaud.
Marbes.
Jacomin.
Martinel.
Fayolle.

Eure.

Bidault.
Duroy.
Lindet.
Léonard Buzot.
Savary.
Dopsent.
Bouillerot.
Lemaréchal.
Dubusc.
Robert Lindet.
Francastel.
Richoux.

Eure et Loire.

Delacroix.
Loiseau.
Châles.
Brissot.
Defrozières.
Fremenger.
Julien Marat.
Pétion.
Lesage.
Longueüe,
Bourgeois.
Giroust.
Fremenger.

Finistère.

Bohan.
Blad.
Guezno.
Marec.
J. Queinec.
Kervelegan.

Guermeur. Gommaire.
Boissier.

Gard.

Leyris. Jac.
Bertezene. Aubré.
Taveruel. Balla.
Chambon (Latour.) Chazal fils.
Henri Voulland. Rabaut.

Haute-Garonne.

Mailhe. Ayral.
Delmas. Estadins.
Projean. Desascy.
Perrés. Drulhe.
Allard. Mazade.
Julien. Rouzet.
Calès.

Gers.

Maribon-Montaut. Descamps.
Cappin. Ichon.
Laplaigne. Bousquet.
Barbeau-Dubarran. Moysset.
Laguire.

Gironde.

Lacaze. Duplantier.
Jay de Sainte-Croix. Vergniaud.
Garraud. Ducos.

Deleyre.
J. Ezmard.
Guadet.
Boyer-Fonfrede.
Eumerth.
Gensonné.
Grangeneuve.

Guadeloupe.

Dupuch.
Lion.

Hérault.

Cambon.
Bonnier.
Curée.
Viennet.
Cambacérès.
Rouyer.
Joubert.
Fabre.
Castilhon.
Brunel.

Ille et Villaine.

Lanjuinais.
Sévestre.
Chaumont.
Obelin.
Defermon.
Dubignon.
Beaugeard.
Duval.
Maurel.
Tréhouard.
Lebreton.

Indre.

Porcher.
Thabaud.
Pepin.
Boudin.
Lejeune.
Derazey.

Indre et Loire.

Nioche.
J. Dupont.

Pottier.
Ruelle.
Ysabeau.
Gardieu.
Bodin.
Champigny.
Clément.
Veau.

Isère.

Genevois.
Servonat.
Amar.
Prunelle-de-Lierre.
Réal.
Boissier.
Genissieu.
Charrel.
Baudran.

Isle de France.

Polly.
Serres.

Jura.

Vernier.
Prost.
Laurencourt.
Bonguyode.
Grenot.
Feroux de Salins.
Amyon de Poligny.
Babey.
Denis Vaucher.

Landes.

Dartigoette.
Lefranc.
Cadroy.
Ducos aîné.
Dizès.
Saurine.

Loire et Cher.

H. Grégoire.
Chabot.
Brisson.
Fressine.

Leclerc.
Venaille.
Foussedoire.

Haute-Loire.

Reynaud.
Faure.
Delcher.
Flageas.
Bonet fils.
Camus.
Barthelemy.
Lemoyne.

Loire-Inférieure.

Meaulle.
Lefebvre.
Chaillon.
Villers.
Mellinet.
Fouché.
Jarry.
Coustard.

Loiret.

Gentil.
Garran-Coulon.
Lepage.
Pellé.
Lombard-Lachaux.
Guérin.
Louvet.
Delagueulle.
Léonard Bourdon.
Gaillard.

Lot.

Laboissière.
Cleydel.
Sallèles.
Jean-Bon St.-André.
Monmayou.
Cavaignac.
Bouygues.
Blaviel.
Cayla.
Delbrel.
Albouy.

Lot et Garonne.

Vidalot.
Laurent.
Paganel.
Cabarot.
Claverie.
Boussion.
Guyet-Laprade.
Fournel.
Noguer.
Laroche.

Lozère.

Barrot.
Château-Neuf-Randon.
Servière.
Pelet.
Monnestier.

Maine et Loire.

Choudieu.
Delaunay (d'Angers) l'aîné.
Pilastre.
Daudenac aîné.
Delaunay jeune.
Perard.
Daudenac jeune.
Lemaignan.
Lecler.
Revellière-Lépeaux.
Menuau.
Talot.
Dehoullières.

Manche.

Gervais Sauvé.
Poisson.
Lemoine.
Letourneur.
Ribet.
Pinel.
Lecarpentier.
Havin.

Bonnesœur..
Laurence de Ville-Dieu.
Engerran.
Bretel.
Michel Hubert.
Renauld.

Marne

Prieur.
Thuriot.
Charles Charlier.
Armonville.
Delacroix (Charles.)
Deville.
Poulain.
Drouet.
Armomeilley.
Blanc.
Batellier.

Haute-Marne.

Guyardin.
Monnel.
Roux.
Valdruche.
Chaudron-Rousseau.
Laloy.
Wandelincourt.

Martinique.

Litté (Janvier.)
Crassous.

Mayenne.

Bissy jeune.
Esnue (Joachim.)
Grosse-Durocher.
Enjubault.
Serveau.
Plaichard-Chottière.
Villars.
Le Jeune (René-François.)

Meurthe.

Mallarmé.
Levasseur.

Bonneval.
Mollevault.
Lalande.
Michel.
Zangiacomi fils.
Collombel.
Jacob.
Salle.

Meuse.

Marquis.
Pons (de Verdun.)
Roussel.
Bazoche.
Humbert.
Harmand.
Garnier (Antoine.)
Moreau.
Tocquot.

Mont-Blanc.

Gentil.
Dubouloz.
Duport.
Marcoz.
Gumery.
Carelly.
Balmain.
Marin.
Dumas.
Genin.

Mont-Terrible.

Lhémann.
Rougemont.

Morbihan.

Lemailland.
Lequinio.
Rouault.
Audrein.
Gillet.
Corbel.
Erue.
Michel.
Lehardy.

Moselle.

Merlin.
Couturier.
Hentz.
Thirion.
Becker.
Bleaux.
Bar.
Anthoine.
Kercher.

Nièvre.

Sautereault.
Dameron.
Lefiot.
Guillerault.
Legendre.
Goyre-la-Planche.
Jourdan.

Nord.

Fockedey.
Merlin.
Duhem.
Gossuin.
Cochet.
Jh. Lesage-Senault.
Carpentier.
Sallengros.
Poulletier.
Daoust (Jean-Marie.)
Boyaval (Laurent.)
Briez.
Mallet.

Oise.

Coupé.
Calon.
Massieu.
Matthieu.
Anacharsis Cloots.
L. Portiez.
Godefroy.
Bezard.
Danjou.
Delamare.
Isoré.
Bourdon.
Augé.
Ch. Villette.

Orne.

Castainy.
Plat-Beaupré.
Duboë.
Dugue Dassé.
Thomas.
Desgrouas (Laprise.)
Fourney.
Julien Dubois.
Lahosdinière.
Colombel.
Jacob Gérard (Des-rivières.)
Dufriche-Valazé.

Paris.

Robespierre.
Danton.
Collot d'Herbois.
Billaud-Varennes.
Camille Desmoulins.
Lavicomterie.
Legendre.
Le duc d'Orléans.
Manuel.
Raffron.
Panis.
Sergent.
Robert.
Fréron.
Beauvais.
Fabre d'Eglantine.
Osselin.
Marat.
Desrues.
Robespierre jeune.
David.
Bourguain.
Boucher.
Laignelot.
Thomas.
Boursault.
Fourcroy.
Dusaulx.

Pas de Calais.

Dubrœucq.
Varlet.
Carnot.
Duquesnoy.

Lebas.
Magniez.
Personne.
Guffroy.
Eulart.
Daunou.
Bollet.
Lebon.
Thomas-Payne.

Puy de Dôme.

Couthon.
Gibergués.
Maignet.
Gilbert Romme.
Soubrany.
Girot-Pouzol.
Rudel.
Blanval.
Dulaure.
Monestier.
Laloue.
Artauld.
Bancal (Henri.)

Hautes-Pyrénées.

Guchan.
Barrère (Bertrand.)
Dupont.
Gertoux.
Picqué.
Feraud.
Lacrampe.

Basses-Pyrénées.

Senadon.
Conte.
Pemartin.
Dhiriar.
Cazeneuve.
Neveu.
Meillant.
Laa.
Vidal.

Pyrénées Orientales

Fabre.
Montégut.

Casanyes.
Guiter.
Cavanelle.
Deleasso.
Biroteau.

Haut-Rhin.

Reubell.
Ritter.
Laporte.
Johanot.
Pflieger aîné.
Albert aîné.
Dubois.

Bas-Rhin.

Rühl.
Laurent.
Bentabole.
Dentzel.
Louis.
Ehrmann.
Arbogast.
Christiani.
Simon (Philibert.)

Rhône et Loire.

Chasset.
Dupuis fils.
Dubouchet.
Marcelin Berault.
Pressavin.
Patrin.
Vitet.
Moulin.
Micher.
Forest.
Noël Pointe.
Cusset.
Javogue fils.
Lanthenas.
Fournier.
Noailly.
Boiron.

Haute-Saône.

Gourdan.
Vignerot.

Siblot.
Chauvier.
Balivet.
Dornier.
Bolot.

Saône et Loire.

Masuyer.
Gelin.
Reverchon.
Guillemardet.
Baudot.
Perducat.
Mailly.
Moreau.
Guillermin.
Roberjot.
Montgilbert,
Chambord.
Millard.
J. Carra.

Sarthe.

Richard.
Philippeaux.
Primaudierre (François.)
Boutroue.
Levasseur.
Chevalier.
Salmon.
Froger.
Sieyes.
Letourneur.
Lehaut.

Seine et Oise.

Lecointre.
Haussman.
Bassal.
Alquier.
Gorsas.
Audouin.
Treilhard.
Roi.
Tallien.
Mercier.
Goujon.
Hérault.

Chénier.
Dupuis.
Vénard.
Kersaint.
Richaud.

Seine Inférieure.

Hardy.
Hecquet.
Albitte.
Pocholle.
Yger.
Bailleul.
Benoiston.
Blutel.
Mariette.
Ruhault.
Delahaye.
Doublet.
Bourgeois.
L. Revelle.
Lecomte.
Duval.
Vincent.
Faure.
Lefebvre.

Seine et Marne.

Mauduyt.
Bailly de Juilly.
Tellier.
Cordier.
Viquy.
Geoffroy jeune.
Bernard des Sablons.
Himbert.
Opoix.
Defrance.
Bernier.

Les deux Sèvres.

Puyraveau (Le-cointre.)
Jard Panvilliers.
Duchastel.
Anguis.
Dubreuil-Chambar-del.
Lofficial.

Cochon (Charles.)	Chauvin.

Somme.

Rivery.	Saladin.
Gantois.	Scellier.
Asselin.	Hourier-Eloy.
Delecloy.	Martin.
Alexis Sillery.	André Dumont.
Louvet.	Devérité.
Dufestel.	Vasseur.
François.	

Tarn.

Lacombe St.-Michel.	Meyer.
Campmas.	Lasource.
Marvejouls.	Dettel.
Dambermenil.	Terrane.
Gouzy.	Tridoulat.
Rhochegude.	Soloniac.

Var.

Escudier.	Isnard.
Charbonier.	Despinassy.
Ricord.	Creves.
Antiboul.	Barras.
Roubaud.	

Vendée.

Goupilleau (J. F.)	Goupilleau (P. C.)

Gaudin.
Maignen.
Fayau.
Musset.
Morisson.
Girard.
Garos.

Vienne.

Piorry.
Ingrand.
Dutrou-Bornier.
Martineau.
Bion.
Creuzé-Latouche.
Thibaudeau.
Creuzé-Paschal.

Haute-Vienne.

Lacroix.
Bordas.
Lesterpt-Beauvais.
Gay-Vernon.
Faye.
Rivaud.
Soulignac.

Vosges.

Poulain-Grandprey.
Perrin.
Hugo.
Julien Souhait.
Couhey.
Noël.
Balland.
J. C. Cherrier.
Bresson.

Yonne.

Maure aîné.
Turreau.
Precy.
Jaunest.
Bourbotte.
Hérard.
Lepelletier.
Chastelain.
Finon.
Villetard
Boileau.

CONSEIL DES ANCIENS.

Le corps législatif, fondé par la constitution de l'an 1795, se composait de deux conseils, dont le premier s'appelait *conseil des anciens*, et le second *conseil des cinq cents*.

Le conseil des anciens était formé de deux cent cinquante membres, âgés de quarante ans accomplis, et devant être mariés ou veufs.

Ce conseil avait le droit exclusif d'approuver ou de rejeter les résolutions du conseil des cinq cents.

Les résolutions du conseil des cinq cents, approuvées par le conseil des anciens, s'appelaient *lois*, et leur exécution avait lieu dans toute la France.

Le conseil des anciens fit l'ouverture de sa première séance le 28 octobre 1795, et il termina sa session le 9 novembre 1799.

Nomenclature par ordre alphabétique des Députés au Conseil des Anciens.

A.

Albert.
Allafort.
Allard.
Alquier.
Amyon.

Annecy.
Anquetin.
Appert.
Arnould.
Artauld-Blanval.
Aubrée.
Augier.
Auguis.

B.

Bacon.
Baillon.
Barborier.
Balivet.
Ballard.
Bar.
Baraillon.
Barbé-Marbois.
Barennes.
Barreau.
Barret.
Barrot.
Bassaget.
Baudin.
Bazoche.
Beaupuy.
Becker.
Béerenbroeck.
Bélin.
Bellegarde.
Benoist.
Beraud.
Bergeras.
Bernard de Sainte-Afrique.
Berthereau.
Bertrand.
Besnard.
Blanc.
Blareau.
Blaux.
Boirot.
Boisserand.
Boisset.
Bollet.
Bolo.
Bonnesœur.
Bonnet.
Bonnier.
Bordas.
Bosquillon.
Boucher S.-Sauveur.
Bouillerot.

Bouquerot.
Bourdinhon.
Bourdon (de l'Orne.)
Bourdon (de la Seine inférieure.)
Bouret.
Bourgeois (Nic.).
Bourgeois.
Bourlet.
Boussion.
Bouteville.
Boyaval.
Bozy.
Brassat-St.-Parthin.
Brault.
Braveix.
Bréard.
Brival.
Brostaret.
Brothier.

C.

Cabaroc.
Caillemer.
Cailly.
Castilhon.
Cauvet.
Cavailhon.
Chabot.
Chaignart.
Chaillou.
Chambon-Latour.
Champion (du Jura.)
Champion (de la Meuse.)
Champmartin.
Chapsal.
Charlier.
Chartier.
Chasset.
Chassiron.
Chatry-Lafosse.
Châteauvieux.
Chombart.
Citadella.
Claret.
Clausel.
Claverie.
Clavier.
Cochon.
Cocquiller.
Coessurel.
Collombel.

Conte.
Corbel.
Corbinais.
Corenfustier.
Cornet.
Cornilleau.
Cornudet.
Coucssurel - Labrousse.
Courte.
Courtisson-Dumas.
Courtois.
Cousin.
Coutausse.
Crenière.
Cretet.
Creuzé.
Creuzé-Latouche.
Curial.

D.

Dalphonse.
Dandenac aîné.
Dandenac jeune.
Danet.
Dargnies.
Dast.
Dautriche.
Debourges.
Declerck.
Decomberousse.
Decrecy.
Dedelay d'Agier.
Degrave.
Delacoste.
Delamarre.
Delamétherie.
Delattre.
Delcher.
Delecloy.
Delmas.
Delneufcour.
Delor.
Delzons.
Delort.
Demazière.
Demonceaux.
Dentzel.
Depere.
Deperrez.
Derazey.
Derenty.
Descoutils.

Dessaint.
Detorcy.
Detriché.
Devars.
Devérité.
Deydier.
Dieudonné.
Disenty.
Douge.
Duboe.
Dubois-Bellegarde.
Dubois-Dubais.
Dubourg.
Dubourg.
Dubuisson.
Ducos (Roger).
Duffau.
Duff[illegible]ieu.
Dufour-Maisoncelle.
Dugué-Dassé.
Dumas.
Dumont-la-Charnaie.
Dupin.
Dupont.
Dupuch.
Durand-Maillanne.
Dussaulx.
Dussieux.
Dutrou-Bornier.

E.

Esnaud.
Estadens.
Estaque.

F.

Fargues.
Faure.
Fauvre-Labrunerie.
Faye.
Férat.
Ferrand-Vaillant.
Ferroux.
Février.
Fiévé.
Fontenay.
Fouquet.
Fourcade.
Fourcroy.
Fourmy.
Fournier.
Frain.

Francq.
François - Primaudière.

G.

Galtier.
Garat.
Garnier.
Garos.
Gastaud.
Gaudin.
Gauthier (Corrèze.)
Gaultier (Ain.)
Gaultier (Côte d'or.)
Gautret.
Gérard des Rivières.
Gérente.
Gigault-Crisenoy.
Gheysens.
Gibergues.
Gintrac.
Girard.
Girard (Villars.)
Giraud.
Giraud-Fabry.
Girault.
Girod.
Girod-Pouzol.
Gobert.
Godin.
Gonnet.
Gorneau.
Gouly.
Goupilleau de Fontenay.
Goupil-Préfeln.
Gourdan.
Goyard.
Goyet-Dubignon.
Grandsire.
Grison.
Guchand.
Guérard.
Guérin.
Guermeur.
Guineau.
Guiot.
Guizol.
Guittard.
Gumery.
Guthinger.
Guyomard.

H.

Haincque.
Hamont.
Harmand.
Hauzeur.
Havin.
Hecquet.
Hérard.
Hernoux.
Herwyn.
Himbert.
Hopsomère.
Hubard.
Huguet.
Huon.
Husson.

J.

Jac.
Jacomet.
Jan.
Jarry-des-Loges.
Jevardat-Fombelle.
Johannot.
Jourdain.
Jousselin.
Judel.

4

K.

Karcher.
Kauffann.
Kervélégand.

L.

Laboissière.
Lachau.
Lachièze.
Lacombe-St.-Michel.
Lacoudraye.
Lacuée.
Lafond-Ladebat.
Lagrange.
Lahary.
Laloi.
Langlois.
Lanjuinais.
Lapotaire.
Larcher.
Larmagnac.
Lassé.
Lattache.
Lattcur.
Launoy.
Laurent.
Laussat.

14.

Lavaux.
Lavie.
Lebreton.
Lebrun.
Lecerf.
Leconte-Roujoux.
Lecordier.
Lecouteulx - Canteleu.
Ledanois.
Lefevre-Cayet.
Legendre.
Legrand.
Lehaut.
Lejourdain.
Lemaillaud.
Lemée.
Lemenuet-Lajugaunière.
Lemercier.
Lemoine (de Dieppe)
Lemoine (des Forges)
Lenglet.
Lenoir-Laroche.
Lepaige.
Lerouge.
Lescure.
Lesoinne.
Letourneux.
Levaillant.
Lévêque.
Liborel.
Ligeret père.
Lindet.
Lobjoy.
Loisel.
Loisel (Pierre.)
Lomont.
Loyaud.
Luminay.

M.

Maignen.
Maillard.
Mailly.
Maleville.
Malhes.
Mallein.
Maragon.
Marbois.
Marbot.
Marennes.
Marmontel

Martel.
Maupetit.
Mazade.
Meilhan.
Menuau.
Meric.
Merlino.
Meyer.
Michaud.
Michel.
Michel.
Michet.
Michiels.
Mills.
Missonnet.
Mollevaut.
Monmayou.
Monnin.
Monteau-des-Isles.
Montel.
Moreau.
Moreau (Sigismond.)
Morand.
Morrande.
Moulland.
Mouricault.
Morrande.
Moysset.
Muraire.
Murinais.
Mussart.
Musset.

N.

Nayrode.
Nioche.
Niou.
Noblet.

O.

Olbrechts.
Oudot.

P.

Paillart.
Paillet.
Palissot.
Papin.
Paradis.
Pecheur.
Pellet.
Peneau.
Père.
Perès.
Perré de Granville.
Perrin.
Personne.

Peskay.
Pétiet.
Pezous.
Philippe.
Picault.
Piedoux.
Piette.
Pillastre.
Piquet.
Plaichard-Chottière.
Pointel.
Poisson.
Pompei.
Porcher.
Portalis.
Pougeard-du-Limbert.
Poullain-Granpré.
Poultier.
Precy.
Prévost.
Prud'homme.

R.

Rabaud-Pommier.
Rabaud jeune.
Raingeard.
Rallier.
Raspeiller.
Regnaud-Bretel.
Regnier.
Reguis.
Remuzat.
Reubel.
Reverchon.
Ribet.
Richard.
Richoux.
Riffault.
Rivaud.
Rivière.
Rivoaland.
Robin.
Rodat.
Rossée de Belfort.
Rouhaud.
Roujoux.
Roulhier.
Rousseau.
Rovère.
Roy.
Rubat.
Rudel.

S.

Salle.

Salligny.
Sauvé.
Savary.
Schirmer.
Sédillez.
Segretain.
Serres.
Servonat.
Simon.
Simonnet.
Soubdès.

T.

Tarteyron.
Tattegrain.
Thabaud.
Tharreau.
Thévenin.
Thiébault.
Thierret.
Thierry.
Tonnelier.
Topsent.
Toulgoët.
Tridoulat.
Tronchet.
Tronson du Coudray
Trotianne.
Tupinière.
Turgant.

V.

Vacher.
Vaillant.
Vanderheyden.
Van Kempen.
Van Rossem.
Varlet.
Verne.
Vernerey.
Vernier.
Vernimmen.
Vernin.
Vidalot.
Viennet.
Vigneron.
Vimar.
Vincent.
Violand.
Viquy.
Voligny.

W.

Werbrouck.

Y.

Ysabeau.
Ysambart.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Ce conseil, en vertu de la constitution de l'an 1795, était composé de cinq cents membres, et formait, avec le conseil *des Anciens*, le corps législatif de France.

La proposition des lois appartenait exclusivement au conseil des Cinq-cents.

Il fit l'ouverture de ses séances le 28 octobre 1795, et les termina le 9 novembre 1799.

Nomenclature par ordre alphabétique des Députés au Conseil des Cinq-Cents.

A.

Abgrall.
Abolin.
Albespy.
Albert.
Alrici.
Amelot.
André.
Andrei.
Andrieux.
Anrich.
Aréna aîné.
Aréna jeune.
Armand.
Arnoul.
Arnould.
Arrighi.
Asselin.
Aubert.
Aubry.
Aubepin.
Audouin.

Auger.
Augereau.
Auguis.
Auverlot.
Aymé.
Azias.

B.

Babey.
Bachelot.
Baco.
Bahut.
Bailleul.
Bailleul.
Bailly-Juilly.
Bailly (de la Haute Garonne.)
Balivet.
Balland.
Balmain.
Bancal.
Bara.
Baraillon.
Barbier-Jenti.
Bardou-Boisquetin.
Barthelemy.
Barrière.
Bassenge.
Baucheton.
Baucheton - de - la-Marne.
Baudet.
Baudot.
Bayard.
Bazin.
Beauchamp
Beaugeard.
Beauvais.
Bechard-Casaux.
Beffroy.
Belin.
Belley.
Belligny.
Belmont.
Belzais - Courmesnil.
Benard-Lagrave.
Bentabole.
Beraud.
Berenger.
Bergasse-Laziroule.
Bergevin.
Bergier.

Bergoing.
Berlar.
Berlier.
Bermond.
Bernard-des-Sablons.
Bernardy.
Bernier.
Berquier-Neuville.
Bertezene.
Berthelemy.
Berthot.
Bertrand (du Calvados.)
Bertrand (du Cantal.)
Bertrand.
Besson.
Bethune.
Beyts.
Bezard.
Bidanet.
Bidault.
Bigonnet.
Billerey.
Billion.
Bion.
Bissy.
Bitouzet-Deslinières.
Blad.
Blanc.
Blanqui.
Blaviel.
Blin.
Blondel.
Blutel.
Bodin.
Bodinier.
Boëll.
Boery.
Bohan.
Boileau.
Boissier.
Boissieu.
Boisson.
Boissy-d'Anglas.
Boisrond.
Boisvert.
Bollet.
Bollioud.
Bonnaire.
Bonaparte (Lucien.)
Bonaparte (Joseph.)

Bonaventure.
Bonnemain.
Bonnet.
Bontoux.
Bordas.
Bordes.
Borel
Borel-Durand.
Borie, Cambord.
Bornainville.
Bornes.
Bosc.
Bosschært.
Bouaissier.
Boudin.
Boulay.
Boulay-Paty.
Boullé.
Bourdon (de l'Oise.)
Bourgain.
Bourg-Laprade.
Boursain.
Bouvier.
Bouygues.
Bovis.
Boyer.

Brabander.
Bremoutier.
Bresson.
Brichet.
Briot.
Brival.
Brixhes.
Brugous.
Brunet.
Buslé.
Buquet.
Buvée.

C.

Cabanis.
Cacault.
Cadroy.
Caigny.
Caillon.
Calès.
Calonnes d'Avesnes.
Cambacérès.
Cambe.
Camboulas.
Camus.
Capblat.
Carbelot.

Cardonnel.
Carlet.
Carpentier.
Carret.
Carrère-Lagarière.
Carrier St.-Marc.
Casa-Bianca.
Casenave.
Caseneuve.
Cassaignes.
Castagnier.
Castel.
Casteran.
Castillon.
Cavaignac.
Cayre.
Cazalis.
Cazaux.
Cellier.
Chabanon.
Chabaud-Latour.
Chable-d'Essay.
Chabert.
Chaigneau.
Chaillot.
Challan.
Chalmel.
Chambé.
Chamborre.
Chamoux.
Champigny.
Changarnier.
Chanorier.
Chapelain.
Chappuis.
Charel.
Charles.
Chassebeuf.
Chasset.
Chastel.
Chastelain.
Chauchet.
Chaumont.
Chauvier.
Chauvin.
Chazal.
Chazauld.
Chenard.
Chené.
Chenier.
Cherrier.
Chevallereau.

Chiappe.
Cholet.
Cholet.Beaufort.
Chotard.
Christiani.
Clairon.
Clauzel.
Clavière.
Cledel.
Clemenceau.
Cochet.
Colaud de la Salcette.
Colet-des-Cotils.
Collard.
Collombel (duNord)
Colombel.(Meurthe)
Combedounous.
Combet.
Compeyre.
Constans.
Constant.
Corbière.
Corbun S.-Genest.
Costé.
Couchery.
Couhey.
Couillon.
Coupé (de l'Oise.)
Couppé (des Côtes du-Nord.)
Couturier.
Couzard.
Crassous.
Croze.
Creuzé-Latouche.
Crevellier.
Crochon.
Cunier.
Curée.

D.

Dabray.
Dalby Feyard.
Danel.
Danjou.
Darracq.
Daubermesnil.
Dauchel.
Dauchet.
Dauchi (de l'Oise.)
Dauchy (du Nord.)
Daunou.
Daupholle.

David-Jonquiere.
Debacque.
Debatz.
Debrabauder.
Debry.
Decaigny.
Declerc.
Defermont.
Defrance.
Dehaussy-Robecourt.
Delabuisse.
Delacarrière.
Delahante.
Delahaye (de l'Aisne).
Delahaye-Delaunay.
Delamarre.
Delaporte.
Delarue.
Delattre.
Delaunay.
Delbrel.
Delcasso.
Delcher.
Deleage.
Delecloy.
Delesault.
Deleyre.
Delorme.
Delpierre aîné.
Delpierre jeune.
Delpi.
Demoor.
Denizart.
Dentzel.
Desquin.
Descamps.
Deschamps - Couturier.
Descloseaux.
Descordes.
Desmolin.
Desmoulins.
Desnos.
Despinassi.
Desplanques.
Despres (de la Charente.)
Despres (Orne.)
Dessaix.
Destrem.
Detcheverry.
Delhier.

Devaux.
Deville.
Devinck-Thierry.
Devroë.
Dezé.
Digautrey.
Digneffe.
Dillon.
Dimartinelly.
Dissande-Moulevade
Doche-Delisle.
Dormay.
Dornier.
Douillard.
Doulcet.
Doumerc.
Doutrepont.
Drévont.
Drouet.
Drulh.
Dubignon.
Dubocq.
Dubois-Bellegarde.
Dubois-Crancé.
Dubois-Dieudonné.
Dubois-Dubay.
Dubois (du Haut-Rhin).
Dubois (des Vosges).
Dubouloz.
Dubreuil-Regnay.
Dubroc.
Dubruel.
Dubusc.
Duchastel - Berthelin.
Duchatel.
Duchesne.
Duclaux.
Ducos.
Dufay.
Duflos.
Dufour.
Dufresne.
Dufresnoy.
Dugua.
Duguet.
Duhot.
Dujardin.
Dulaure.
Dumonceaux.
Dumoulin.

Dumas.
Dumolard.
Dumont (du Calvados.)
Dumont (de la Somme.)
Dumont (du Cher.)
Duney.
Dunez.
Dupayrat.
Dupeloux S.-Ramin.
Dupire.
Duplantier.
Duplaquet.
Dupont.
Duport.
Dupoy.
Duprat.
Dupuis.
Durand.
Dutrou (Bornier.)
Duval (de l'Aube.)
Duval (du Nord.)
Duval (de la Seine-Inférieure.)
Duval Villebogard.
Duviquet.

E.

Emmery.
Engerran.
Enjevelin.
Enjubault.
Erhmann.
Eschasseriaux aîné.
Eschasseriaux jeune.
Estaque.
Eude.
Eversdyck.

F.

Fabre.
Fabry.
Faisant.
Fanneau-Lahari.
Fargues.
Faulcon.
Faure (de la Haute-Loire.)
Faure (de la Loire-Inférieure.)
Faure (de la Creuze.)
Fauvel.
Favart.

Faveraud.
Favre.
Favre,
Fayolle.
Ferrand.
Ferry.
Fevre.
Fiquet.
Fleury.
Florent-Guiot.
Forest.
Foncez.
Foubert.
Fourcade.
Fourmy.
Fourniot.
Français.
Franchet.
Frarin.
Fregeville.
Fremont.
Fresnel.
Fricot.
Frison.
Froger.

G.

Gaillard.
Gallet.
Galtié.
Gamon.
Gantois.
Garan de Coulon.
Gareau.
Garilhe.
Garnier.
Garnier (de Saintes.)
Garnot.
Garreau.
Gastin.
Gaston.
Gau.
Gaudin.
Gaultier.
Gauran.
Gauthier du Var.
Gauthier du Calvados.
Gautier-la-Motte.
Gavard.
Gayet.

Gayvernon.
Gentil.
Genevois.
Genissieu.
Geoffroy.
Gerla.
Germain.
Gertoux.
Gesnois.
Gilbert Desmolieres.
Gillaiseau.
Gillet (du Loiret.)
Gillet (de Seine et Oise.)
Ginestel-Persagols.
Giral.
Giraud.
Girod-Pouzols.
Giroust.
Glais.
Godard (de Seine et Marne.)
Godard (de la Côte d'Or.)
Godard (d'Eure et Loire.)
Golzard.
Gomaire.
Gossuin (Eugène.)
Got.
Goudelain.
Goupilleau.
Gourdan.
Gourlay.
Gouzy.
Goy.
Gramon.
Grand.
Grandmaison.
Grangier.
Grapp.
Grégoire.
Gregoire-Derumère.
Grelier.
Grenier.
Grenot.
Groscassan - Dorimond.
Guérin du Loiret.
Guerin des Deux-Sèvres.
Guesdon.

Guezno.
Guichard.
Guillebert.
Guillemardet.
Guillemot.
Guillerault.
Guinard.
Guimberteau.
Guinot-Boismenu.
Guirail.
Guiter.
Guithard.
Guittinguer.
Guyardin.
Guyet-Laprade.
Guyomard.
Guyot.
Guyot-Desherbiers.
Guyton-Morveau.

H.

Hannaire-Vieville.
Hardouin.
Hardy.
Harmand.
Hannecart.
Hattingais.
Heard.
Hellot.
Hemard.
Henry-Longuève.
Henry-Larivière.
Henrys Marcilly.
Hermann.
Hernandez.
Heurtaud - Lamerville.
Houdbert.
Houdebert - de - la-Flèche.
Housset.
Hourier-Eloi.
Hoverlant.
Hubert.
Huchet-Dreus.
Huguet.
Humbert.
Husson.

I.

Imbert.
Imbert-Colomès.
Ingrand.
Isnard.

Izoard.
Izos.

J.

Jac.
Jacomin.
Jacqueminot.
Jacquier.
Janod.
Japhet.
Jard-Panvilliers.
Jarry.
Jarry (de Nantes.)
Jeannet-Lanoue.
Jordan.
Jorand.
Joubert.
Joubert-Bonnaire.
Jouenne.
Jourdain.
Jourdan.
Jourdan (de la Nièvre.)
M. le maréchal Jourdan.
Jourde.
Jouvent.
Jubié.
Juhel.

K.

Karcher.
Keller.
Kervélégan.

L.

Laa.
Labbé.
Laborde.
Laboullaye.
Labrouste.
Lacarrière.
Lacavallerie.
Lacrampe.
Lacuée.
Lafargue.
Lafond.
Laforest.
Lagarde.
Lagentie.
Lair.
Lakanal.
Lalande.

Laloue.
Laloy.
Lamarqué.
Lamy.
Landrin.
Lanthenas.
Laplaigne.
Laprade.
Larivière.
Lasalle-Ceseau.
Laumond.
Launois.
Laujacq.
Laurans.
Laurence.
Laurenceau.
Laurenceot (du Jura).
Laurent.
Leblanc.
Leblanc (du Morbihan).
Leborgne.
Leboucher-des-Longs-Parcs.
Lecarlier.
Lecerf François.
Leclair (de Loir et Cher.)
Lecler.
Leclerc (de Maine-Loire.
Leclerc-Scheppers.
Lecointre-Puyravaux.
Ledesvé.
Lefebvre (de Nantes.)
Lefebvre (de la Seine-Inférieure.)
Lefebvrier.
Lefranc.
Lefollet.
Legendre (de la Nièvre.)
Legendre (de la Seine-Inférieure.)
Legier (Forest.)
Legier (du Loiret.)
Legorrec.
Legot.

Legoupil Duclos.
Lejaulne.
Lemaignan.
Le Maignen (de la Manche.)
Lemaire.
Lemeilhaud.
Lemann.
Lemarchand de Gomicourt.
Le Merer.
Lemoine.
Lemarcis.
Lemesle.
Lemoal.
Lenormand.
Lepage.
Lepidi.
Leroux.
Leroy (de l'Eure.)
Leroy (de la Marne.)
Lesage Senault.
Lespinasse.
Lesterpt aîné.
Leterme Saulnier.
Levallois.
Leyris.
Limon.
Limoges.
Lion.
Littée.
Lobinhès.
Lodin-Lalaire.
Lofficial.
Lonné-Cantau.
Lorie.
Lorier.
Louis.
Louveau.
Louvet (de la Somme.)
Louvet (de la Haute-Vienne.)
Louvot.
Lozeau.
Lucas Bourgerel.
Lucas (Seine-Inférieure.)
Ludot.
Luminais.
Lynck.

M.

Macaire.
Madier.
Maès.
Mailhe.
Maillard-Jubainville.
Maine-Biran.
Maisse.
Malès.
Malet.
Malherbe.
Malibran.
Mallarmé.
Maluquer.
Mamert-Coullion.
Mansord.
Maras.
Marboz.
Marc-Curtain.
Marchoux.
Marcoz.
Marec.
Mariette.
Marin.
Marquezy.
Marquis.
Martin.
Martin-Joseph.
Martin-Roger.
Martinel.
Martinot.
Marvaud.
Massa.
Mathieu.
Maugenest.
Maulde.
Mayeuvre.
Meandre.
Meaulle.
Meissas.
Mejansac.
Membrede.
Menard-Lagroye.
Menjot-Delbenne.
Mennessier.
Mennier.
Mentor.
Mensord.
Mercier.
Merlin de Thionville.
Merlino.

4.

16

Mermoz.
Mersan.
Metz.
Metzger.
Meyer.
Meynard.
Meunier.
Michaud.
Mieulle.
Milanges.
Moisson Devaux.
Mollevaut.
Moltedo.
Monge.
Monmayou.
Monnier.
Monnot.
Monseignat.
Montardier.
Montegut.
Monteil.
Montpellier.
Moreau Mersan.
Morel.
Morin.
Morisset.
Morisson.
Mortier Duparc.
Mourer.
Moyne.
Moygnon.

N.

Nairac.
Natoire.
Neveu.
Noaille.
Noël-Dupayrat.
Nogaret.
Nogué-Malijai.
Normand.
Noussitou.
Nugues.
Nagues.

O.

Obelin.
Odolant-Desnos.
Ortalle.
Oudot.
Ozun.

P.

Pacros.
Pallier.

Panichot.
Parent-Réal.
Parizot.
Pastoret.
Paul-Tack.
Pavie.
Pelet.
Pelet Beaupré.
Pelissier.
Pellé.
Pémartin.
Penières.
Pepin.
Perès (de la Sarthe.)
Perès (du Gers.)
Periez.
Perignon.
Perret.
Perrin Lafargues.
Perrin (de l'Aveyron.)
Perrin (des Vosges.)
Perroy.
Petiet.
Petignot.
Peyre.
Pflieger aîné.
Philippe Delleville.
Picault-Lacombe.
Pichegru.
Picquet.
Pierret.
Piet.
Pigeon.
Pillet.
Pinel.
Pison-du-Galland.
Plazanet.
Plichon.
Poirriez.
Poisson.
Polissart.
Pollart.
Pomme.
Poncet-Delpech.
Pons (de Verdun.)
Pons (de l'Aveyron.)
Ponsard.
Pontalié.
Pouhaer.
Poulain (Célestin.)
Poultier.

Pouret.
Pourret Roquerie.
Pouterie-Escot.
Portal.
Porte.
Portiez.
Pottier.
Poulain.-Bouttan-court.
Poulain de Grandpré.
Praire.
Prat.
Précy.
Pressavin.
Prevost de la Croix.
Prevost.
Prieur.
Provost.
Prost.
Prudon.

Q.

Quatremer-Quincy.
Queinec.
Quesnel.
Quinette.
Quirot.

R.

Rabasse.
Raffron.
Rallier.
Rambeau.
Rameau.
Ramel.
Rampillon.
Rateau.
Réal.
Rebaud.
Regnier.
Reinaud-Lascours.
Renaud (de l'Orne.)
Resch.
Reverchon.
Rial.
Ribault.
Ribereau.
Riboud.
Ricard.
Richard.
Richaud.
Richond.
Ricour.
Riou.

Ritter.
Rivaud.
Rivery.
Rivière.
Roberjot.
Robert (du Tarn.)
Robert.
Rochegude.
Rœmers.
Rolland.
Rollin.
Romanet.
Rouault.
Rouche.
Rouchon.
Rouvelet.
Roux (de l'Aveyron)
Roux (des Ardennes)
Rouyer.
Rouzet.
Royer.
Royer-Collard.
Roze.
Rozier.
Ruault.
Ruelle-Albert.

4

S.

Saint-Aignan.
Saint-Amour.
Saint-Gervais.
Saint-Horent.
Saint-Martin.
Saint-Martin-Valogne.
Saint-Prix.
Saladin.
Salaman.
Salenave.
Salgues.
Salicetti.
Salmon.
Sartre.
Sauret.
Saurine.
Sausset.
Sautereau.
Sauzéas.
Savary (de l'Eure.)
Savary (de Maine et Loire.)
Savornin.
Scellier.

16.

Scherlock.
Scrive.
Séguin.
Selves.
Sémonville.
Senbausel.
Serclot.
Serres.
Serveau.
Sieyes.
Simeon.
Simon (du Haut-Rhin.
Simon (de Seine et Marne.
Sivard.
Somberville.
Sonthonax.
Souhait.
Soulhié.
Soulignac.
Soulignac St.-Rome.
Stévenotte.

T.

Tack.
Tallien.
Talot.
Tarbé.
Tardiveau.
Tardy.
Tarenget.
Tarte.
Tastu.
Texier (de la Creuze)
Texier-Martegoutte.
Texier-Olivier.
Thabaud.
Thélu.
Thénard.
Thénard - Dumousseau.
Thévenin.
Thibaudeau.
Thibault.
Thiessé.
Thomany.
Thomas.
Thomas-Laprise.
Thourel.
Thorel.
Tissandes.
Toudic.

Tournier.
Treilhard.
Trottier.
Trois-Oeuf.
Trouille.
Truc.
Trumeau.

V.

Valery.
Vallée.
Vallée.
Van-Hulthem.
Van-Ruymbeke.
Vasse.
Varin.
Vaudelin.
Vauvilliers.
Vauzelle.
Vergniaud.
Verrion.
Veuillet.
Vezin.
Vezu.
Vidal.
Vidalot.
Viennot-Vaublanc.
Villaret-Joyeuse.
Villars.
Villers.
Villetard.
Villiot.
Vinet.
Virieu.
Vistorte.
Vitet.
Vuidey.
Vuilley.

W.

Wailley.
Wandelaincourt.
Wautelée.
Wilhlem.
Willot.
Woussen.

Z.

Zangiacomi.

SENAT CONSERVATEUR.

Le sénat conservateur a été institué le 15 décembre 1799. Il est le premier des corps constitués de l'empire.

Il maintient ou annulle tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement.

Tout décret du corps législatif, le dixième jour après son émission, est promulgué, à moins que dans ce délai il n'y ait eu recours au *sénat* pour cause d'inconstitutionnalité. Ce recours n'a pas lieu contre les lois promulguées.

Le sénat règle, par des *sénatus-consultes organiques*, tout ce qui n'a pas été prévu par les constitutions de l'empire, et qui se trouve nécessaire au bien de l'état.

Il explique les articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

Il suspend pour cinq ans les fonctions de jurés dans les départemens où cette mesure est nécessaire.

Il déclare, quand les circonstances l'exigent, des départemens hors de la constitution.

Il annulle les jugemens des tribunaux, lorsqu'ils sont attentatoires à la sûreté de l'état.

Il peut dissoudre le corps législatif.

Les sénatus-consultes organiques et les sénatus-consultes sont délibérés par le sénat sur l'initiative du gouvernement.

Une simple majorité suffit pour les sénatus-consultes, mais il faut les deux tiers des voix des membres présens pour un sénatus-consulte organique.

Tous les actes du sénat sont rendus au nom de l'Empereur, et promulgués et publiés sous le sceau impérial.

Le sénat élit les députés des départemens au corps législatif et les juges de cassation ; il les choisit sur la liste nationale, dont il est dépositaire.

Il y a dans le sénat deux commissions composées chacune de sept membres, l'une pour la liberté individuelle, l'autre pour la liberté de la presse.

L'Empereur, avant de promulguer les traités de paix et d'alliance, en donne connaissance au sénat.

Les sénateurs peuvent être ministres, membres de la légion d'honneur, inspecteurs de

l'instruction publique, et employés soit dans le civil, soit dans le militaire, dans des missions extraordinaires et temporaires.

La nomination à la dignité de sénateur est faite par le sénat, sur la présentation de l'Empereur, qui prend trois candidats parmi les citoyens désignés par les colléges électoraux.

Cependant l'Empereur peut nommer au sénat, sans présentation préalable par les colléges électoraux de département, des citoyens distingués par leurs services et leurs talens, pourvu qu'ils aient l'âge requis par les constitutions de l'empire.

Les sénateurs doivent nécessairement avoir l'âge de quarante ans accomplis.

Le sénat se compose :

1°. De l'Empereur, qui préside quand il le juge à propos;

2°. Des princes de la famille impériale;

3°. Des princes de l'empire grands dignitaires;

4°. Des ministres; mais ils n'y ont pas voix délibérative s'ils ne sont sénateurs;

5°. De quatre-vingt membres nommés sur la présentation des candidats choisis par l'Empereur sur les listes formées par les colléges électoraux;

6°. De CITOYENS que l'empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur.

Le nombre des membres du sénat est aujourd'hui de cent vingt-neuf.

Le président du sénat est nommé par l'empereur, et choisi parmi les sénateurs.

Ses fonctions durent un an.

Dans les séances solennelles et extraordinaires du sénat, quand l'empereur ne préside pas, il désigne celui des grands dignitaires qui doit présider à sa place.

Pour son *administration intérieure*, le sénat a un chancelier, un trésorier et deux préteurs pris dans son sein.

Ils sont nommés par l'empereur, sur la présentation du sénat, qui pour chaque place désigne trois sujets. La durée de leurs fonctions est de six ans. Ils peuvent être réélus sur une nouvelle présentation.

Chronologie des membres du Sénat Conservateur, depuis l'institution, jusqu'à l'année 1813.

Nomination du 13 *décembre* 1799.

ROGER DUCOS, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Emmanuel-Joseph SIEYES, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 15 *novembre* 1799.

Nicolas BEAUPUY, ancien général de division.

Jean-Claude-Théodore DARÇON, général.

Michel-François DAILLY.

Nomination du 24 *novembre* 1799.

Georges-René PLÉVILLE-LE-PELLEY, vice-amiral, commandant de la légion d'honneur.

François-Christophe KELLERMANN, duc de Valmy, maréchal de l'empire, grand aigle de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, chevalier de l'ordre royal de l'aigle d'or de Wurtemberg.

Jacques-Antoine-Joseph COUSIN, membre du conseil des anciens.

Jacques - Antoine CREUZÉ - LA - TOUCHE, ex-constituant.

Jean DARCET, général.

Pierre-Jacques-Amable LE VAVASSEUR.

Augustin LESPINASSE, grand officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la couronne de fer, comte de l'empire.

Jean ROUSSEAU, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jacques-Maurice HATRY, général de division.

Nicolas VIMAR, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Barthélemy LECOUTEULX-CANTELEU, comte de Fresnelles, grand of. de la lég. d'honn.

Gaspard MONGE, comte de Peluse, grand off. de la légion d'honneur.

Claude-Louis BERTHOLLET, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Jean-Marie DAUBANTON.

Dominique-Joseph GARAT, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Philippe GARRAN-COULON, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre-Simon LAPLACE, grand off. de la légion d'honneur, chanc. du sénat, comte de l'empire.

Mathieu-Augustin CORNET, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Gilles-Charles PORCHER de RICHEBOURG, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Pierre-Pantaléon RESNIER.

Louis-Thibaut DUBOIS-DUBAY, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Charles-Joseph-Mathieu LAMBRECHTS, commandant de la lég. d'honn., comte de l'empire.

Antoine-Louis-Claude DESTUTT-TRACY, comte de l'empire, commandant de la lég. d'honneur.

Jean-Jacques LENOIR-LAROCHE, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Bernard-Germain-Etienne de LACÉPÈDE, grand croix et grand chancelier de la légion d'honneur, ministre d'état, président du sénat, comte de l'empire.

Louis-Nicolas LEMERCIER, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Henry FARGUES, trésorier du sénat.

Pierre-Jean-Georges CABANIS, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Constantin-François CHASSEBEUF de VOLNEY, command. de la lég. d'honn., comte de l'empire.

Nomination du 25 *décembre* 1799.

Joseph-Marie VIEN, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Antoine BOURGAINVILLE, vice-amiral, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Théodore VERNIER, comte de Mont-Orient, commandant de la légion d'honneur.

Joseph-Louis LAGRANGE, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Raphaël de Casa-Bianca, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Guillaume-Lazare Lejeans.

Jean d'Yzez, comte d'Arêne, commandant de la légion d'honneur.

Justin-Bonaventure Morard de Galle, vice-amiral, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Mathieu-Philibert Serurier, maréchal de l'empire, grand aigle de la légion d'honneur, grand dignitaire de l'ordre de la couronne de fer, comte de l'empire, gouverneur des Invalides.

Jean-Frédéric Perregaux, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Charles-Antoine Chasset, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Bernard Journu-Aubert, commandant de la légion d'honneur, comte de Tustal.

Mathieu Depère, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Joseph Laville-Leroux.

Antoine-François Peré, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre SERS, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

François-Armand CHOLET, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre-Louis DAVOUS, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Dominique CLÉMENT-DE-RIS, grand officier de la légion d'honneur, préteur, comte de Moni.

Nicolas FRANÇOIS de NEUFCHATEAU, grand officier de la légion d'honn., comte de l'empire.

Edme-Pierre-Alexandre VILLETARD, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre-Antoine HERWYN, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Ignace JACQUEMINOT, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Charles - Regnard - Laure - Félix CHOISEUL-PRASLIN, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Joseph CORNUDET, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 13 *février* 1800.

François BARTHELEMY, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 9 mars 1800.

Jean-Denis LANJUINAIS, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 1 avril 1800.

François-Joseph LEFEBVRE, duc de Dantzick, maréchal de l'empire, grand aigle de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de St.-Henry de Saxe, préteur du sénat.

Nomination du 27 juillet 1800.

Claude-Henry BELLEYRAND de VAUBOIS, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 19 décembre 1800.

Claude-Pierre DEDELAY-d'AGIER, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination au 29 décembre 1800.

Antoine-Guillaume RAMPON, général de division, grand officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la couronne de fer, comte de l'empire.

Nomination du 4 janvier 1801.

Jean FABRE de LAMARTILLIÈRE, général de

division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 18 janvier 1801.

Jean-François AURON de CRASSOUS.

Nomination du 13 février 1801.

Claude-Sylvestre COLAUD, général de division grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 27 février 1801.

François-Denis TRONCHET, commandant de la légion d'honneur.

Nomination du 12 mars 1801.

Louis-Auguste SAVENAL des VESINA d'HARVILLE, général de division, grand aigle de la légion d'honneur, gouverneur du palais des Tuileries, chevalier de l'aigle d'or de Wurtemberg, comte de l'empire.

Nomination du 29 mars 1801.

Dominique-Catherine PÉRIGNON, maréchal de l'empire, grand-aigle de la légion d'honneur, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, comte de l'empire.

Nomination du 25 décembre 1801.

Henry GRÉGOIRE, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 18 janvier 1801.

Jean-Nicolas DEMEUNIER, grand-officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 4 août 1802.

S. M. le Roi des Espagnes.

Son Exc. le comte LUCIEN.

Nomination du 20 août 1802.

Jean-Louis-Claude EMMERY, comte de GROSYEULX, commandant de la légion d'honneur.

Nomination du 25 août 1802.

Pierre GARNIER LABOISSIÈRE, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 29 août 1802.

Laurent DEGREGORY MARCORENGO, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 1 septembre 1802.

Louis-Joseph-Charles-Amable de LUYNES.

Nomination du 14 septembre 1802.

André-Joseph ABRIAL, grand officier de la légion d'houneur.

Jean-Baptiste de BELLOY, cardinal, archevêque de Paris.

François-Marie d'Aboville, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Joseph Fouché, duc d'Otrante, grand aigle de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de St.-Léopold d'Autriche, chevalier de l'ordre royal de l'aigle d'or de Wurtemberg.

Pierre-Louis Roederer, grand officier de la légion d'honneur, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, comte de l'empire.

Nomination du 31 *octobre* 1803.

Armail-François de Jaucourt, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 2 *novembre* 1803.

Jean-Baptiste Lebrun-de-Rochemont, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 4 *février* 1804.

François-Marie-Joseph-Justin de Viry, grand officier de la légion d'honneur.

Nomination du 18 *février* 1804.

François-Antoine Boissy-d'Anglas, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre-Nicolas de Fontenay, commandant de la légion d'honneur.

Nomination du 30 *mars* 1804.

François Cacault, commandant de la légion d'honneur.

Germain Garnier, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 21 *avril* 1804.

Gilles-Joseph-Martin Bruneteau-Sainte-Suzanne, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Claude de Beauharnois, chevalier d'honneur de S. M. l'Impératrice et reine, grand officier de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, grand croix de l'ordre de St.-Léopold d'Autriche, de l'ordre des Séraphins de Suède, comte de l'empire.

Chrétien-Joseph-Ernest-Grégoire de Lannoy, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur.

Félix S.-Martin-Lamotte, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 13 *août* 1804.

Jean-Antoine Chaptal, comte de Chante-

loup, ancien ministre de l'intérieur, grand officier de la légion d'honneur, trésorier du sénat.

Nomination du 22 octobre 1804.

Pierre-Jean-Alexandre de Tascher, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Baptiste-Camille Canclaux, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-André Saur, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 29 octobre 1804.

Louis Maximilien Rigal, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 29 novembre 1804.

Félix Bachiocchi, prince de Lucques et de Piombino, grand aigle de la légion d'honneur.

Nomination du 16 décembre 1804.

Jean-Baptiste-Pierre Bévière, commandant de la légion d'honneur.

Nomination du 5 février 1805.

S. A. Em. Joseph Fesch, cardinal archevêque de Lyon, grand aumônier de France, grand aigle de la légion d'honneur.

Etienne-Hubert Cambacérès, cardinal arche-

vêque de Rouen, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Pierre-Ryel de Beurnonville, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de lempire.

Charles-Louis-Huguet de Sémonville, commandant de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de S.-Léopold d'Autriche, comte de l'empire.

Henry-Cardin d'Aguesseau, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'Hédouville, grand officier de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de la fidélité de Bade, chevalier de l'ordre du lion de Bavière, comte de l'empire.

Pierre-Marie-Barthélemy Ferino, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Jean-Baptiste de Gouvion, général de division, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean Dembarrère, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Gustave-Doulcet de Pontécoulant,

commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Victor Colchen, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Gabriel-Louis de Caulaincourt, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Denis-René Lacroix de Saint-Vallier, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Baptiste Papin, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Cirus-Marie-Adélaïde Thiermbroune de Valence, général de division, commandant de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre de Saint-Henry de Saxe, comte de l'empire.

Nomination du 24 juillet 1805.

Charles-Pierre Claret de Fleurieu, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire, intendant des bâtimens de la couronne.

Nomination du 26 octobre 1805.

Jérôme-Louis-François-Joseph-Marie Durazzo, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Michel-Ange de CAMBIASO, comte de l'empire, commandant de la légion d'honneur.

Nomination du 28 *mars* 1805.

André-Julien DUPUY, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Marie-Charles-César LATOUR-MAUBOURG, comte de FAY, général de brigade, commandant de la légion d'honneur.

Jacques de MALEVILLE, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 19 *mai* 1806.

Joseph-Laurent DEMONT, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Mathias de BARRAL, archevêque de Tours, aumônier de S. M. l'impératrice Joséphine, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Claude-François-Marie PRIMAT, archevêque de Toulouse, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Joseph-Ange d'HAULTPOUL, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Octave-Alexandre FALETTE-de-BAROL, cheva-

lier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Louis-Engelberd d'Arenberg, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Edmond de Loe, comte d'Imstenraedt, commandant de la légion d'honneur.

Michel Ordener, général de division, commandant de la légion d'honneur, gouverneur du palais de Compiégne, comte de l'empire.

Claude Petiet, ancien ministre de la guerre.

Nomination du 14 août 1807.

Dominique-Louis-Antoine Klein, général de division, grand officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Lion de Bavière, gouverneur du palais impérial de Trianon, comte de l'empire.

Marc-Antoine de Beaumont, général de division, premier chambellan de S. A. I. madame mère, grand croix de l'ordre du mérite militaire de Maximilien Joseph, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Pierre Fabre de l'Aude, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-François Curée, commandant de la légion d'honneur, comte de la Bédissière.

Hyacinthe de Latour, archevêque de Turin,

commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean DUPONT, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

François-Barthelemy BEGUINOT, général de division, comte de l'empire.

Nomination du 19 *août* 1807.

Martin LEJEAS, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Hyacinthe-Hugues-Timoléon COSSÉ de BRISSAC, chevalier de la légion d'honneur, chambellan honoraire de S. A. I. madame mère, chevalier de l'ordre de St.-Hubert de Bavière, comte de l'empire.

Jérôme SOULÈS, général de division, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 6 *mars* 1809.

Laurent LAFAURIE de MAUBADON, chevalier de la légion d'honneur, gouverneur du palais impérial de Bordeaux, comte de l'empire.

Nomination du 6 *mars* 1809.

Guillaume-Charles GHYSLAIN MÉRODE de WESTERLOO, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 18 *mars* 1809.

Charles-François Caselli, cardinal archevêque de Parme, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Thomas Corsini, officier de la légion d'honneur, chambellan de S. M. I. et R., comte de l'empire.

Joseph-Marie-François-Paul-Louis-Balthasard-Gaspard Anguissola, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 18 *mars* 1809.

Victor-Marie-Joseph-Louis Fossombroni, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Hyppolite-Louis-Jean-Gualbert-Gaspard Venturi, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 28 *mars* 1809.

Louis-Dominique Carbonara, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Charles de Lapparent, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 14 *décembre* 1809.

Hercule Ferdinand Laville de Villa Stel-

LONE, chambellan de S. A. I. madame mère, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre PASTORET, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jacques-Pierre VILLEMANZY, commandant de la légion d'honneur, grand croix de l'ordre du mérite civile de Bavière, commandeur de l'ordre de St.-Henry de Saxe, comte de l'empire.

Nomination du 5 février 1810.

Jean-François-Aimé DEJEAN, grand aigle de la légion d'honneur, trésorier de ladite légion, premier inspecteur général du génie, comte de l'empire.

Jean-Pierre-Louis de FONTANES, commandant de la légion d'honneur, grand maître de l'université impériale, comte de l'empire.

Jean-Claude REDON, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Antoine-Jean-Marie THEVENARD, vice-amiral, grand officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Henry SHÉE, commandant de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Charles-Léopold Belderbusch, comte de l'empire, chevalier de la légion d'honneur.

Nomination du 3 *mars* 1810.

François-Scolastique de Gueneheuc, officier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Nomination du 30 *décembre* 1810.

Roger-Jean Schimmelpenninck, commandant de la légion d'honneur, grand trésorier de l'ordre des trois toisons d'or, comte de l'empire.

Philippe-Jules de Zuilleen, chevalier de l'empire, gouverneur du palais impérial de Rome, chevalier de l'ordre royal de l'aigle d'or de Wurtemberg, comte de l'empire.

Frédéric-Gisbert Van Dedem Van Gelder, chevalier de la légion d'honneur, comte de l'empire.

Jean-Valters Van Depool, comte de l'empire.

Jean Méerman Vandalem et Wauren, chevalier de la légion d'honneur.

Nomination du 22 *février* 1811.

Alexandre Buonacorsi, comte de l'empire.

Joseph Spada, comte de l'empire.

TRIBUNAT.

Le tribunat avait été institué le 15 décembre 1799. C'était une autorité qui réunissait, avec le corps législatif et le sénat, le pouvoir législatif.

Il discutait les projets de loi, et en votait l'adoption ou le rejet.

Les lois ne pouvoient être promulguées que lorsque le projet en avait été proposé par le gouvernement, communiqué au tribunat, et décrété par le corps législatif.

Il avait le droit de *déférer* au sénat pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif, et ceux du gouvernement.

Le tribunat devait exprimer son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, et sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique.

Ce corps, composé dans son origine de cent membres, avait été réduit à cinquante, et avait perdu le droit de *déférer,* qui fut transféré au sénat. Ses fonctions furent bornées à l'examen des projets de lois, et à leur discussion contra-

dictoire avec les orateurs du gouvernement. Il fut formé en trois commissions pour cet examen. Mais le sénatus-consulte du 19 août 1807 supprima entièrement le tribunat, et réunit au corps législatif les trois commissions dont il était composé

Nomenclature par ordre alphabétique des Membres du Tribunat, depuis l'institution de ce corps en 1799, *jusqu'à sa suppression en* 1807.

A.

Adet.
Albisson, chevalier de la légion d'honneur.
Alexandre, ancien commissaire ordonnateur.
Andrieux.
Arnoud, chevalier de la légion d'honneur.
Arnould, *idem.*

B.

Bailleul.
Bara.
Beaujour (Felix.)
Beauvais, chevalier de la légion d'honneur.
Benjamin Constant.
Berenger.
Berthelemy.

Bertrand-de-Greulle, chev. de la lég. d'honn.
Bezard.
Bitouzé-Linières.
Boisjolin.
Boissy-d'Anglas.
Bosc.
Bouteville.

C.

Caillemer.
Cambe.
Carnot, chevalier de la légion d'honneur.
Carret, chevalier de la légion d'honneur.
Carrion-Nizas, officier de la légion d'honn.
Chabaud-Latour, chevalier de la lég. d'honn.
Chabot (de l'Allier) commandant de la légion d'honneur.
Challan, chevalier de la légion d'honneur.
Chassiron, chevalier de la légion d'honneur.
Chazal.
Chauvelin.
Chenard.
Chénier.
Costaz.
Costé.
Courtois.

Crassous.
Currée, commandant de la légion d'honneur.

D.

Dacier, chevalier de la légion d'honneur.
Daru, commandant de la légion d'honneur.
Daugier, command. de la légion d'honneur.
Daunou.
Debry (Jean.)
Delaistre, chevalier de la légion d'honneur.
Delpierre jeune, chevalier de la lég. d'honn.
De Pinteville-Cernon, chevalier de la légion d'honneur.
Desmeunier.
Desrenaudes.
Dieudonné.
Duchesne.
Duveyrier, chevalier de la légion d'honneur.
Duvidal, chevalier de la légion d'honneur.

E.

Eschasseriaux aîné.

F.

Fabre (de l'Aude), commandant de la légion d'honneur.
Faure, commandant de la légion d'honneur.

Favard, chevalier de la légion d'honneur.

Fréville, chevalier de la légion d'honneur.

G.

Gallois, chevalier de la légion d'honneur.

Ganilh.

Gara-Mailla.

Gary.

Gaudin.

Gillet (de Seine et Oise), chevalier de la lég. d'honneur.

Gillet-Lajaqueminière, chevalier de la légion d'honneur.

Ginguené.

Girardin (Stanislas), commandant de la légion d'honneur.

Goupil-Préfeln fils, chevalier de la légion d'honneur.

Gourlay.

Grenier, chevalier de la légion d'honneur.

Guinard.

Guttinguer.

H.

Himbert.

Huguet.

I.

Isnard.

J.

Jacquemont.

Jard-Panvilliers, commandant de la légion d'honneur.

Jaubert, commandant de la légion d'honneur.

Jaucourt.

Jubé, commandant de la légion d'honneur.

K.

Koch, chevalier de la légion d'honneur.

L.

Labrouste, chevalier de la légion d'honneur.

Lahary, chevalier de la légion d'honneur.

Laloy.

Laromignière.

Laussat.

Lebreton.

Lecointre-Puyravaux.

Legier.

Legonidec.

Legoupil-Duclos.

Lejourdan.

Le Roi.

Leroi-Boismarié.
Leroy (de l'Orne), chev. de la lég. d'honn.
Leroy (Seine.)
Ludot.

M.

Malès, chevalier de la légion d'honneur.
Malherbe.
Mallarmé, chevalier de la légion d'honneur.
Mathieu.
Menou.
Miot.
Mongez.
Moreau, chevalier de la légion d'honneur.
Mouricault, chevalier de la légion d'honneur.

P.

Parent-Réal.
Penières.
Pernon, chevalier de la légion d'honneur.
Perreau.
Perrée, commandant de la légion d'honneur.
Perrin, chevalier de la légion d'honneur.
Picault.
Pictet, chevalier de la légion d'honneur.
Pinteville-Cernon.
Portiez.

Pougeard-du-Limbert, chevalier de la légion d'honneur.

R.

Riouffe.

Roujoux.

S.

Sahuc, commandant de la légion d'honneur.

Saint-Aubin.

Savoye-Rollin, chevalier de la légion d'honn.

Say.

Sédillez.

Siméon.

T.

Tarrible, chevalier de la légion d'honneur.

Thibault.

Thiessé.

Thouret, chevalier de la légion d'honneur.

Trouvé.

V.

Van Hultem, chevalier de la lég. d'honnaur.

Vesin.

CORPS LEGISLATIF.

Le corps-législatif date son institution du 15 décembre 1799.

Il est composé des députés des départements de l'empire.

Le nombre des députés, qui avait été fixé dans l'origine à 300, s'est accru depuis à raison des réunions des provinces conquises.

Les députés au corps législatif sont renouvelés par cinquième tous les ans, selon l'ordre des séries dans lesquelles ils se trouvent.

Les membres sortant du corps législatif peuvent être réélus sans intervalle.

Le sénat élit, sur la présentation des colléges électoraux, les députés au corps législatif.

Nul ne peut être nommé député au corps-législatif, s'il n'est âgé de 40 ans accomplis.

Le corps législatif est renouvelé dans tous ses membres, quand le sénat en a prononcé la dissolution.

Le président du corps législatif est nommé par l'empereur, sur une liste de candidats présentée par le corps législatif. Ses fonctions du-

rent un an; mais il peut, sans intervalle, être élu de nouveau.

Le gouvernement convoque, ajourne et proroge le corps législatif.

L'empereur fait l'ouverture de chaque session du corps-législatif, et il désigne douze membres du sénat pour l'accompagner dans cette cérémonie.

L'empereur reçoit le serment des membres du corps-législatif.

Les séances du corps-législatif sont publiques, mais le nombre des assistants ne peut excéder deux cents.

Les séances du corps-législatif se distinguent en *séances ordinaires*, et en *comités généraux*.

En séance ordinaire, le corps-législatif entend les orateurs du conseil d'état et ceux de ses trois commissions législatives, sur les projets de lois présentés par le gouvernement, et il vote leur adoption ou leur rejet sans aucune discussion.

En comité général, les membres du corps-législatif discutent entre eux les avantages et les inconvénients du projet de loi, mais aucune délibération ne peut être prise dans les comités généraux; il faut nécessairement qu'ils en réfèrent en séance ordinaire.

Les délibérations du corps-législatif sont prises à la majorité des voix, et par scrutin secret.

Le corps-législatif fait la loi en statuant sur les projets de lois débattus devant lui par les orateurs de ses commissions et ceux du gouvernement.

Nomenclature par ordre alphabétique des Membres du Corps Législatif, depuis son institution, jusqu'en 1813.

A.

Adet, chevalier de la légion d'honneur.

Admirauld.

Agar.

Agnel, officier de la légion d'honneur.

Alamanno-Pazzi.

Allard.

Albert aîné.

Albert jeune.

Altieri.

Appert.

Aroux.

Arrighi.

Arion, chevalier de la légion d'honneur.

Astorg.

Aubert.

Aubert du Petit-Thouars.

Audaert.

Augier.

Auguis.

Auverlot.

Auxtremoine-Derisbes.

Azuni.

B.

Baglioni-Oddi.

Baillon.

Baraillon.

Barbier de Solligny.

Barbier de Landrevie.

Bardenet.

Barral, chevalier de la légion d'honneur.

Barré.

Barrin de la Gallissonnière, chevalier de la légion d'honneur.

Baron.

Barrières.

Barrot.

Bazoche.

Bassaget.

Bassenge.

Bastit.

Bavouz.

Beccaria-Pavie.

Beauchamp.

Beaufranchet.

Becquey.

Béerembroeck.

Beguinot, commandant de la lég. d'honn.

Bellegarde, chevalier de la lég. d'honneur.

Beguin.

Belleville.

Belzais-Courmesnil.

Bergey.

Bergeras.

Bergier.

Bernard-du-Treuil.

Berteaux.

Berquier-Neuville.

Bertin.

Berthesen.

Besley.

Besquent.

Besson.

Bethune de Sully.

Bezave-Mazières.

Blanc.

Blanquart de Bailleul.

Blareau.

Bodinier.

Boëry.

Boidi - d'Ardizzoni, chev. de la lég. d'honn.

Boileau.

Boirot.

Bollet.

Bollioud.

Bolmond.

Bonardo.

Bonardi.

Boncampagnie.

Bondani, chev. de la lég. d'honn.

Bonnet.

Bonnot.

Bonvicicino.

Bonvoust, commandant de la lég. d'honn.

Borne - des - Fourneaux.

Bord, commandant de la lég. d'honn.

Bordes.

Boreau-Lajanadie.

Borie.

Botta.

Bouchard.

Bouchet, chev. de la lég. d'honn.

Boudey, chev. de la lég. d'honn.

Bouffey.

Bouget.

Bouisserin.

Boulard.

Bouquelon.

Bourdon.

Bourguet-Travanet.

Bourg-Laprade.

Bourgeois.

Bourlier, chev. de la lég. d'honn.

Bourran.

Bouteiller (de la Somme.)

Bouteiller (de la Meurthe.)

Bouteleau, chev. de la lég. d'honn.

Bouvier, chev. de la lég. d'honn.

Boyelleau.

Boyer.

Brancadori, chev. de la lég. d'honn.

Brault.

Breard.

Brelivet.

Bremontier.

Brezets, command. de la lég. d'honn.

Brière de Mondétour, chev. de la lég. d'honneur.

Brugière Laverchère.

Bruys-Charli.

Bruneau de Beaumetz, chev. de la lég. d'honneur.

Brumeau-de-Beauregard.

Bucaille.

Buron.

Burmania-Rengers.

C.

Cacault.

Caissotti, command. de la lég. d'honn.

Calvet - Madaillan, chev. de la lég. d'honn.

Cambrières.

Canouville.

Capello.

Capelli.

Capalti.

Cardonnel.

Castagné.

Castaing.

Catoire - Moulainville.

Cavalli.

Cavagnari.

Caumont de - la-Force.

Cayre.

Cazaux.

Caze-Labove, chev. de la lég. d'honn.

Cazelli.

Cazenave, chev. de la lég. d'honn.

Chabaud - Latour, chev. de la lég. d'honn.
Chabot.
Chaillot.
Challan, chev. de la lég. d'honn.
Champion (du Jura.)
Champion (de la Meuse.)
Chancel.
Chappuis, chev. de la lég. d'honn.
Charrel.
Charles-du-Luc.
Charly aîné.
Chatenay-Lanty.
Chatry-Lafosse, chev. de la lég. d'honn.
Cherrier.
Chestret.
Chevillard, offi. de la lég. d'honn.
Chiavarina.
Chillaud-Larigaudie.
Chirat.
Chiron.
Chollet-Beaufort.
Cholet, chev. de la lég. d'honn.
Chovet-de-Lachance.
Clairon.
Clary.
Claudet.
Clavier.
Clavière.
Clauzel-de-Couzergues, chev. de la légion d'honn.
Clément.
Clémenceau (de la Vendée.)
Clerici.
Cochon-Duvivivier.
Coffinhal.
Collard.
Collet.
Colchen, chev. de la légion d'honn.
Colonieu.
Colaud-Lasalcette.
Combes-Dounoux.
Compayre.

Combret-Marsiliac.
Corcelette.
Cordara-Antona.
Cornilleau.
Cornis (des Apennins.)
Cosonna.
Costa.
Costé.
Coulmiers.
Couppé, chev. de la lég. d'honn.
Coutausse.
Couzard.
Creuzé.
Crevellier.
Crochon.
Cugnot d'Aubigny.

D.

Dabray.
Daigremont.
Dalesme, command. de la lég. d'honn.
Dalleaume.
Dallemagne, command. de la lég. d'honn.
Dalmas.
Dalphonze.
Dal-Pozzo.
Danel.
Danet.
Darracq.
Darthenay.
Dattili.
Dauphole.
D'Aubigny.
Dauzat.
Deboscq.
Debrigode.
Dedelay-d'Agier.
Defermon.
Defrance.
Defalaiseau.
D'Elci, chev. de la légion d'honn.
Degli-Alessandri.
Degregori, chev. de la lég. d'honn.
Dejunquière.
Dekersmaker, chev. de la lég. d'honn.
Delahaye.

Delafaille, offi. de la lég. d'honn.

Delamardelle, chev. de la lég. d'honn.

Delamare.

Delameth.

Delattre, command. de la lég. d'honn.

Delecluze, chev. de la lég d'honn.

Delecloy.

Delemburg Stirum.

Delacour, chev. de la lég. d'honn.

Delespinay.

Delneufcourt.

Delorme.

Delort.

Delilaar.

Delpierre aîné.

Delzons, command. de la lég. d'honn.

De Lynden de Lunenburg.

Demeulnaere, offic. de la lég. d'honn.

Demissy, chev. de la lég. d'honn.

Demonceaux.

Demortreux, chev. de la lég. d'honn.

Demusset.

De Potter.

Dequeux S.-Hilaire.

Derivas.

Dern.

Desmazières.

Desbois.

Desnos.

Desgraves.

Desaux.

Despallières.

Despérichons, chev. de la lég. d'honn.

Despret.

Desprez (de l'Orne.)

Desprez (du Nord.)

Desribes, chev. de la lég. d'honn.

Deteleff.

Deval.

Devaux.

Devisme, chev. de la lég. d'honn.

Devinck-Thierry.

Deverneilh - Puiraseau.

Devol van Stenwick.

Deurbroucq.

Digneffe.

Dillon.

Donini.

Donyn-de-Chastre.

Doyen.

Drulh.

Dubruel.

Duboscq.

Dubourg.

Dubouchet.

Ducan.

Duclaux.

Duchesne-de-Gillevoisin.

Ducos, commandant de la lég. d'honn.

Dudevant, chev. de la lég. d'honn.

Duflos.

Dufeu.

Dufort.

Duhamel.

Dumas.

Dumaire.

Dumolard.

Dumonceaux.

Dumoulin.

Dupin.

Dupont - Lauberdière.

Dupré.

Dupré de S.-Maure.

Dupoix.

Duplaquet.

Dupuis.

Duquesne.

Durand.

Durandart.

Duranteau, commandant de la lég. d'honn.

Durbach.

Durazzo.

Durozier de Magneux.

Dureau de la Malle.

Duval.
Duret.
Duris Dufresne.
Dutrou-Bornier.
Duvillard.

E.

Emmery, chev. de la lég. d'honn.
Emmeric (David.)
Emmery (de la Moselle.)
Engeran.
Enjubault.
Epo Cremers.
Eschasseriaux jeune.
Eschasseriaux aîné.
Estaque.
Estourmel.
Eversdick.

F.

Fabry.
Fabrony (Charles.)
Fabrony (Jean.)
Faget de Baure.
Farez.
Faure.
Faucheux.
Fauris de S-Vincent.
Favard.
Faydel.
Febvre.
Felix-Faulcon.
Ferat.
Fery.
Ferreri.
Fiéffé.
Fleury.
Fontanes, commandant de la lég. d'honn.
Fontemoing.
Fontenay, offi. de la légion d'honn.
Fornier de S.-Lary.
Foubert.
Foucher.
Fouquet.
Fourmy.
Fournier.
Francia.
Franck.
Francoville.
Frantz.

Frautz.
Fremin-Beaumont.
Fregeville.
Fressenel.
Frontin.
Fulchiron aîné.

G.

Galen.
Gaillard.
Gally.
Galleani d'Agliano, chev. de la lég. d'honn.
Gallois, chev. de la lég. d'honn.
Gambini.
Ganay-Vessigneux.
Gantois.
Garnier.
Gassendi.
Gaudin.
Gautier (de la Corrèze.)
Gauthier (de la Côte-d'Or.)
Gedouin.
Geoffroy (Côme.)
Gendebien.
Germain.
Gesnouin.
Gerolt.
Gevers.
Gheysens.
Giera.
Gilbert.
Gintrac.
Girard.
Girardin - Stanislas, commandant de la lég. d'honneur.
Girardin (de l'Oise.)
Giraudet - Boudemange.
Girod - Chantrans, chev. de la lég. d'honn.
Girot-Pouzols.
Glais.
Goblet.
Godailh.
Golzart, chev. de la lég. d'honn.
Gonnet.
Gontier de Biran.

Goyet-Dubignon.
Gosse.
Gossuin.
Goubau.
Gourlay (Côtes du Nord), chev. de la légion d'honneur.
Gourlay (Loire inf.), chev. de la lég. d'honn.
Goulard.
Goupil-Préfeln.
Grandsaigne, chev. de la lég. d'honn.
Grapp.
Grassy.
Gratte-Pain-Morisot.
Grégoire.
Grellet.
Grenier (Haute-Loire.)
Grenier (Hérault.)
Grenier (chev. de la lég. d'honn.
Grenot.
Grouyelle.
Guérin (des Deux-Sèvres..)
Guérin (du Loiret.)
Griveau.
Guillier de Souancé.
Guibal.
Gui.
Guineau.
Guichard.
Guillemot.
Guillot-Dubodan.
Guirail.
Guiter.
Guyot-Desherbiers.

H.

Hame (D').
Hardy.
Hardouin.
Haubersart (D').
Haucourt (D').
Haxo.
Haquin.
Harel.
Hattinguais.
Hémart.

Hébert, chev. de la lég. d'honn.
Hennequin.
Henin.
Herwyn.
Houzé, chev. de la lég. d'honn.
Houdouart.
Houdebert.
Horn.
Hopsomère.
Houitte de la Chesnais.
Hubar.
Huguet.
Huon.

I.

Imhoff.

J.

Jacobé-Naurois.
Jacobi.
Jacomet.
Jacomin.
Jacopin, command. da la lég d'honn.
Jacquier-Rosée.
Jaquiet.
Jan.
Janet.
Janod.
Jaubert.
Jeannot de Moncey.
Joubert de Bonnaire.
Jourdain.
Jouvent.
Jubié.
Juhel.
Jnéry.
Jumentier.
Juncquière (de).

K.

Keppler (du Bas-Rhin.)
Kervegan.
Kervélégan.
Kniphausen-Leer.

L.

Labbé.
Laborde.
Lachieze.
Lacoste.
Lacrampe.
Lacretelle aîné.

La Doueppe du Fougerais.

Lafont.

Lagier - Lacondamine.

Lagrange.

Lahary, chev. de la lég. d'honn.

Lahure, command. de la lég. d'honn.

Laîné, chev. de la lég. d'honn.

Lajare (de l'Hérault.)

Lajare (de la Seine.)

Lallouette.

Lamer.

Lamétherie (Antoine.)

Lamoral-Rengers.

Langlois.

Langlois Septenville, chev. de la lég. d'honn.

Lapotaire.

Larché, chev. de la lég. d'honn.

Larcher.

Larmagnac.

Lascours.

Latour-Maubourg.

Lauberdière, chev. de la lég. d'honn.

Laugier.

Laumond.

Laurence-Dumail.

Laur.

Lautour-Boismaheu, comm. de la lég. d'hon.

Leblanc.

Leblond.

Lebrun de Rochemont.

Lecerf.

Leclerc (de Maine et Loire.)

Leclerc (de Seine et Oise.)

Lecourbe.

Ledanois.

Lefaucheux.

Lefebvre - Ginault, chev. de la lég. d'honn.

Lefebvre-Cayet.

Lefebvre-Laroche.

Lefebvrier.

Lefeuvre.

Lefort, chev. de la lég. d'honn.

Lefranc, command. de la lég. d'honn.

Le Goazre de Kervélégan.

Legrand.

Legier.

Legris-Lasalle.

Legogal-Toulgoet.

Lehire.

Lejeas, offic. de la lég. d'honn.

Leleu, chev. de la lég. d'honn.

Lemaillaud.

Lemée.

Lemarchant-Gomicourt.

Lemesle.

Lemaire-Darion, chev. de la lég. d'honn.

Lemarrois, commandant de la lég. d'honn.

Lemoine.

Lemotheux-Daudier.

Lemosy.

Lemore de la Faye.

Lenormand.

Lepaige.

Lerouge.

Leroux.

Leroy, chev. de la lég. d'honn.

Lesoinne.

Lesperut, chev. de la lég. d'honn.

Lespinasse (Haute-Garonne.)

Lespinasse (Nièvre).

Letellier.

Lesne-Harel de Kessel. (de)

Lévêque.

Lezurier de la Martel, officier de la lég. d'honn.

Levieux.
Limouzin.
Ligniville, comm. de la lég. d'honn.
Linati.
Littardi, chev. de la lég. d'honn.
Lobjoy, chev. de la lég. d'honn.
Lombard-Taradeau.
Louvet, chev. de la lég. d'honn.
Loyau.
Lucas.
Lucy.
Luminais.

M.

Macaire.
Maghella.
Maggi.
Maglionne.
Malherbe.
Mallein.
Mallarmé.
Malaspina - Carbonare.
Mallet.
Manières.
Mansord.
Mandelli.
Maras.
Marcorelle, chev. de la lég. d'honn.
Marescot-Perignat.
Marescotti.
Marquette de Fleury.
Martin-Bergnac.
Martin (Roger.)
Martin fils.
Martin, (S.-Jean.)
Martini.
Marquis, chev. de la lég. d'honn.
Martinel.
Massa.
Masséna.
Mathieu, chev. de la lég. d'honn.
Mathis - Cacciorna, chev. de la lég. d'honn.
Mattei.

Mathei.

Mauboussin.

Mauclere.

Maugenest.

Maupetit.

Membrède, chev. de la lég. d'honn.

Mennessier.

Méric, chev. de la leg. d'honn.

Mercier - Vergerie, chev. de la lég. d'honn.

Metz.

Metzger.

Meyer (de l'Escaut.)

Meyer (du Tarn.)

Meynard.

Mezzeri.

Michelet de Rochemont, chev. de la lég. d'honn.

Milscent.

Molerus, chev. de la lég. d'honn.

Mollevault.

Monseignat.

Montardier.

Montault-Desilles.

Montesquiou-Fezensac, command. de la lég. d'honn.

Montiglio, chev. de la lég. d'honn.

Morand.

Moreau, chev. de la lég. d'honn.

Moreau-Sigismond.

Morel.

Morellet, chev. de la lég. d'honn.

Moretti.

Morizot.

Mosneron.

Moulland.

Murat.

Musset.

N.

Nairac.

Nattes, chev. de la lég. d'honn.

Nell, offic. de la lég. d'honn.

Nelli.
Noaille.
Noguez.
Noguier-Malijai.
Noizet de S.-Paul.
Nougarède.
Nourisson.

O.

Obelin.
Olbrechts.
Ollivier, chev. de la lég. d'honn.
Ornano.
Ortalle.
Oudaert.
Oudinot.

P.

Paillard.
Paillet.
Pallieri.
Panneboeter.
Panpelone.
Papin.
Pardessus.
Pareto.
Paroletti.
Partarieu-Lafosse.
Pascal.
Pastoret, chev. de la lég. d'honn.
Pavetti, chev. de la lég. d'honn.
Pellé.
Peltzer.
Pémartin, chev. de la lég. d'honn.
Pemolié de S.-Martin.
Penières-Delzors.
Pepin.
Peppe.
Perès.
Périgois.
Perin (des Vosges.)
Perrier.
Pervinquière.
Petit (Cher.)
Petit (Seine.)
Petit-Lafosse, chev. de la lég. d'honn.
Petitot de Mont-Louis chev. de la lég. d'honn.

Petit de Beauverger, chev. de la lég. d'honn.

Philippe-Delleville.

Picollet.

Picot-Lacombe.

Pictet-Diodati, chev. de la lég. d'honn.

Pigeon.

Pilastre.

Pillet.

Pison-du-Galand.

Plagniat.

Plaschaert.

Pocci.

Poggi.

Poisson.

Polissard.

De Pontaubevoye de Lauberdière, chev. de la lég. d'honn.

Pougny.

Poulain.

Poujaud.

Poujeard-du-Limbert.

Poultier.

Poyferé-de-Cere, chev. de la lég. d'honn.

Prati.

Prevost.

Provost.

Prunelle.

Prunis.

Puymaurin-Marcassus, chev. de la lég. d'honn.

Q.

Quartara.

Queysen.

R.

Rabasse.

Rabaud, chev. de la lég. d'honn.

Raepsaet.

Ragon-Gillet.

Raingeard.

Rallier, chev. de la lég. d'honn.

Ramel.

Ramond, chev. de la lég. d'honn.

Rampillon.

Ratier.

Raynouard, chev. de la lég. d'honn.

Reguis.

Reibaud-Clauzonne.

Reinaud - Lascours, chev. de la lég. d'honn.

Renault.

Reuter, chev. de la lég. d'honn.

Ricard.

Richard.

Richepance, chev. de la lég. d'honn.

Ricour.

Riboud, chev. de la lég. d'honn.

Rieussec.

Riffard S.-Martin.

Rigal.

Rigaud-de-l'Isle.

Rioult de Neuville.

Riquet de Caraman.

Rivarola.

Rivas, chev. de la lég. d'honn.

Rivière (Aube.)

Rivière (Nord.)

Robin de Coulogne.

Robinet, chev. de la lég. d'honn.

Rocci.

Rochefoucauld. (de la)

Rodat.

Roemers, command. de la lég. d'honn.

Roger, chev. de la lég. d'honn.

Rolland - Chambaudouin.

Roquain-Devienne.

Rossée, offic. de la lég. d'honn.

Roulhac, chev. de la lég. d'honn.

Rousseau d'Etlonne.

Rouvelet.

Ruphy, chev. de la lég. d'honn.

S.

Saget aîné, chev. de la lég. d'honn.

Saget (Loire-Infér.)

Sahuc, command. de la lég. d'honn.
Saillour.
Saint-Martin.
St.-Pierre-Lespéret.
Sainte-Suzanne.
Saligny.
Salgues.
Salmon.
Salm-Dick.
Salvage.
Sansoni.
Sapey.
Saur.
Sauret, command. de la lég. d'honn.
Sauret (Etienne.)
Sautier, chev. de la lég. d'honn.
Sauvaire.
Sauzay.
Savary, offic. de la lég. d'honn.
Scarpellini.
Schaal.
Schadet.
Schirmer.
Scotti.
Sedillez.
Ségur.
Selys.
Sénès.
Seraval.
Sermattei.
Servan.
Serra.
Serviez.
Sieyes-Leon.
Silvestre-Sacy, chev. de la lég. d'honn.
Siméon.
Simon (de Sambre et Meuse.)
Simon (de Seine et Marne.)
Simonnet.
Sirugue-Maret, offi. de la lég. d'honn.
Sol.
Solari.
Solvyns.
Somis.

Sommervogel.

Soret, command. de la lég. d'honn.

Soufflot aîné.

Souque.

Sproni.

Sturtz.

T.

Tack.

Talhouet.

Tanneguy - Leveneur, chev. de la lég. d'honn.

Tardy, chev. de la lég. d'houn.

Tartas-Conques.

Tarte.

Tarteiron.

Tascher.

Terrasson, commandant de la lég. d'honn.

Tesnière Bremesnil.

Tharreau.

Théaldy.

Thenard.

Thevenin.

Thibaudeau, chev. de la lég. d'honn.

Thierry.

Thiry, chev. de la lég. d'honn.

Thomas (Marne.)

Thomas (Seine-Inférieure.)

Thommasy, chev. de la lég. d'honn.

Thouret, chev. de la lég. d'honn.

Toulgoet.

Toulongeon, chev. de la lég. d'honn.

Travaglini, chev. de la lég. d'honn.

Trentinian.

Trinqualye-Magnan.

Trion de Montalembert, chev. de la lég. d'honn.

Tronçon-Lecomte, chev. de la lég. d'honn.

Trottier.

Trumeau.

Tuault-Golven.
Tupinier.
Turgan.

V.

Vacher.
Valletaux, chev. de la lég. d'honn.
Van Cutsem, chev. de la lég. d'honn.
Vander-Goes.
Vander-Leyen.
Vandermeersch.
Vander-Sleyden.
Vandorrn.
Van-Grasveld.
Van-Imhoff.
Van-Kempen.
Vanlilaar.
Vanrecum.
Van-Royen.
Van-Ruymbeke.
Vantrier.
Van-Tuyll Van-Seroos Kerken.
Vauzelle.
Van-Wambeke.
Venturi.
Vergniaud.
Vergagni.
Verhuel.
Verne.
Vestreenen de Themat.
Vialettes de Montarieu.
Vienot Vaublanc.
Vigneron.
Villar.
Villiers, chev. de la lég. d'honn.
Villiot.
Villot-Freville.
Vistorte.
Von-Der-Leyen.

W.

Waldener.
Wassein.
Willems.
Wilmar.

Z.

Zaccaleoni.
Zoepffel.

Membres nommés au Corps législatif les 5 *et* 6 *janvier* 1813.

Département de l'Ain.

Le chevalier Claude Dallemagne, général divisionnaire.

Le chevalier Thomas-Philibert Ribout, membre sortant du corps législatif.

Marie-Augustin-François Passerat de Silans, membre du conseil général du département.

Département de l'Aisne.

André-Simon Leleu la Simone, avocat général en la cour impériale d'Amiens.

Guillaume-Xavier Labbey de Pompierres, conseiller de préfecture.

Le comte Henri de Montesquiou, chambellant de S. M. l'Empereur.

Albin-Barthélemy-Fleury Delhorme, membre sortant du corps législatif.

Département de l'Allier.

Joseph Hennequin, membre sortant du corps législatif.

Pierre Lucas, président du tribunal de première instance de Gannat.

Département des Hautes-Alpes.

Charles-Grégoire Anglès, maire de Veynes.

Département des Apennins.

Rivarola, membre sortant du corps législatif.

Joseph-Thomas de Ambrosys, secrétaire général de la préfecture.

Département des Ardennes.

Desrousseaux, directeur de la verrerie de Monthermé.

Le chevalier Lefèvre-Gineau, membre sortant du corps législatif.

Département de l'Aude.

Bernard Vidal-contant, propriétaire, membre du conseil général du département.

Hugue-Hélène-Joseph Martin-Saint-Jean, membre sortant du corps législatif.

Département de l'Aveyron.

Le chevalier Jean-Claude Clausel, membre sortant du corps législatif.

Le chevalier Jean-François Vezin, conseiller en la cour impériale de Montpellier.

Pierre-François Flaugergues, avocat, ex-sous-préfet.

Département du Cantal.

Le baron Guillaume-Auguste Jaubert, évêque du diocèse de Saint-Flour.

Le chevalier Antoine Delzons, président du tribunal civil d'Aurillac.

Département du Cher.

Jean-Baptiste Augier, général de brigade commandant.

François Petit, membre sortant du corps législatif.

Département de la Corrèze.

Antoine-Légier Sartelon aîné, commissaire ordonnateur.

Pierre-Joseph Bedoch, procureur imperial criminel à Tulle.

Département de la Creuze.

Le chevalier Joseph-Louis-Claude Colaud de la Salcette, membre sortant du corps législatif.

Louis Aubusson de Soubrebost, propriétaire, domicilié à Bourganeuf.

Département de l'Eure.

Robert-Antoine-Marin Le Couturier d'Armenonville, général en retraite, membre du conseil général du département.

Le baron Jean-Baptiste Bourlier, évêque d'Evreux, membre sortant du corps législatif.

Noël Bouquelon, membre sortant du corps législatif.

Le chevalier Jacques-Charles Dupont, président de chambre à la cour impériale de Rouen.

Département du Gard.

Le chevalier Antoine-Georges-François Chabot de Latour, membre sortant du corps législatif.

Anne-Henri Damp-Martin, conseiller au conseil des prises.

Le chevalier Jacques-Barthélemy Noailles, membre sortant du corps législatif.

Département du Gers.

Jean-Pierre Laborde, ancien membre du corps législatif.

Jean-Marie-François-Cyprien Trenqualye-Maignant, membre sortant du corps législatif.

Le chevalier Joseph-Pierre-Anne Pérès, membre sortant du corps législatif.

Département d'Indre-et-Loire.

Charles Delabonimère de Beaumont, propriétaire à Notre-Dame d'Oé.

Jacques-Louis Saint-Martin, général de brigade retiré.

Département de Loir-et-Cher.

Antoine-Bernard Finot, référendaire en la cour des comptes.

Louis-Charles Théodat Taillevis de Périgny, propriétaire à Fontaines.

Département de la Lozère.

Jean-André Barrot, membre sortant du corps législatif.

Département de la Lys.

Philippe-Jacques Herwyn, membre sortant du corps législatif.

Le comte Louis-François-Gabriel-Joseph de Harchies, chambellant de l'Empereur.

Charles de Brouckère, président de chambre à la cour impériale de Bruxelles.

François-Joseph-Jean-Baptiste de Serret, propriétaire à Bruges.

Département de la Manche.

Le baron Gabriel-François-Charles Frémin du Mesnil, maire de Coutances.

Duhamel, membre sortant du corps législatif.

Le chevalier Pierre-Joseph Delaville, maire de Cherbourg.

Victor Avoyne Chantereyne, premier avocat général près la cour impériale de Caen.

Département de la Haute-Marne.

Mathieu-Nicolas-Louis Marquette de Fleury, membre sortant du corps législatif.

Jean-Baptiste Dalmassy, ex-secrétaire général du ministère de la justice.

Département de la Meuse-Inférieure.

Le chevalier André-Charles Membrède, membre sortant du corps législatif.

Louis Erasme de Chokier, propriétaire, président du conseil général du département.

Département du Mont-Tonnerre.

Le chevalier François-Conrad-Bertrand Macké, maire de Mayence.

Charles-Louis-Adolphe Petersen, propriétaire à Kairserslautern.

Charles-Guillaume Sturtz, juge au tribunal des douanes.

Département du Pô.

Le comte Joseph-Victor-Thomas de Seyssel,

maître des cérémonies de S. M. l'Impératrice et Reine.

Le baron Jean-Joseph-Eugène Négro, maire de Turin.

Modeste-Victor Paroletti, membre sortant du corps-législatif.

Christian-Antoine-Pierre-Jean Gabalcon de Salmour, propriétaire à Turin.

Département des Pyrénées-Orientales.

François-Césaire-Jean-Joseph Jalabert, conseiller de préfecture.

Département de Rome.

Frédéric-Marie-Dominique-Michel Zaccaleoni, membre sortant du corps législatif.

Joseph-Antoine Capalti, membre sortant du corps législatif.

Julien-Camille-Joseph-Nicolas Scarpellini, membre sortant du corps législatif.

Laurent-Didacus-Martin-Joseph-Balthazar-François-Onuphe Altieri, membre sortant du cosps legislatif.

Le chevalier François-Marie-Gaspard-Pierre-Vincent-Camille-Philippe Marescotti, membre sortant du corps législatif.

Léonard-Antoine-Balthazar Trajetto, maire d'Anagni.

Vincent-Jean-Nicolas-Louis Nelli, négociant à Rome.

Département de la Haute-Saône.

Vincent-Ebaudy-de-Rochetaillé, ancien magistrat.

Claude-Bonaventure Vigneron, membre sortant du corps législatif.

Département des Deux-Sèvres.

Jean-Auguste-Armand Chauvin-Bois-Savary, maire de Saint-Martin de Sanzay.

René-Jacques-Morisset, président du conseil général du département.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

AVIS.

Toutes les notes et observations relatives à cet ouvrage seront accueillies avec reconnoissance de la part de l'auteur, qui prie le public ou les parties intéressées de les lui envoyer *franc de port*, rue de la Vrillière, n° 10, à Paris.

OMISSIONS.

Tome Premier.

CONTROLEURS GENER. DES FINANCES.

Pag. 137. Après Jean-Nicolas de Boullongne, *ajoutez :* 55. Etienne de Silhouette, maître de requêtes, l'un des commissaires du roi à la compagnie des Indes, fut porté au contrôle général en 1759, par le crédit du maréchal de Belle-Isle; mais il n'exerça que neuf mois, et se retira accablé des chagrins que lui causèrent et sa disgrace et les mauvaises plaisanteries que le public se permettoit sur son compte. Ce ministre avait cependant du mérite et des intentions pures. Il mourut le 20 janvier 1767.

ERRATA.

Tome Premier.

Pag. 140, art. de M. de Calonne, la date de son entrée au ministère, 1781, *lisez* 1783.

176, article du duc de Praslin ; il se retire en 1771, *lisez* en décembre 1770 ; *et ajoutez*, le 31 du même mois, la marine fut réunie au contrôle général des finances, et administrée par l'abbé *Terray*, à qui on la retira le 9 avril 1771, pour en former de nouveau un département particulier.

